



# Enquête annuelle 2007 des SDIS (Volet n° 2)

Novembre 2007



**Note de synthèse relative à l'enquête 2007**  
**“Où vont les SDIS ?”**

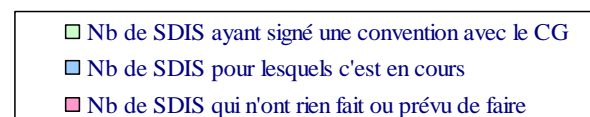
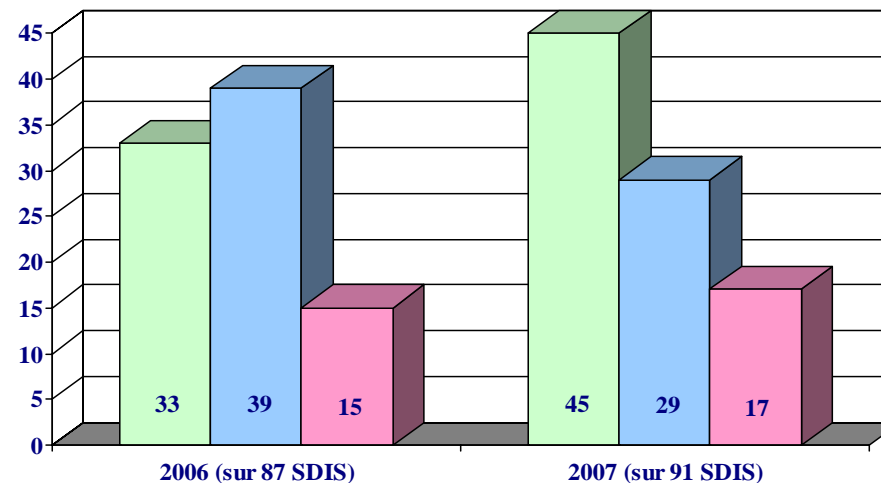
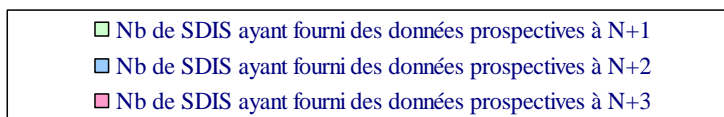
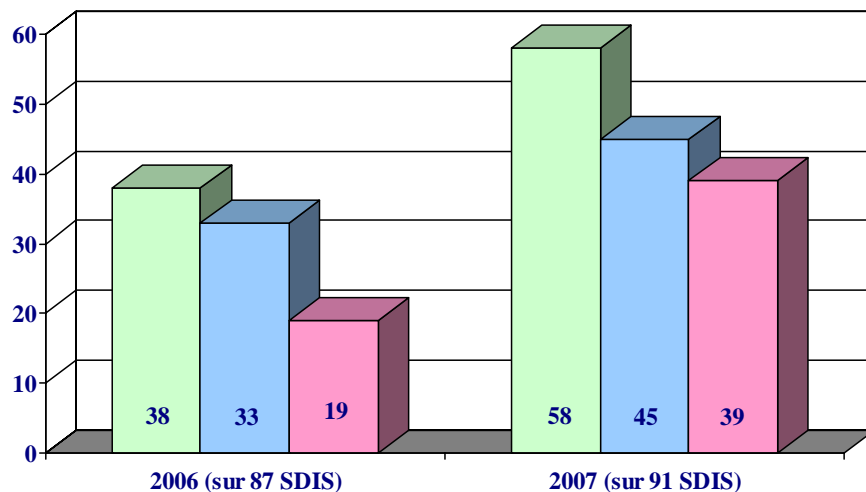
**Pages 3 à 23**  
**Conclusions générales et diapositives de synthèse**

- Pour la deuxième année consécutive l'ADF a confié au Cabinet François Lamotte le soin de mener l'enquête annuelle sur les finances des SDIS. Le succès de cette démarche s'est encore renforcé en 2007 avec les réponses de 91 des 96 SDIS français.
- Les données recueillies visent à compléter les informations données par la DDSC dans le cadre de son enquête annuelle et à porter un éclairage complémentaire sur certaines des données déjà disponibles.
- Les SDIS, établissements publics parmi les plus jeunes au sein de la République, sont en phase de consolidation à la suite des trois lois majeures qui en ont assuré les fondations (lois de Mai 1996, Février 2002 et Août 2004).
- Le choix d'une départementalisation des services d'incendie et de secours conduit ceux-ci à s'harmoniser d'abord dans leur structure interne départementale, avant de parvenir, à moyen ou long terme à "s'homogénéiser" au niveau interdépartemental ou national. Les écarts, de 1 à 3 en 2006, dans le montant de leurs dépenses par habitant révèlent plus le poids de l'histoire (communale en général) qu'une distorsion entre départements dans l'approche de la mission de service public.
- Après plusieurs années de forte croissance les dépenses des SDIS amorcent un palier significatif.
- Ce mouvement, déjà constaté dans la prospective de 2006, semble s'amplifier à périmètre constant et sans modification d'ordre statutaire avec l'enquête 2007. Pour les 40 SDIS qui ont fourni les informations financières jusqu'en 2010, l'évolution prévue des dépenses serait de l'ordre de 4% jusqu'en 2009 et descendrait en dessous de 3% en 2010.

- Ce mouvement de maîtrise des charges est rendu possible par plusieurs facteurs :
  - ✓ D'abord les SDIS semblent avoir achevé leur mise à niveau opérationnelle. Le rythme des recrutements de personnel Sapeur-Pompier Professionnel serait de l'ordre de 1% par an à partir de 2008, les niveaux de gardes casernées (de SPP et de SPV) évoluent peu, la réduction du temps de travail, la réforme de la filière, les évolutions de régime indemnitaire, paraissent avoir, pour l'essentiel, été accomplis par la majorité des SDIS du panel.
  - ✓ Ensuite la problématique des SDIS s'est déplacée sur le terrain des investissements, en particulier sur l'immobilier et les transmissions. Pour financer ceux-ci, les SDIS n'ont que peu de possibilités d'augmenter leur épargne, aussi sont-ils contraints d'envisager un recours important à l'emprunt.
  - ✓ Enfin, le développement des politiques conventionnelles telles que prévues par la Loi du 13 août 2004 dans son Article 59 (L1424-35 du CGCT) semble avoir créé les conditions d'un dialogue plus fructueux entre les Conseils Généraux et les SDIS.
- Par le biais des conventions, l'établissement public SDIS et la collectivité territoriale départementale établissent des stratégies conjointes sur la dette, l'immobilier, la gestion financière qui paraissent de nature à lever les incompréhensions et permettre une meilleure adaptation du SDIS, à ses enjeux propres comme à ceux du Conseil Général.

- Le blocage des contributions communales au niveau de l'inflation fait néanmoins reposer l'essentiel des nouveaux besoins de financement sur le seul Conseil Général qui assure en 2007 près de 52% des recettes de fonctionnement. L'évolution des contributions reste ainsi, pour les départements, bien supérieure à l'inflation (de l'ordre de 7%).
- Cette amélioration notable par rapport à la situation qui a suivi la "départementalisation" paraît cependant fragile car elle repose sur des éléments mouvants. Le rôle de l'État dans la négociation en direct avec les organisations représentatives des personnels rend complexe la prévision d'évolution de la masse salariale (exemple des "accords Jacob" ou de la NBI) ; celui de l'ARH dans le financement du secours à personne (par carence ou par convention de partenariat) est également un sujet d'inquiétude alors que le secours à personne (hors accident routier) représente 63% des interventions.
- On peut citer sur le plan des fragilités le fait que l'organisation SDIS repose pour une large part sur les Sapeurs-Pompiers Volontaires, et donc sur leur place dans la société.
- Pour le consultant, la situation financière des SDIS telle qu'elle apparaît au travers de leurs réponses au questionnaire 2007, s'est améliorée. Ils montrent qu'ils parviennent à une maîtrise relative de leurs charges tout en poursuivant une consolidation, voire une amélioration du service public rendu (voir sur ce point l'enquête ADF "10ans de départementalisation").

- La convention SDIS / CG est un outil réel de maîtrise de l'évolution des charges. Elle se développe entre 2006 et 2007 mais on peut également constater qu'indépendamment des conventions, les SDIS améliorent leur travail de prospective financière.



## Evolution des dépenses de fonctionnement des SDIS en €par habitant.

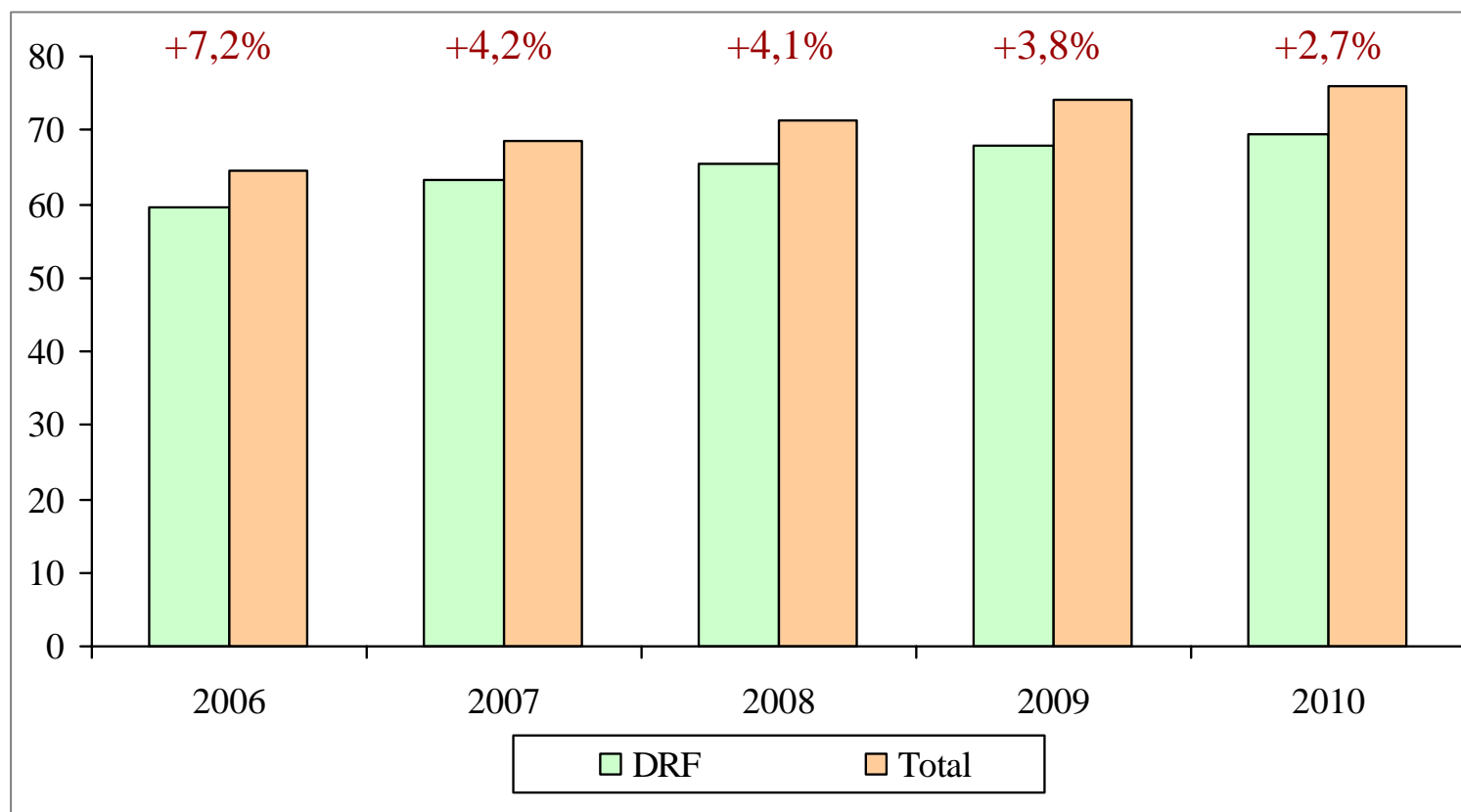
7

- Une évolution prévisionnelle de 9,9% des DRF en 3 ans sur les 40 SDIS qui ont une “visibilité” jusqu’en 2010.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / M61 en €par habitant		2007	2008	2009	2010
011	Charges à caractère général	12,1	12,4	13,1	12,9
012	Charges de personnel et frais assimilés	49,6	51,3	52,7	54,3
66	Charges financières	0,8	1,0	1,4	1,6
	Autres	0,6	0,7	0,6	0,7
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>63,2</b>	<b>65,5</b>	<b>67,8</b>	<b>69,5</b>
68	Dotations aux amortissements et provisions	5,4	5,9	6,3	6,6
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>68,6</b>	<b>71,4</b>	<b>74,1</b>	<b>76,1</b>

## Dépenses de fonctionnement des SDIS : une évolution progressivement maîtrisée ... à périmètre constant (sur 40 SDIS en 2010)

8



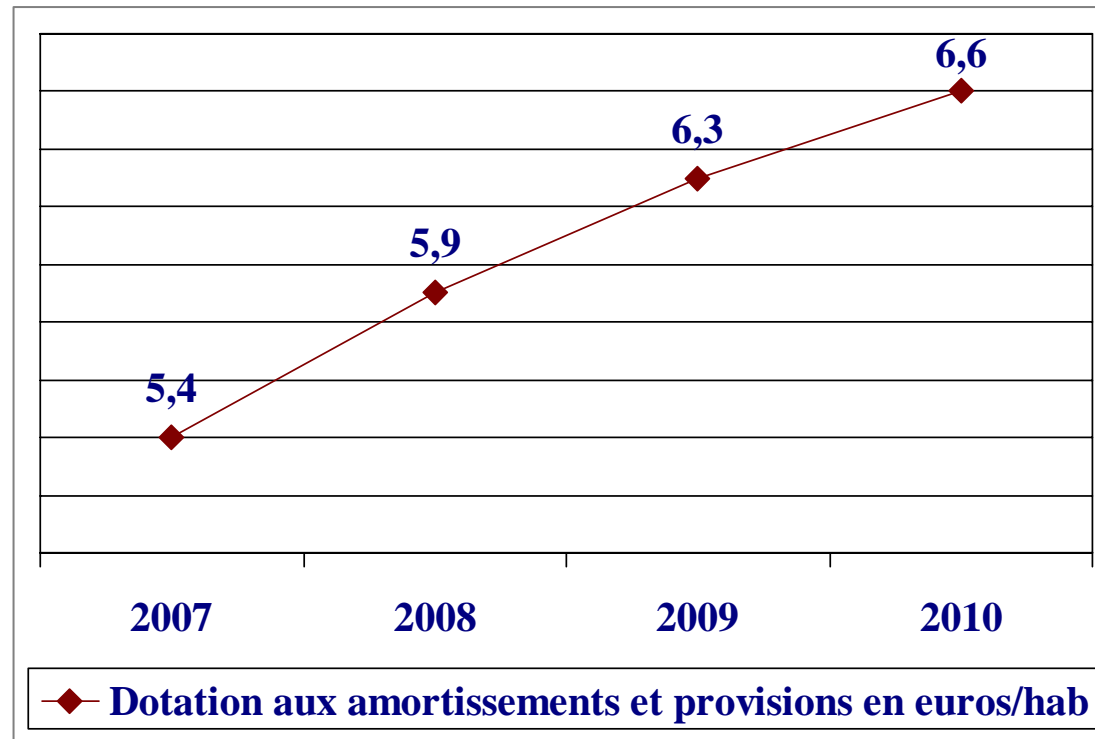
En euros par habitants, évolution par rapport à l'année précédente



## Dépenses de fonctionnement des 40 SDIS : la croissance de la Dotation aux amortissements.

9

- Une montée en charge significative de la dotation aux amortissements du fait de la réalisation des plans pluriannuels d'équipements et des opérations immobilières mais aussi des révisions des délais d'amortissement.



## Recettes de fonctionnement des SDIS (sur 40 SDIS)

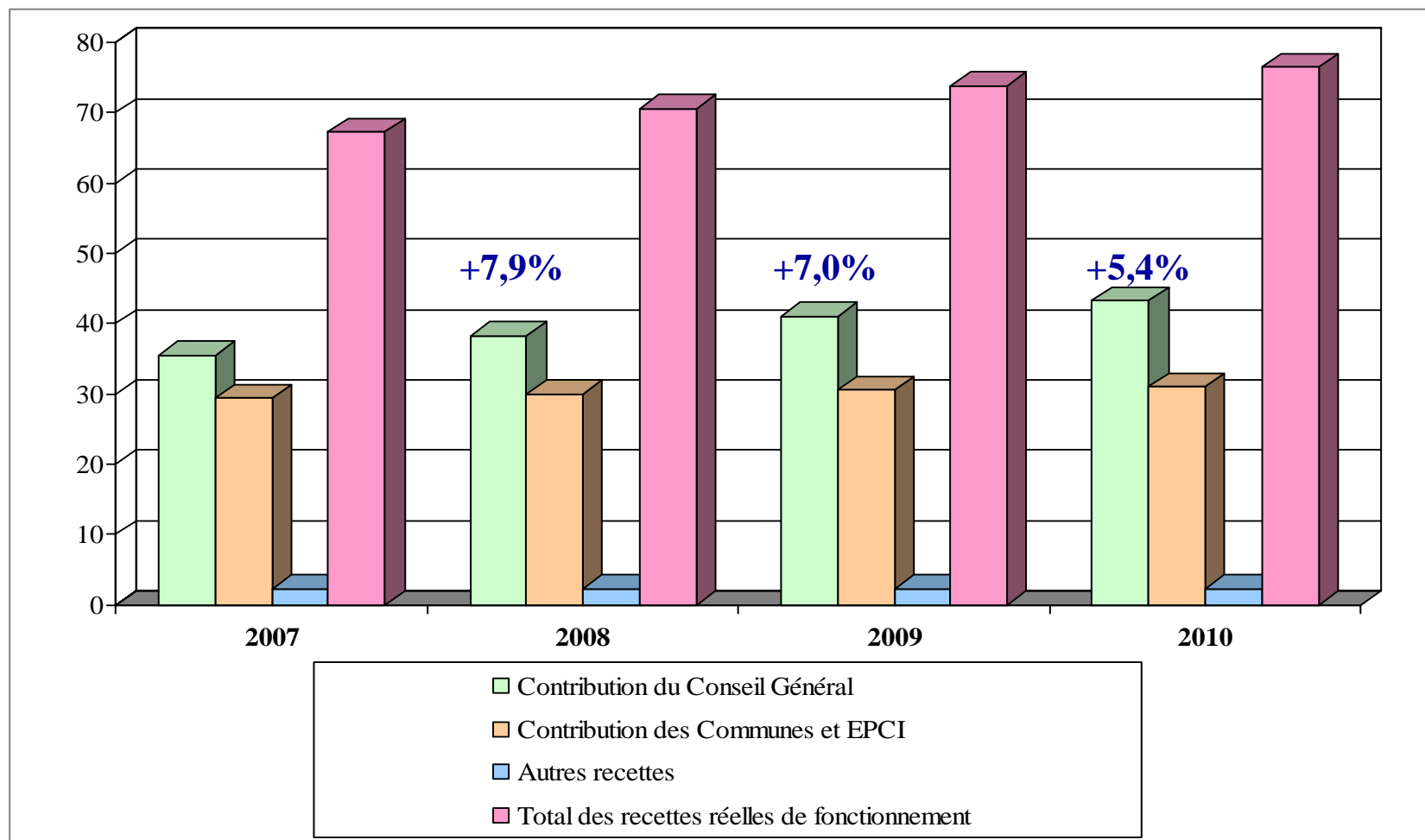
10

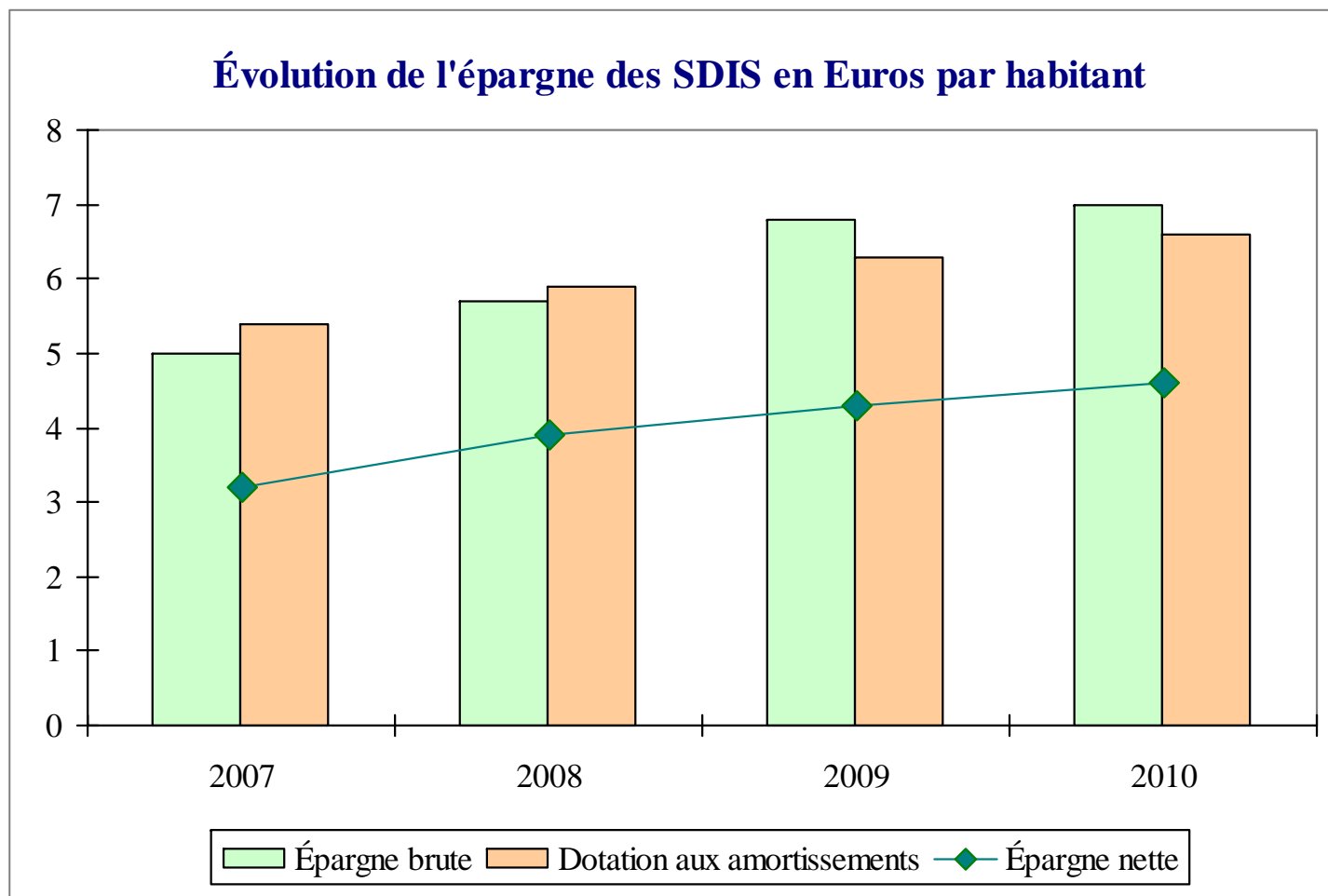
- Les recettes de fonctionnement, avec une hausse de 12,2% sur la période, permettent aux SDIS de couvrir leur dépenses prévisionnelles de fonctionnement et leur dotation aux amortissements.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / M61 en €par habitant		2007	2008	2009	2010
74	Contribution du Conseil Général	35,5	38,3	41,0	43,2
	Contribution des Communes et EPCI	29,4	30,0	30,5	31,0
	Autres recettes (013 +70,75 et 77)	2,3	2,3	2,3	2,3
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>67,2</b>	<b>70,6</b>	<b>73,8</b>	<b>76,5</b>

## Recettes de fonctionnement des SDIS (sur 40 SDIS) et évolution prévisionnelle de la contribution du Conseil Général

11

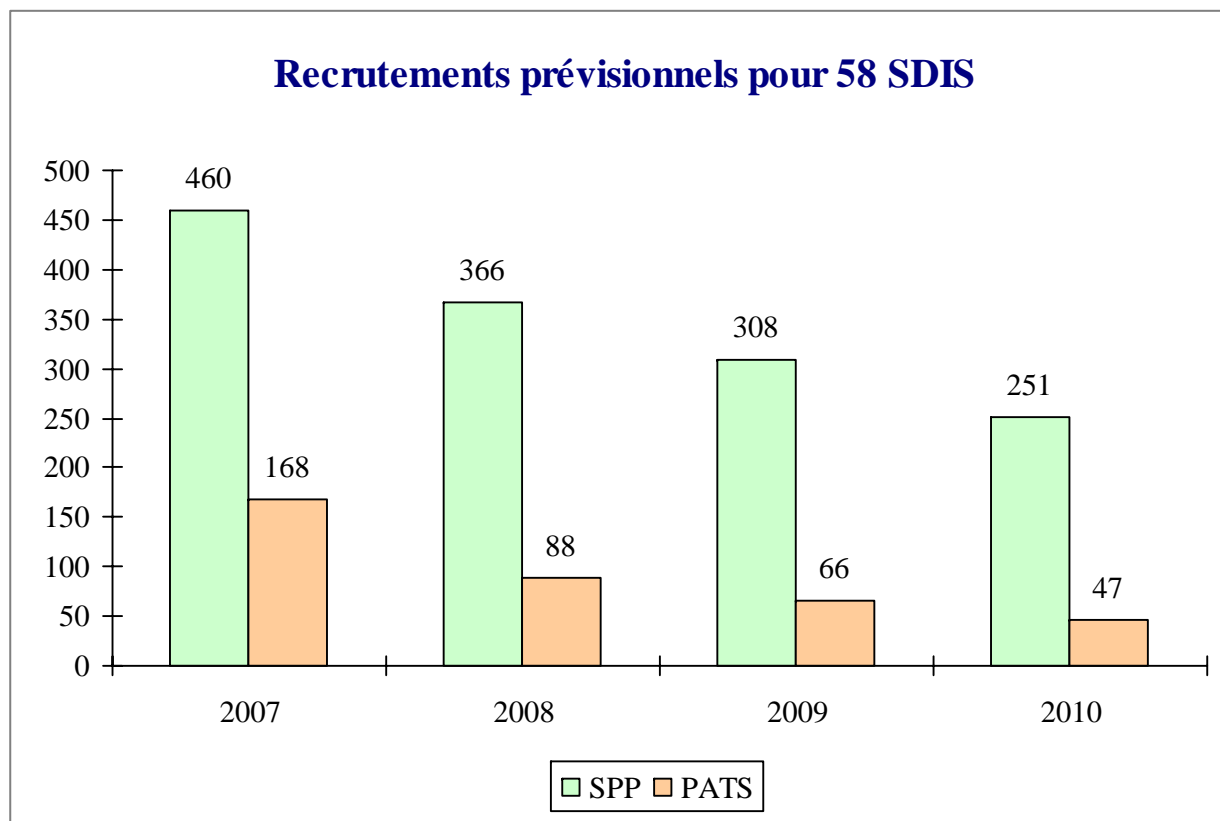




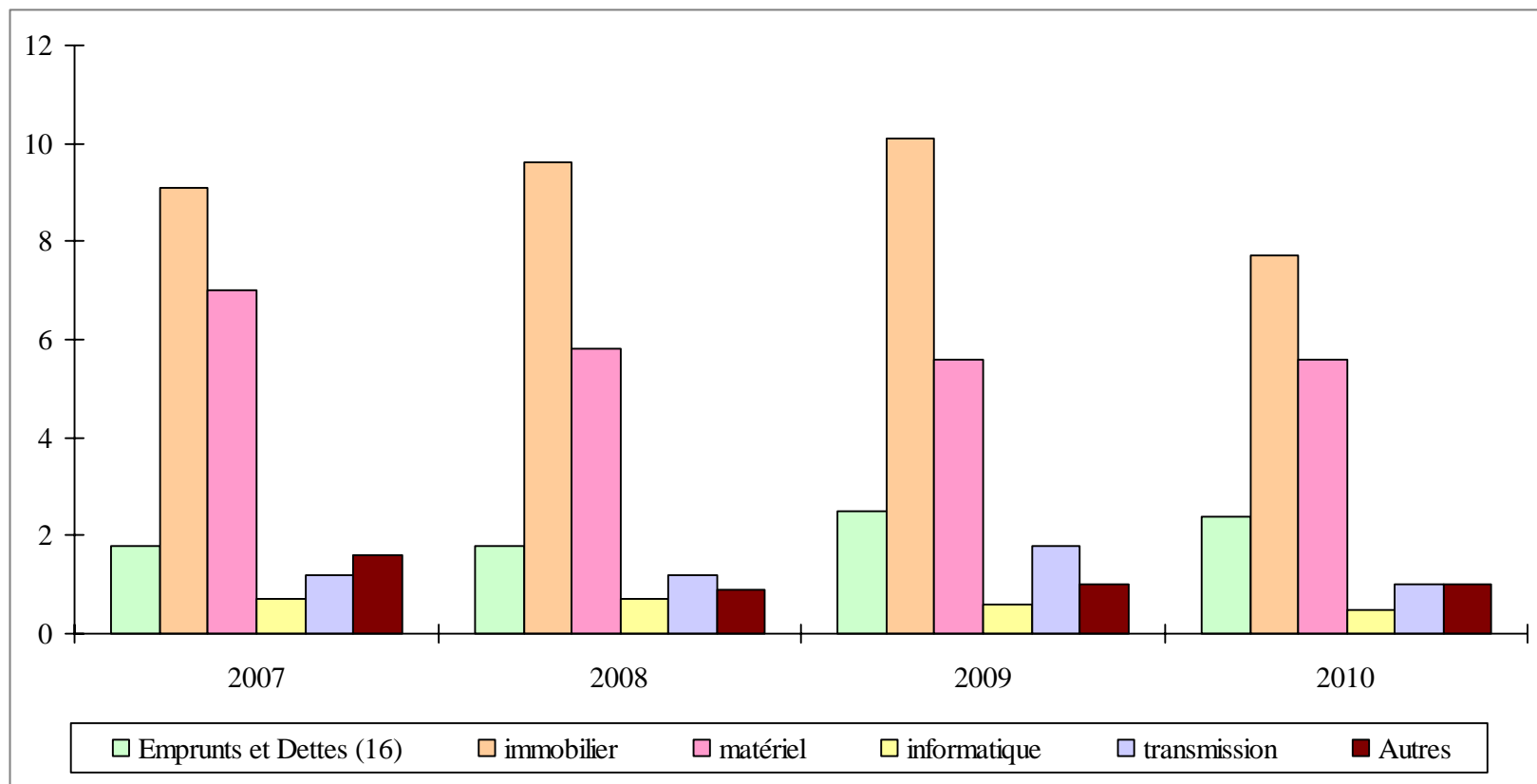
➤ 44 SDIS ont prévu de créer 1.200 nouveaux postes d'ici 2010.

Postes pourvus 2006	Créations de postes (sur 44 SDIS)	Prévus				TOTAL
		2007	2008	2009	2010	
20 608	SPP	272	213	228	215	928
5 437	PATS	101	66	58	47	272
<b>26 045</b>	<b>TOTAL</b>	<b>373</b>	<b>279</b>	<b>286</b>	<b>262</b>	<b>1 200</b>
26 045	Soit en nombre de postes cumulés	26 418	26 697	26 983	27 245	-
Évolution annuelle		+1,43%	+1,05%	+1,07%	+0,97%	-

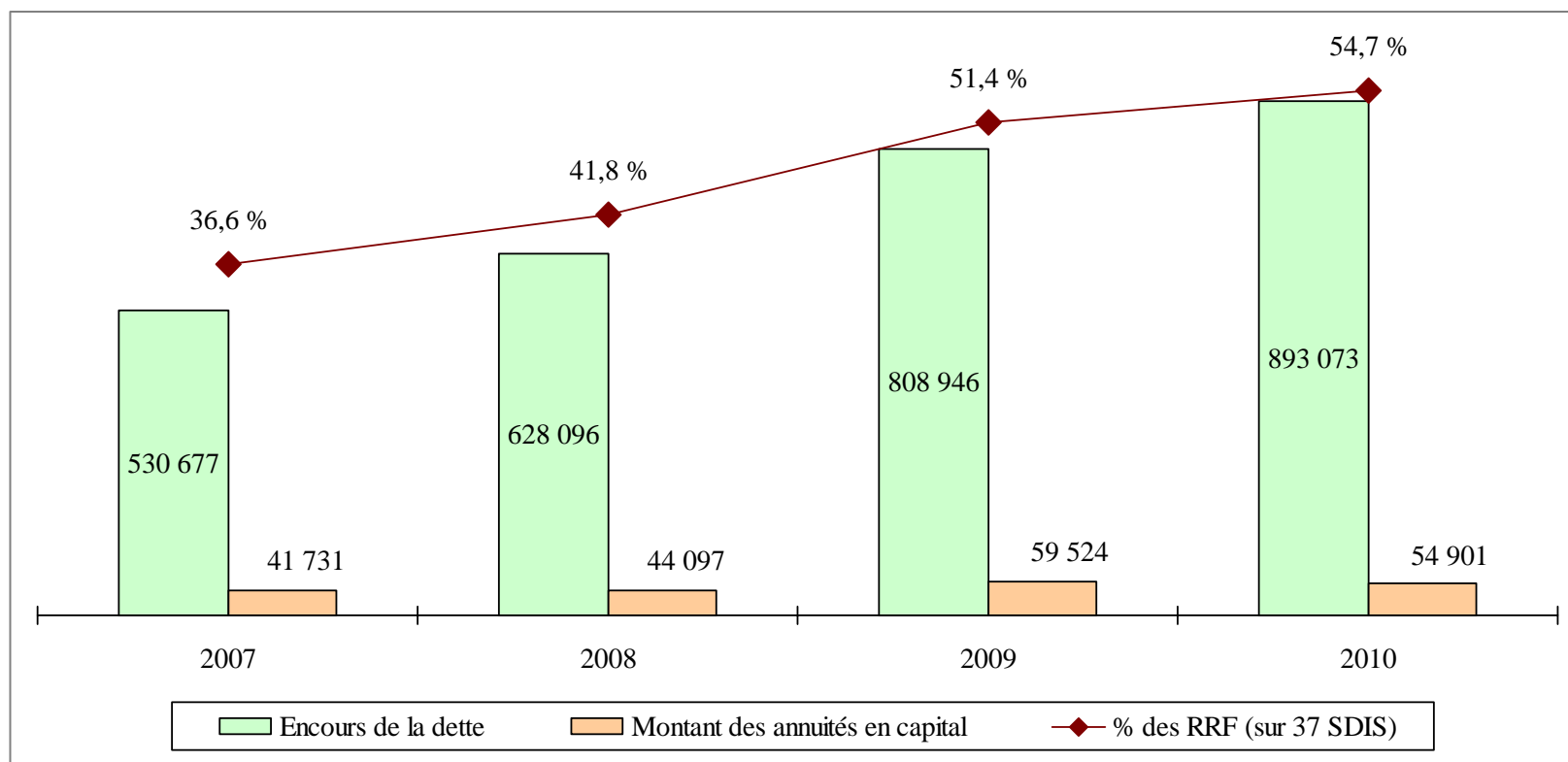
- Peu d'évolution en termes de ressources humaines, les SDIS semblent atteindre la taille nécessaire à leur bon fonctionnement.



- L'immobilier devient dominant dans les dépenses des SDIS tandis que les dépenses de matériel restent globalement stabilisées.



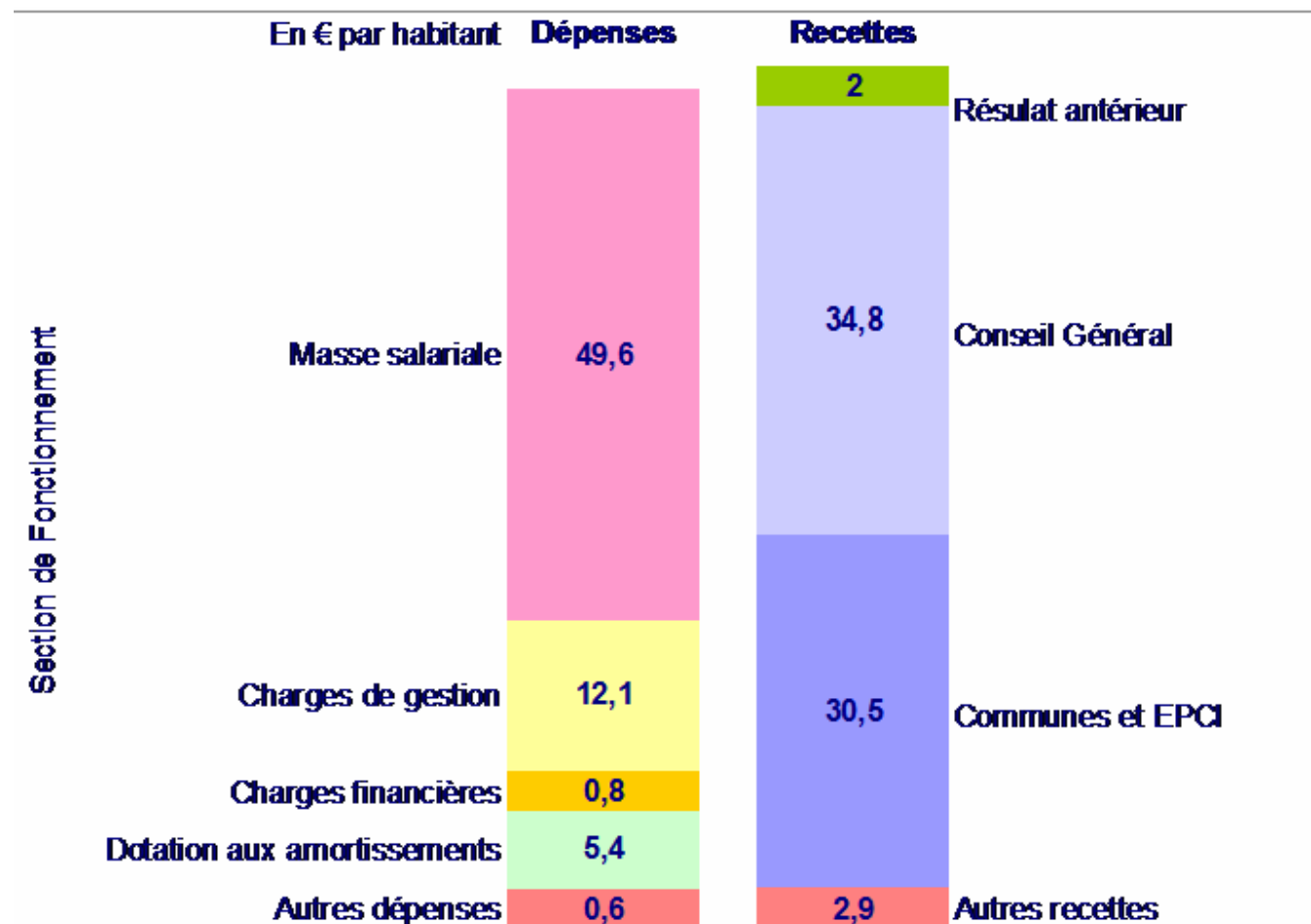
- L'endettement des SDIS progresse en raison notamment des impératifs de rénovation des centres, du moins jusqu'en 2009.

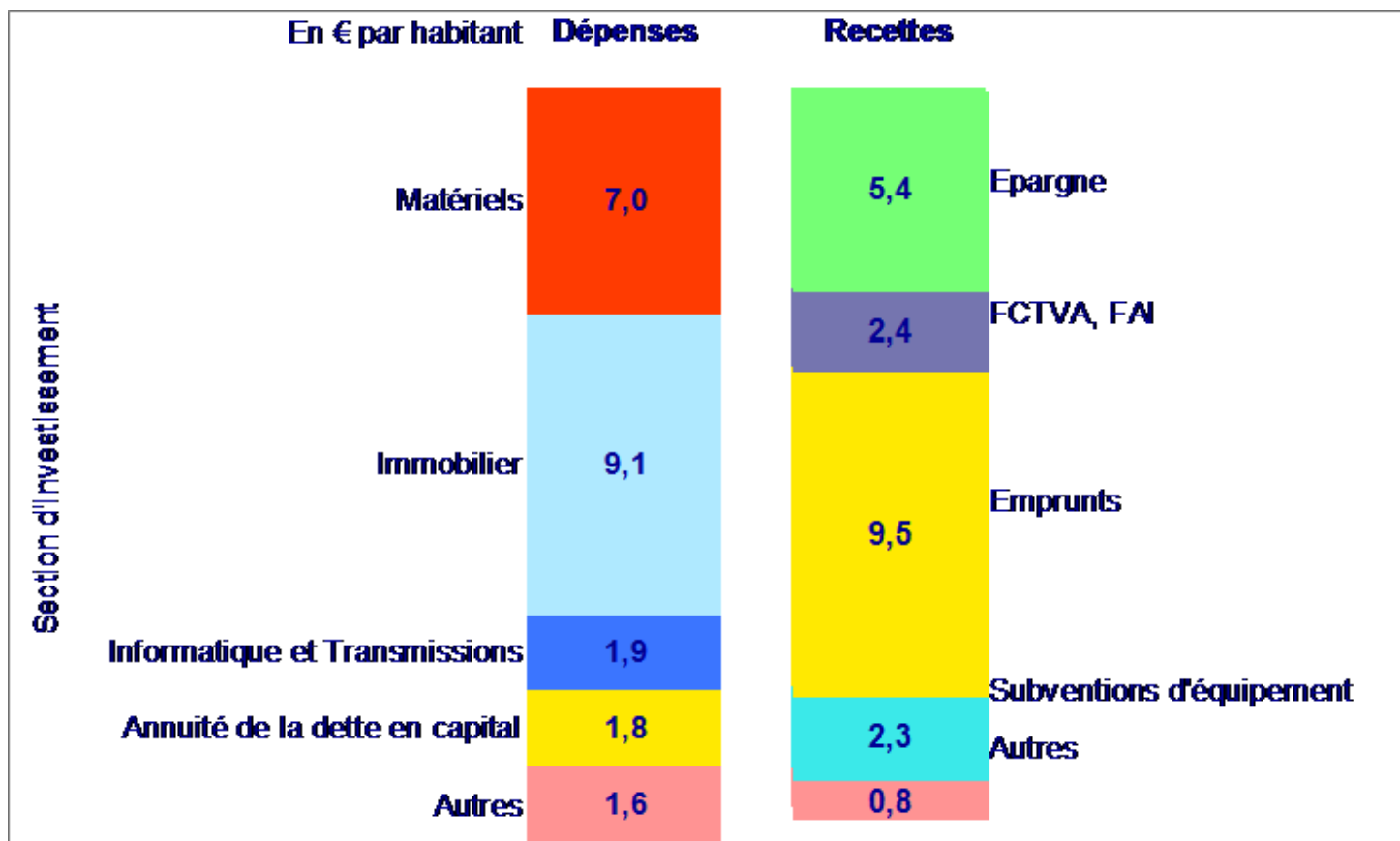




## Le budget type des SDIS en 2007

17





## Éléments opérationnels : gardes et interventions

19

<b>2006</b> <i>Hors BSPP/BMPM</i> <i>Sur 85 SDIS</i>	<b>Incendies</b>	<b>Secours routiers</b>	<b>Secours à victimes</b>	<b>Divers</b>	<b>Total</b>
Nombre d'interventions	314 341	246 610	1 895 705	536 086	2 992 742
Moyenne sur le panel	3 698	2 901	22 302	6 307	35 208
Part dans l'activité	10,5%	8,2%	63,4%	17,9%	100 %

<b>En "hommes"</b> <b>2006</b> <i>(Sur 83 SDIS)</i>	<b>Garde casernée SPP + SPV</b>			<b>Évolution prévue du POJ*</b>
	<b>Jour</b>	<b>Nuit</b>	<b>WE &amp; JF</b>	
		9 646	8 149	8 424

POJ : Potentiel Opérationnel Journalier de garde

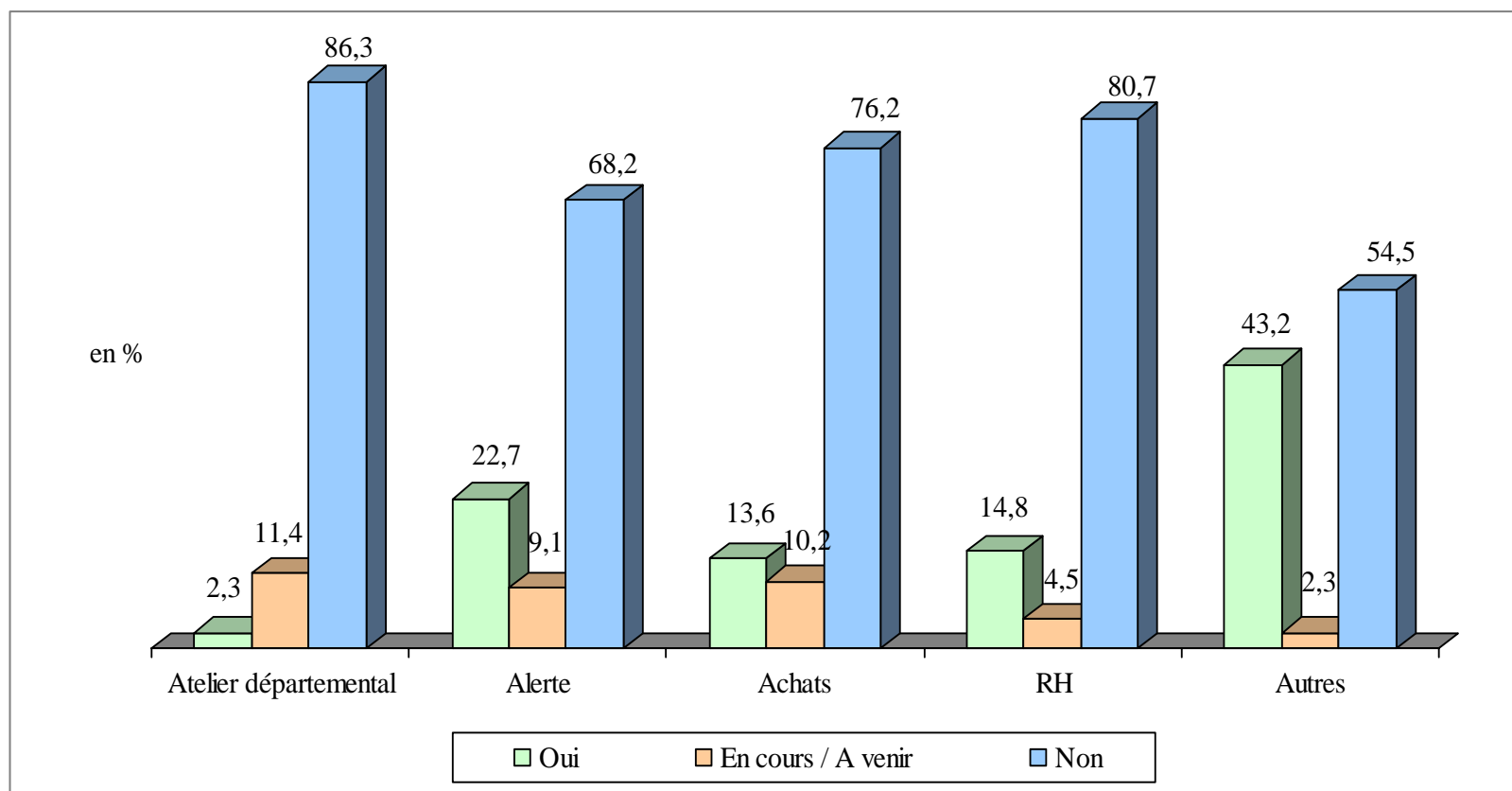
## Conventionnement et relations avec le Conseil Général

20

- 53,4% des 88 SDIS ayant répondu à cette question ont fait des choix de mutualisation de services ou mis en place des espaces de coopération avec le Conseil Général. D'autres (8 SDIS) y réfléchissent.

Espaces de coopération avec le Conseil Général ?	Oui	En cours / à venir	Non
Atelier départemental	2,3% (2 SDIS)	11,4% (10 SDIS)	86,3%
Alerte	22,7% (20 SDIS)	9,1% (8 SDIS)	68,2%
Achats	13,6% (12 SDIS)	10,2% (9 SDIS)	76,2%
Ressources Humaines	14,8% (13 SDIS)	4,5% (4 SDIS)	80,7%
Autres	43,2% (38 SDIS)	2,3% (2 SDIS)	54,5%

- Encore peu d'espaces de coopération ou de mutualisation entre le SDIS et le CG à l'exception des données de gestion financière.

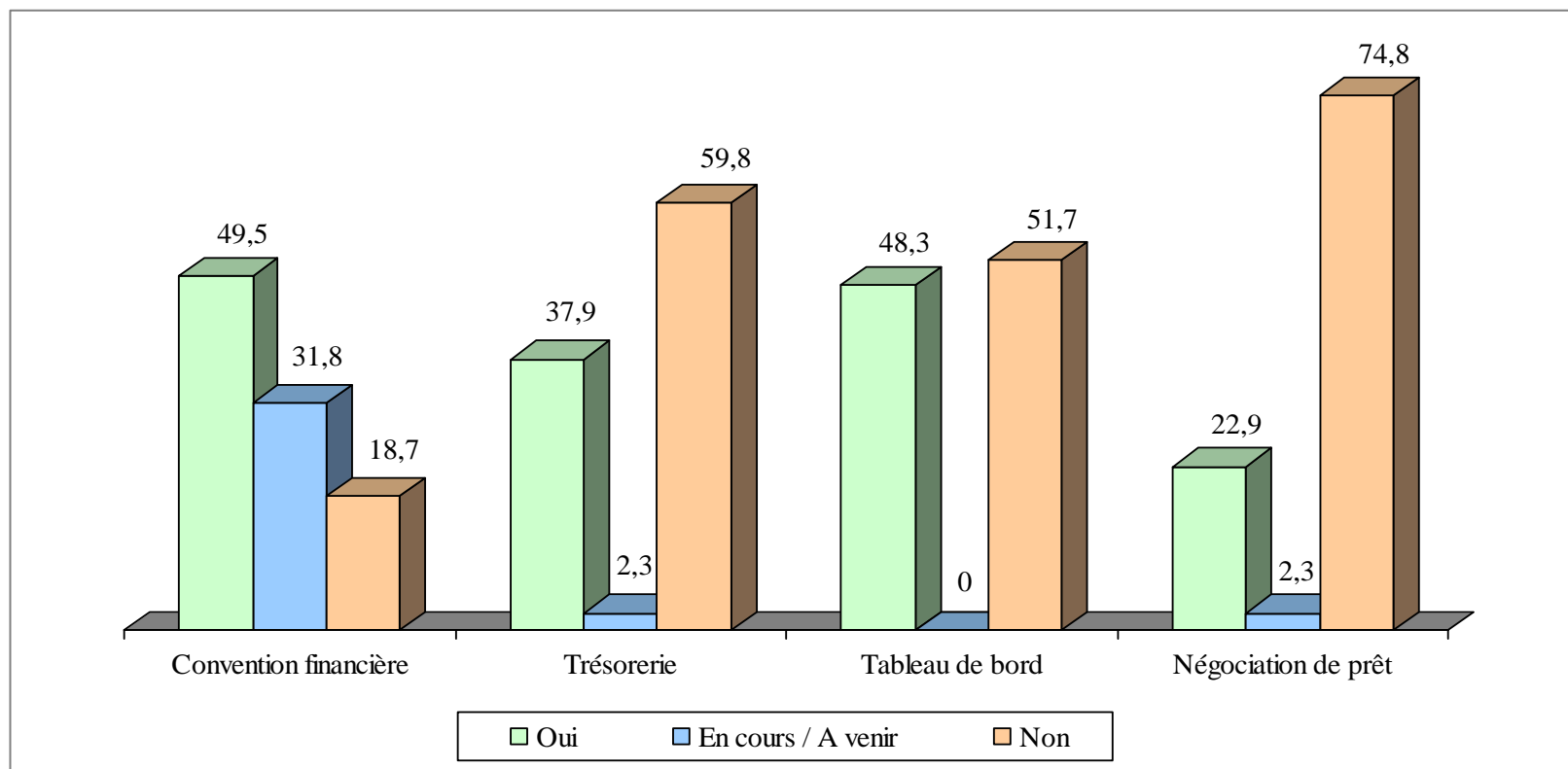


- Du fait notamment du cadre conventionnel dans lesquelles elles s'inscrivent généralement, les relations entretenues entre les SDIS et les Conseils Généraux sont surtout des relations de gestion.

<b>Relations SDIS / Conseils Généraux 2007</b>	<b>Oui</b>	<b>En cours / à venir</b>	<b>Non</b>
Convention financière <i>(rappel, sur 91 SDIS)</i>	49,5% (45 SDIS)	31,8%	18,7%
Trésorerie*	37,9% (33 SDIS)	2,3% (2 SDIS)	59,8%
Tableau de Bord*	48,3% (42 SDIS)	0 % (0 SDIS)	51,7%
Négociation de Prêt*	22,9% (20 SDIS)	2,3% (2 SDIS)	74,8%

\* Sur 87 réponses

- Encore peu d'espaces de coopération ou de mutualisation entre le SDIS et le CG à l'exception des données de gestion financière.



# Rapport détaillé de l'enquête 2007

Présentation suivant l'ordre du questionnaire



- Indications générales sur l'enquête nationale 2007
- Remarques méthodologiques sur le volet n° 2 (prospective des SDIS)
- Synthèse des faits caractéristiques en 6 points
- Résultats détaillés de l'enquête annuelle 2007 :
  - ✓ Partie I - Les finances 2007 et la prospective
    - *Questions 1 à 74 du volet 2 de l'enquête 2007*
  - ✓ Partie II - Les ressources humaines 2007 et prospective
    - *Questions 75 à 176 du volet 2 de l'enquête 2007*
  - ✓ Partie III - L'organisation des SDIS
    - *Questions 177 à 195 du volet 2 de l'enquête 2007*

## Indications générales sur l'enquête 2007

26

- Pour la deuxième année consécutive, les SDIS ont été nombreux à participer à cette enquête nationale.
- 91 SDIS sur 96 ont envoyé une réponse qui a nécessité selon les SDIS entre 2h30 et 150 heures de travail (pour 3 SDIS tout de même), en plus des charges quotidiennes.
- Aussi l'ADF et son consultant, le Cabinet François Lamotte, tiennent à remercier vivement toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à cette étude.

<b>Enquête annuelle des SDIS</b>	<b>2006</b> <i>(sur 87 SDIS)</i>	<b>2007</b> <i>(sur 91SDIS)</i>
Nombre de SDIS ayant fourni des données de prospective à N+1	38 <i>(43,7%)</i>	58 <i>(63,7%)</i>
Nombre de SDIS ayant fourni des données de prospective à N+2	33 <i>(37,9%)</i>	45 <i>(49,5%)</i>
Nombre de SDIS ayant fourni des données de prospective à N+3	19 <i>(21,8%)</i>	39 * <i>42,8%</i>
Nombre de SDIS : <ul style="list-style-type: none"><li>• ayant signé une convention avec le CG</li><li>• pour lesquels c'est en cours</li><li>• qui n'ont rien fait ou rien prévu de faire</li></ul>	33 39 15	45 29 17

\* 40 en fonctionnement, 39 en investissement

- Fait notable par rapport à la précédente enquête, les SDIS ont été plus nombreux à pouvoir renseigner des données prospectives (+20 SDIS à N+3).
- Néanmoins, la période et les délais pour renseigner l'enquête n'étant pas propices pour se donner le temps utile à une réponse exhaustive systématique, les données ont dû être croisées avec les populations de référence pour pouvoir obtenir une base d'analyse homogène et cohérente.
- Il nous a donc été suggéré de procéder à l'enquête au même moment que celle de la DDSC pour faciliter les recherches et donc les réponses.
- Le questionnaire a été transmis en Juin 2007. Les derniers retours ont eu lieu à la fin du mois d'Août 2007.
- L'ensemble des données a été saisi dans une base unique. Les données ne sont pas toujours homogènes et certains SDIS n'ont pas pu répondre à la totalité des items. Les données manifestement erronées ont été écartées (par comparaison avec les données DDSC, enquête ADF 2006 ou enquête sur les 10 ans de la départementalisation).
- Les données de population qui ont servi aux calculs par habitants sont celles de la population DGF 2005 pour les départements de métropole et les estimations INSEE 2006 pour la population des départements d'outre mer. Les données de population touristique qui avaient été exploitées lors du questionnaire 2006 ne sont pas reprises en 2007 compte-tenu de leur ancienneté (données ministère du tourisme 2003).
- Autant que possible, les données fournies par les SDIS ont été utilisées au maximum, ainsi le traitement en €/habitant permet de traiter des séries temporelles non homogènes (le nombre de SDIS ayant répondu pour 2010 étant bien inférieur à celui qui a répondu pour 2008). Ce choix méthodologique est effectué lorsqu'il n'est pas constaté de distorsions majeures dans les informations traitées. Dans le cas contraire on a réduit le panel afin de garantir une information continue ; mais ce que l'on gagne en fiabilité sur la série temporelle on le perd en représentativité globale (le nombre de SDIS). Ce choix a été validé par le comité de pilotage de l'étude.

## En synthèse, l'enquête révèle :

28

- Les SDIS sont des établissements publics jeunes, dynamiques. Ils cherchent à se doter d'outils de pilotage et de gestion adaptés à leur problématique.
- Le conventionnement entre les SDIS et les Conseils Généraux favorise la gestion financière prospective. Il oblige les parties à définir des axes de progression négociée et contribue à la maîtrise budgétaire mais même en l'absence de conventionnement, on observe la mise en place de politiques de gestion plus rigoureuses.
- On doit rappeler cependant que l'article L1424-35 du CGCT rend obligatoire l'établissement d'une convention entre le Conseil Général et le SDIS.

## En synthèse, l'enquête révèle :

29

1. Un effort de prospective pluriannuelle des SDIS.
2. Soutenu par l'impératif de conventionnement avec le Conseil Général.
3. Difficile et prudentiel eu égard à l'inconnue des dispositions législatives futures, dont les incidences financières ne sont pas neutres.
4. Une situation financière globalement saine, équilibrée grâce aux efforts continus des Conseils Généraux mais fragile avec la maîtrise progressive des dépenses de personnel et la hausse régulière des dotations aux amortissements.
5. Un endettement progressif des SDIS avec la montée en puissance de l'immobilier dont l'hétérogénéité des modalités de financement (notamment par les communes et EPCI) apparait remarquable et sera probablement une des préoccupations majeures des prochaines années.
6. Une mutualisation avec le Conseil Général encore embryonnaire.

1. Conventonnement et relations avec le Conseil Général (questions 2, 3, 4 et 56 à 72)
2. Dépenses de fonctionnement des SDIS (questions 5 à 12)
3. Recettes de fonctionnement des SDIS (questions 13 à 23)
4. Dépenses d'investissement des SDIS (questions 24 à 33)
5. Recettes d'investissement des SDIS (questions 34 à 44)
6. Opérations immobilières (questions 45 à 52)
7. Dette des SDIS (questions 53 à 55)
8. Contrôle des SDIS (questions 73 et 74)

N.B. : La question n° 1 relative à la révision éventuelle des critères de répartition des contributions des communes et EPCI sera traitée au niveau des recettes de fonctionnement

## 1. Conventonnement et relations avec le Conseil Général

<b>Enquête annuelle des SDIS</b>	<b>2006 sur 87 SDIS</b>	<b>2007 sur 91 SDIS</b>
SDIS ayant signé une convention pluriannuelle avec le Conseil général au 1 <sup>er</sup> juin 2007*	37,9% (33 SDIS)	49,5% (45 SDIS)
SDIS projetant ou étant en train de le faire	44,8% (39 SDIS)	31,8% (29 SDIS)
SDIS n'ont rien prévu à ce jour	17,3% (15 SDIS).	18,7% (17 SDIS)
Durée des conventions	En général, 3 ans	En général, 3 ans
SDIS prévoyant des périodes de plus de 4 ans	11	10

## 1. Conventionnement et relations avec le Conseil Général

- En 2007, 45 SDIS ont signé une convention pluriannuelle avec le Conseil Général au 1<sup>er</sup> juin 2007 et 39 projettent ou sont en train de le faire.
- Par rapport à 2006, si le nombre de SDIS effectivement conventionnés est plus important, la part globale du panel inscrit dans la démarche ou en voie de l'être n'a guère progressée avec 82,7% pour 2006 contre 81,3% pour 2007.
- Ainsi, 17 SDIS disent ne rien avoir prévu, malgré la promulgation de la Loi.
- Toutefois, sur ces 17 SDIS, il faut noter que, dans l'enquête 2006, 6 d'entre eux signalaient soit une étude en cours (3), soit un accord triennal sans qu'il s'agisse a priori d'une convention relevant de l'Article 59 (3).
- Ces écarts peuvent, par exemple, s'expliquer par le renouvellement en cours d'une convention arrivée à terme.
- Globalement, les conventions sont plutôt établies pour une durée de 3 ans. Certains SDIS font néanmoins le choix d'une programmation plus longue (4 ou 5 ans, rarement plus).



## 1. Conventonnement et relations avec le Conseil Général

- 53,4% des 88 SDIS ayant répondu à cette question ont fait des choix de mutualisation de services ou mis en place des espaces de coopération avec le Conseil Général. D'autres (8 SDIS) y réfléchissent.

<b>Espaces de coopération avec le Conseil Général ?</b>	<b>Oui</b>	<b>En cours / à venir</b>	<b>Non</b>
Atelier départemental	2,3% (2 SDIS)	11,4% (10 SDIS)	86,3%
Alerte	22,7% (20 SDIS)	9,1% (8 SDIS)	68,2%
Achats	13,6% (12 SDIS)	10,2% (9 SDIS)	76,2%
Ressources Humaines	14,8% (13 SDIS)	4,5% (4 SDIS)	80,7%
Autres	43,2% (38 SDIS)	2,3% (2 SDIS)	54,5%

- Les espaces de coopération développés entre les SDIS et les Conseils Généraux, tels qu'ils ressortent de l'enquête, relèvent pour l'essentiel :
- ✓ de l'alerte routes,
  - ✓ des SIG et/ou de la cartographie,
  - ✓ des bâtiments.

## 1. Conventonnement et relations avec le Conseil Général

- Du fait notamment du cadre conventionnel dans lesquelles elles s'inscrivent généralement, les relations entretenues entre les SDIS et les Conseils Généraux sont surtout des relations de gestion.

<b>Relations SDIS / Conseils Généraux 2007</b>	<b>Oui</b>	<b>En cours / à venir</b>	<b>Non</b>
Convention financière (rappel, sur 91 SDIS)	49,5% (45 SDIS)	31,8%	18,7%
Trésorerie*	37,9% (33 SDIS)	2,3% (2 SDIS)	59,8%
Tableau de Bord*	48,3% (42 SDIS)	0 % (0 SDIS)	51,7%
Négociation de Prêt*	22,9% (20 SDIS)	2,3% (2 SDIS)	74,8%

\* Sur 87 réponses

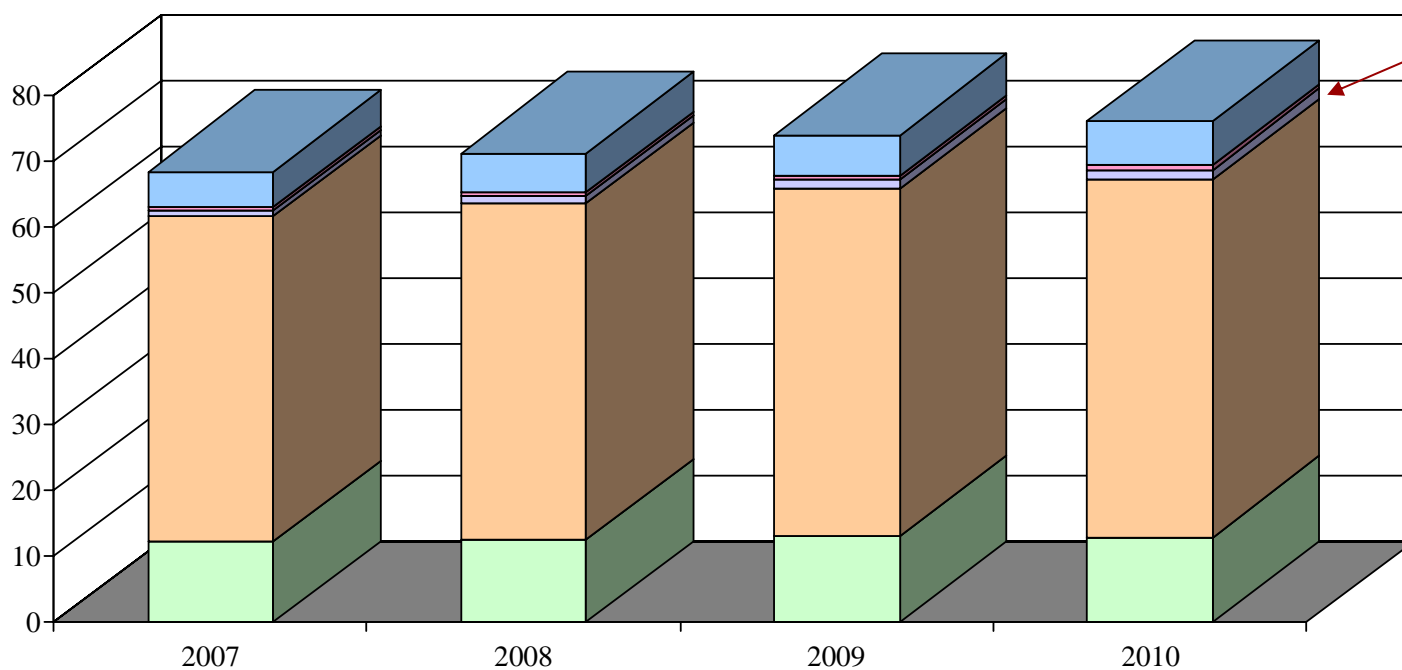
- Enfin, il faut savoir que la Loi de Modernisation de la Sécurité Civile a attribué aux Présidents de Conseils Généraux le soin d'assurer eux même la Présidence des Conseils d'Administration des SDIS.
- En 2007, seuls 26 SDIS (27,1% des SDIS) ont fait ce choix et 7 Présidents de CASDIS (7,3% des SDIS) ne sont pas des conseillers généraux.

## 2. Dépenses de fonctionnement des SDIS

➤ Une évolution prévisionnelle de 9,9% des DRF en 4 ans.

<b>Dépenses de fonctionnement / M61 en €par habitant</b>		<b>2007 (88 sdis)</b>	<b>2008 (60 sdis)</b>	<b>2009 (46 sdis)</b>	<b>2010 (40 sdis)</b>
011	Charges à caractère général	12,1	12,4	13,1	12,9
012	Charges de personnel et frais assimilés	49,6	51,3	52,7	54,3
66	Charges financières	0,8	1,0	1,4	1,6
	Autres	0,6	0,7	0,6	0,7
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>63,2</b>	<b>65,5</b>	<b>67,8</b>	<b>69,5</b>
68	Dotation aux amortissements et provisions	5,4	5,9	6,3	6,6
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>68,6</b>	<b>71,4</b>	<b>74,1</b>	<b>76,1</b>

## 2. Dépenses de fonctionnement des SDIS

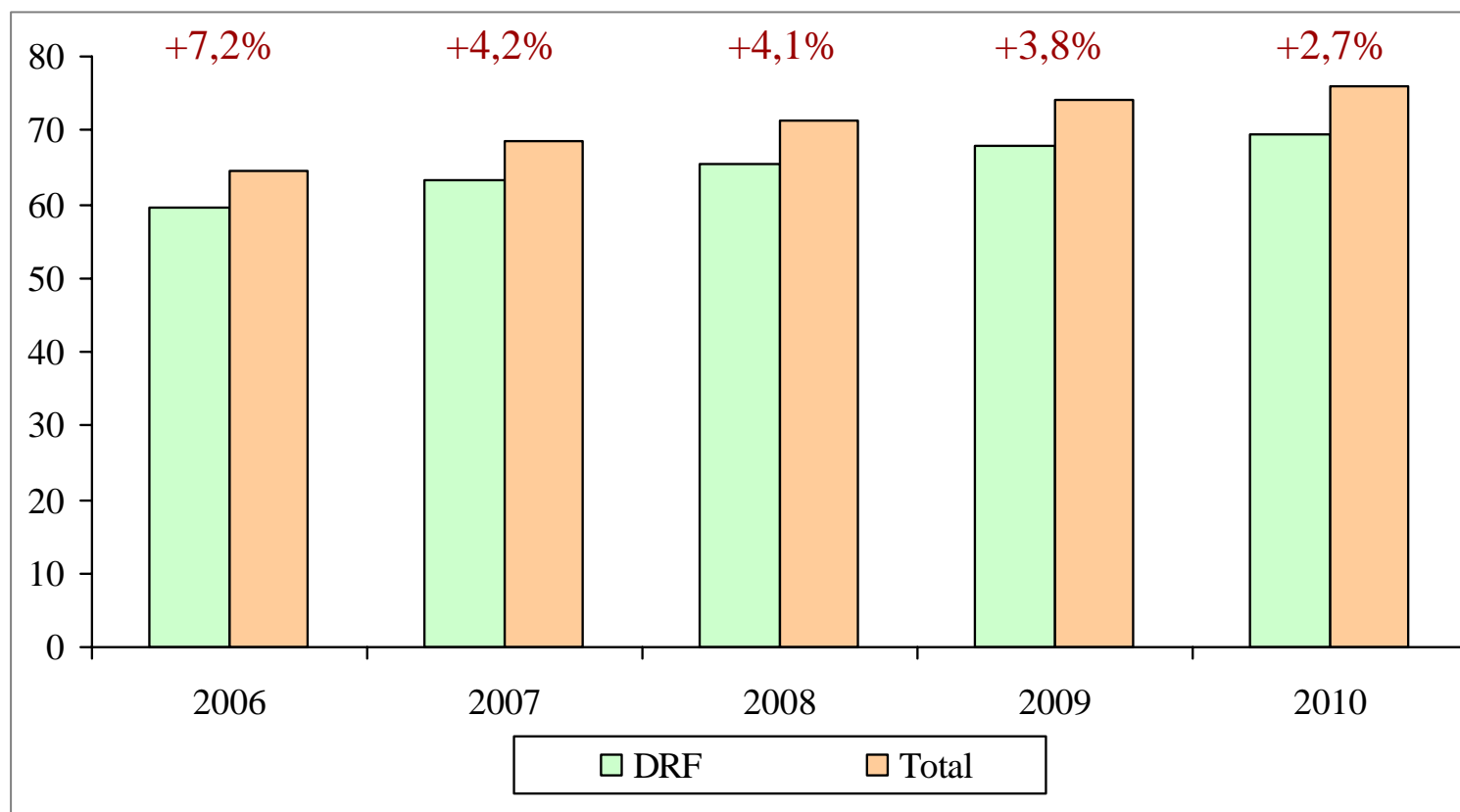


Progression des charges financières

■ Charges générales (011)  
 ■ Personnel (012)  
 ■ Charges financières (66)  
 ■ Autres dépenses  
 ■ Dotation aux amortissements (68)

## Dépenses de fonctionnement des SDIS : une évolution progressivement maîtrisée ... à périmètre constant (sur 40 SDIS en 2010)

37



En euros par habitants, évolution par rapport à l'année précédente

## 2. Dépenses de fonctionnement des SDIS

38

- L'enquête confirme une structure des dépenses de fonctionnement marquée par le poids de la masse salariale.
- Le compte 012 représente en effet 78,5% des dépenses réelles de fonctionnement en 2007.
- Si cette caractéristique est conforme à la nature de l'établissement, qui repose sur les ressources humaines, elle n'en demeure pas moins un enjeu fort de l'évolution du budget des SDIS.
- En témoignent la mise en place de nouveaux dispositifs nationaux, comme la PFR ou les accords Jacob, comme nous le verrons plus loin.
- Autre caractéristique notable de la structure des dépenses : le poids (relatif) des charges financières.
- Si leur taux reste largement marginal : 1,2% des dépenses réelles de fonctionnement en 2007, leur évolution n'en est pas moins significative (2,3% des DRF prévus en 2010 donc un quasi doublement).
- Si les SDIS assurent l'essentiel du financement des investissements récurrents via leur dotation aux amortissements, la montée en puissance de la problématique immobilière conduit les SDIS à recourir davantage à l'emprunt, et donc, à augmenter les charges financières afférentes.

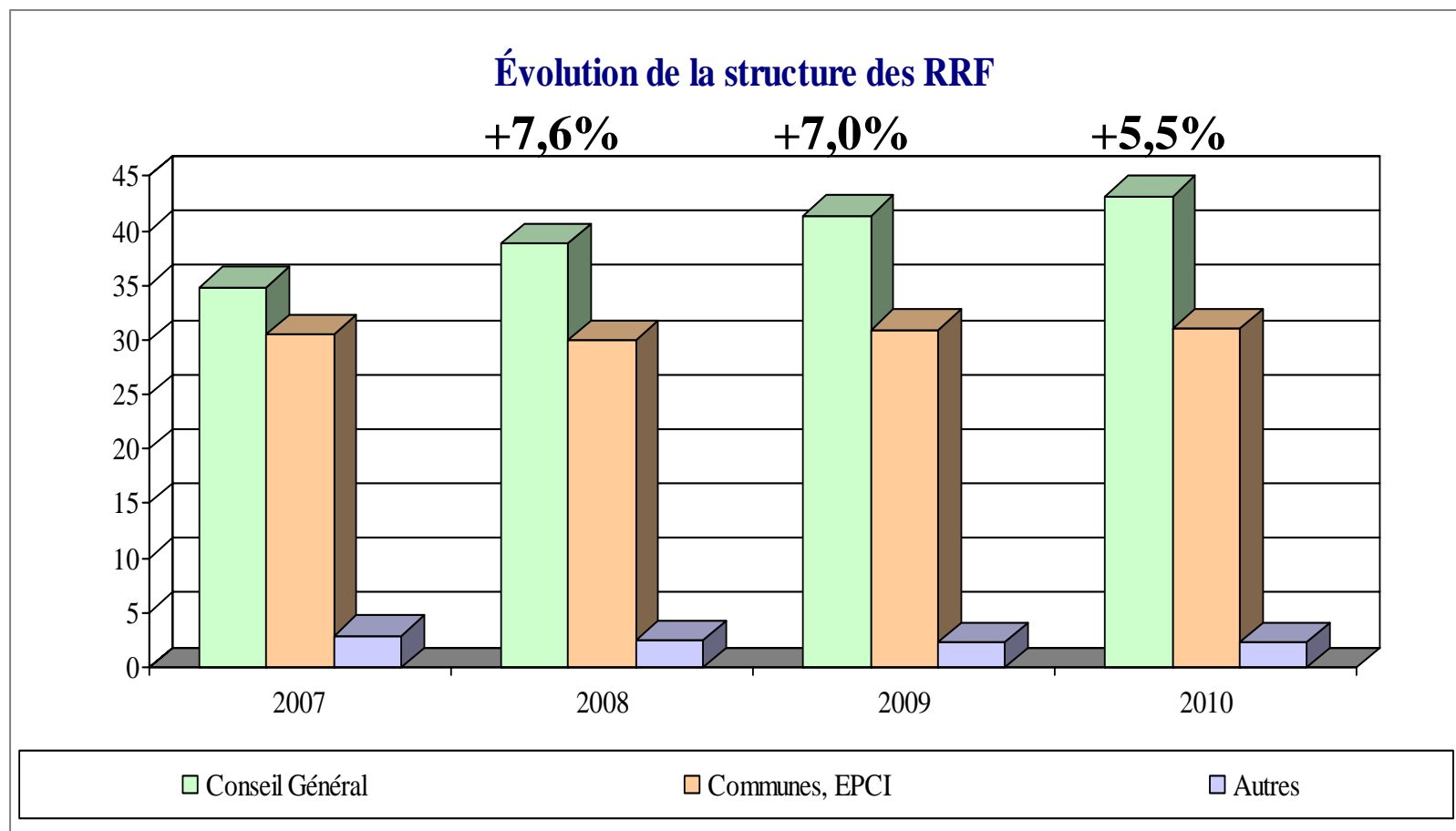
### 3. Recettes de fonctionnement des SDIS (sur 40 SDIS)

- Les recettes de fonctionnement, avec une hausse de 12,2% sur la période, permettent aux SDIS de couvrir leurs dépenses prévisionnelles de fonctionnement et leurs dotations aux amortissements.

<b>Recettes de fonctionnement / M61 en €par habitant</b>		<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
74	Contribution du Conseil Général	35,5	38,3	41,0	43,2
	Contribution des Communes et EPCI	29,4	30,0	30,5	31,0
	Autres recettes (013 +70,75 et 77)	2,3	2,3	2,3	2,3
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>67,2</b>	<b>70,6</b>	<b>73,8</b>	<b>76,5</b>

### 3. Recettes de fonctionnement des SDIS

40



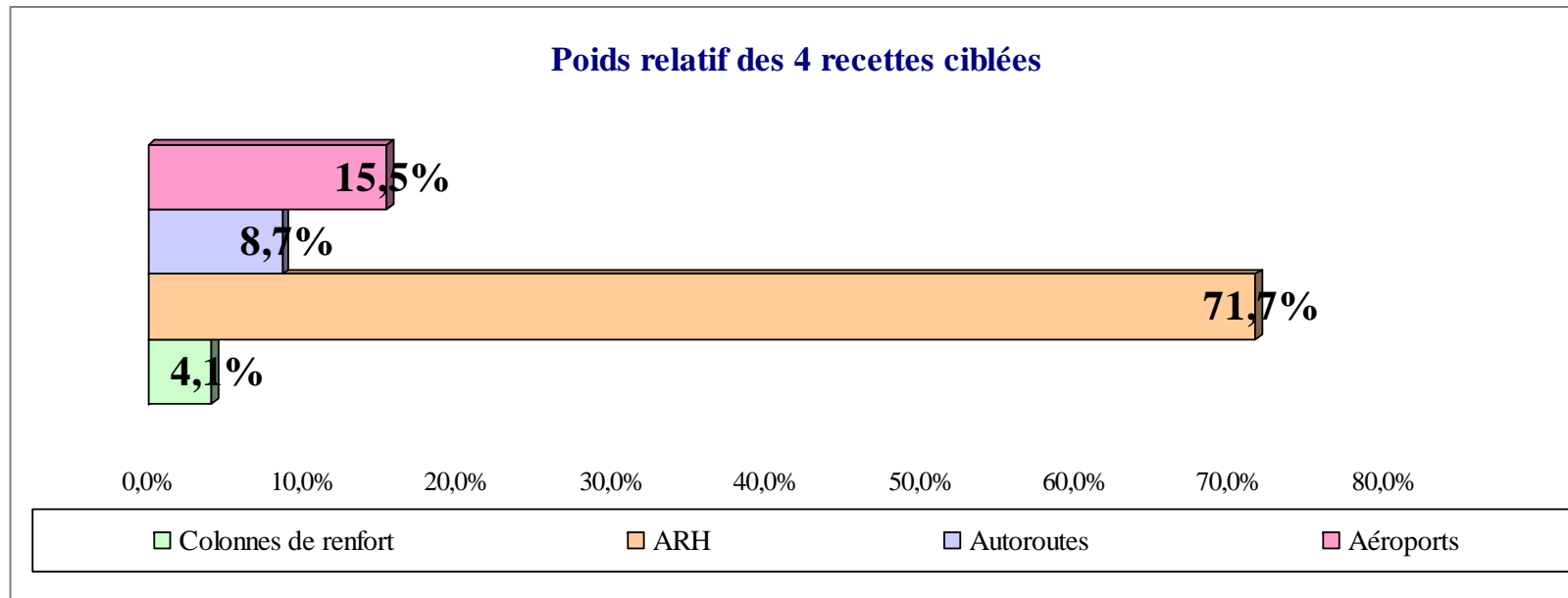


### 3. Recettes de fonctionnement des SDIS

- La synthèse nationale 2007 confirme le Département comme financeur principal du SDIS. En 2007, il représente **52,8%** des recettes, ce pourrait être **56,5%** en 2010 (sans tenir compte de la suppression des contributions des communes et EPCI à cette date).
- 6 SDIS sur 91 ont néanmoins revu en 2006 les critères de répartition des contributions des communes et EPCI, en général dans le cadre d'une évolution de dispositif départemental décidée antérieurement et par voie conventionnelle.
- Les recettes propres ne représentent en effet qu'un pourcentage faible des ressources, et sur cette part, les SDIS rencontrent parfois des difficultés de recouvrement, comme pour les sommes dues par l'ARH.
- À titre d'exemple, 35 SDIS sur les 76 qui ont répondu à la question 23, ont rencontré ce problème en 2006, pour un montant supérieur à 7 Millions d'Euros (pour les 32 SDIS ayant renseigné cet item).

**3. Recettes de fonctionnement des SDIS : Zoom sur 4 recettes (aéroports, autoroutes, ARH, colonnes de renfort)**

- Les quatre recettes ciblées ici représentent 27,7% des recettes autres et 1% des recettes de fonctionnement.



### 3. Recettes de fonctionnement des SDIS

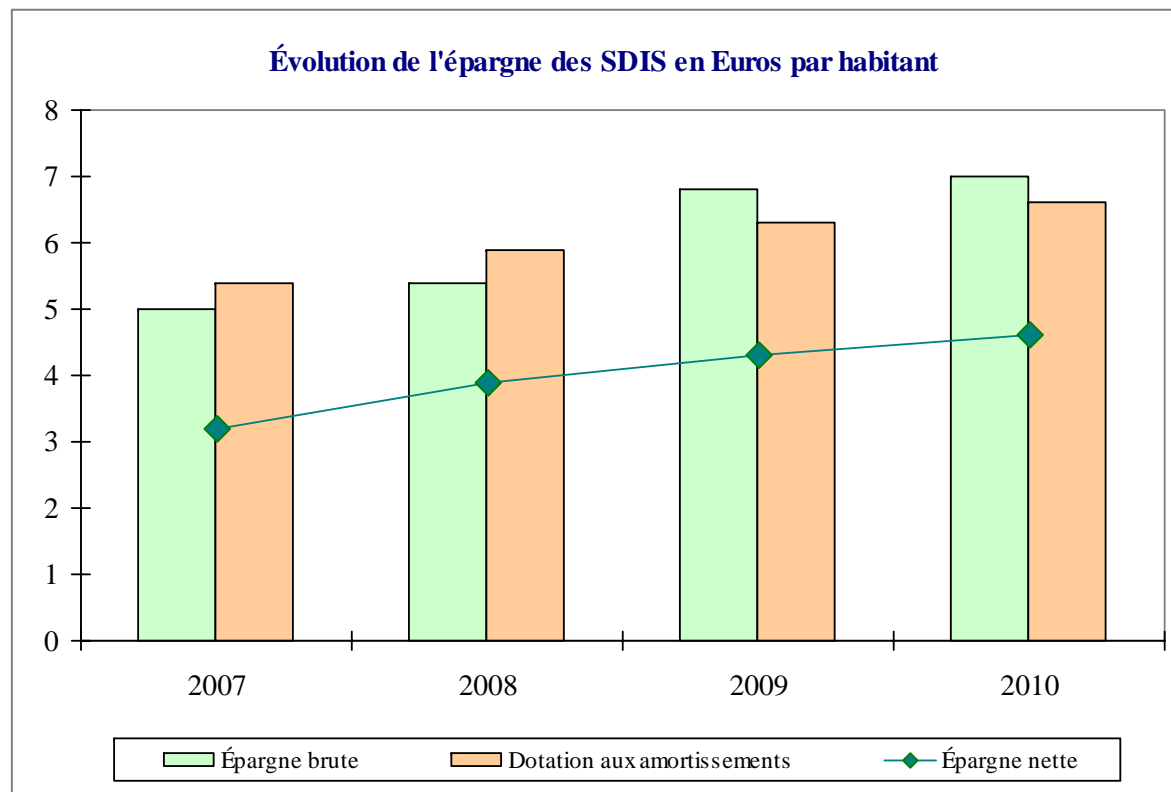
- Le différentiel de réponses sur la reprise de résultat ne permet pas de l'intégrer dans le tableau de synthèse de la structure des recettes.
- Toutefois, pour 2007, on peut évaluer à près de 1.445,8 K€ la valeur moyenne du résultat reporté, avec un écart allant de 0 Euro à plus de 9 millions selon les SDIS.
- Rapportée à la population, cette reprise avoisine les 2 Euros par habitant, soit 3,5% des recettes pour 2007.
- La reprise anticipée du résultat dès le Budget primitif (prévision anticipée de reprise d'excédent de fonctionnement) qui a souvent été pratiquée dans certains SDIS pour amortir les trop fortes évolutions des contributions (et consommer les excédents) a cependant tendance à diminuer d'une année sur l'autre (17 SDIS sur 40 en prévoient pour 2010).
- Dès lors ne dégagant pas de grande marge d'autofinancement complémentaire à l'amortissement sur cette section, les SDIS doivent recourir de plus en plus à l'emprunt pour financer la croissance des investissements (en particulier immobilier).

## L'épargne de gestion des SDIS

44

- Si l'épargne brute de gestion des SDIS apparaît largement positive, elle ne couvre cependant pas complètement la dotation aux amortissements en 2007 et 2008 (avec respectivement un "déficit" de -0,4 et -0,2 €par habitant) mais cette situation devrait s'améliorer à partir de 2009.
- Néanmoins, l'épargne nette étant positive, on peut estimer la situation des SDIS comme étant saine.

<b>En €par habitant</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Recettes réelles de fonctionnement	68,2	71,2	74,6	76,5
Dépenses réelles de fonctionnement	63,2	65,5	67,8	69,5
<b>Épargne brute de gestion</b>	<b>5,0</b>	<b>5,7</b>	<b>6,8</b>	<b>7,0</b>
Remboursement du capital de la dette	1,8	1,8	2,5	2,4
<b>Épargne nette</b>	<b>3,2</b>	<b>3,9</b>	<b>4,3</b>	<b>4,6</b>



- Rappelons, s'il en est besoin, que la dotation aux amortissements, principale recette d'autofinancement de la section d'investissement, est une "épargne" obligatoire en M61.
- Elle est en effet indispensable au renouvellement récurrent des matériels et des biens du SDIS et est calculée en fonction de leur dépréciation moyenne.

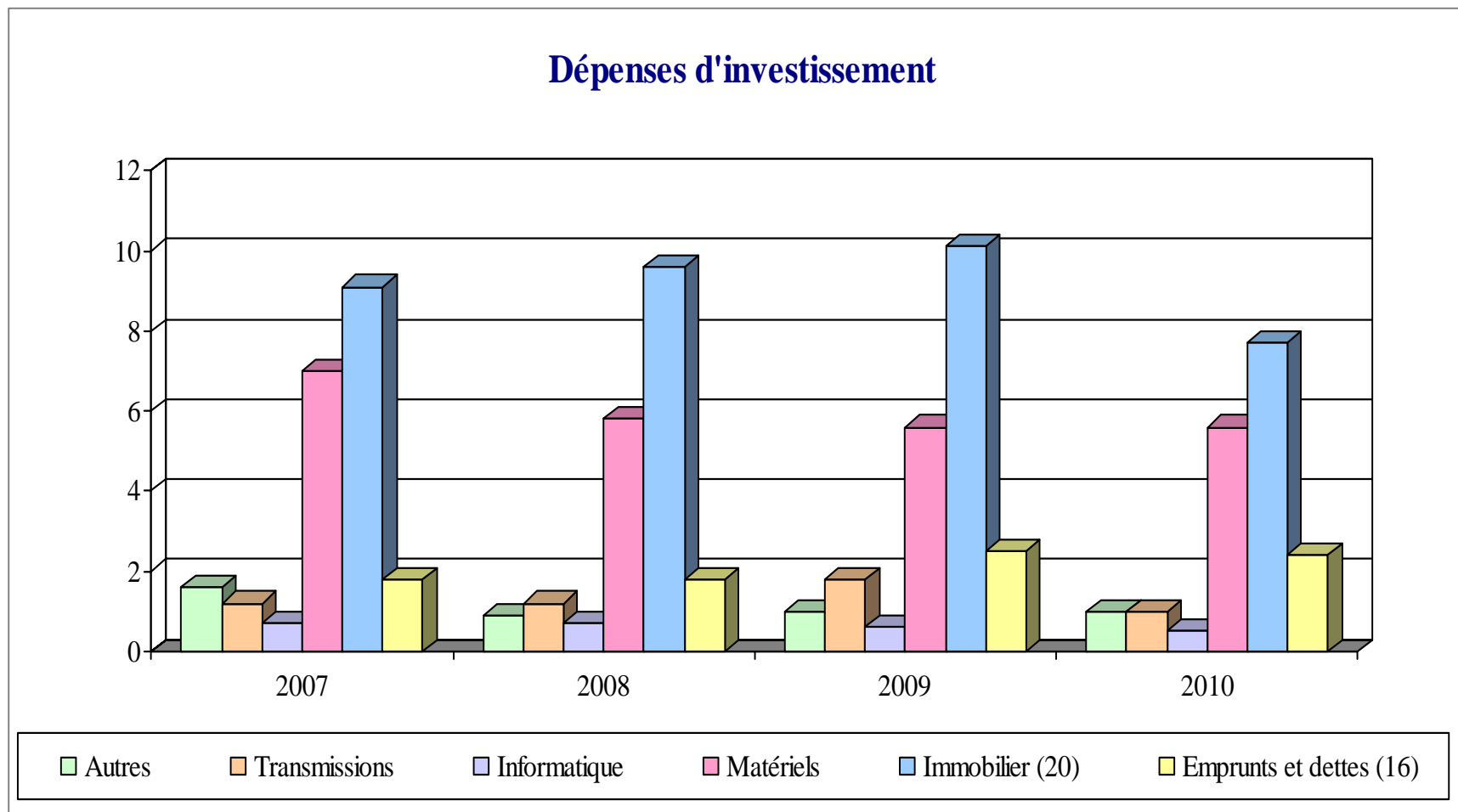
## 4. Dépenses d'investissement des SDIS

➤ Une évolution de 33,3 % de l'annuité de la dette en capital sur les 4 ans.

Dépenses d'investissement / M61 en € par habitant		2007	2008	2009	2010
16	Emprunts et dette assimilés	1,8	1,8	2,5	2,4
20	Immobilier	9,1	9,6	10,1	7,7
21	Matériels	7,0	5,8	5,6	5,6
	Informatique	0,7	0,7	0,6	0,5
	Transmissions	1,2	1,2	1,8	1,0
	Autres dépenses	1,6	0,9	1,0	1,0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>21,1</b>	<b>19,8</b>	<b>21,3</b>	<b>17,9</b>

## 4. Dépenses d'investissement des SDIS (en €par habitant)

47



## 4. Dépenses d'investissement des SDIS

- Classiquement, la prévision en investissement est un exercice difficile. Les SDIS s'y plient néanmoins mais avec des prévisions très prudentielles.
- Ainsi, l'évolution sur 4 ans se traduit par un effet en "dents de scie" pour un coût par habitant autour de 20 Euros en moyenne.
- On peut néanmoins relever la montée en charge jusqu'au pic 2009 de l'investissement immobilier qui devient très majoritaire dans les dépenses d'investissement.
- Cette évolution avait été anticipée depuis plusieurs années. Elle se concrétise désormais et renvoie les SDIS à la question majeure des modalités de financement de l'immobilier. Or ces modalités ont en général été définies lors de la départementalisation et sont très variables d'un département à l'autre.

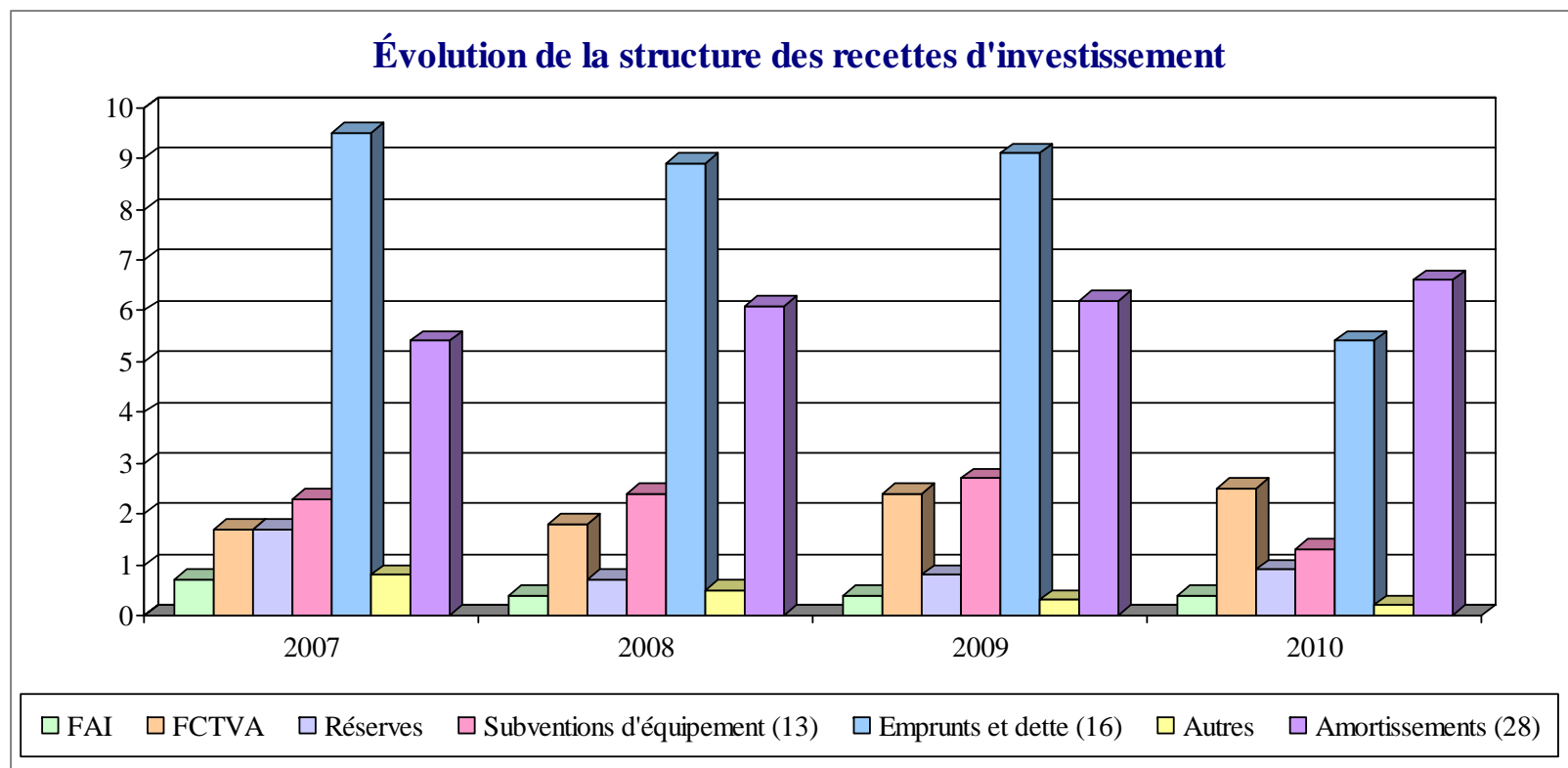


## 5. Recettes d'investissement des SDIS

Recettes d'investissement / M61 en €par habitant		2007	2008	2009	2010
10	Dotations, fonds divers et réserve	4,1	2,9	3,6	3,8
	<i>dont FAI</i>	0,7	0,4	0,4	0,4
	<i>dont FCTVA</i>	1,7	1,8	2,4	2,5
	<i>dont réserves (excédent de fonctionnement capitalisé)</i>	1,7	0,7	0,8	0,9
13	Subventions équipement	2,3	2,4	2,7	1,3
16	Emprunts et dettes assimilées	9,5	8,9	9,1	5,4
	Autres	0,8	0,5	0,3	0,2
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>16,7</b>	<b>14,7</b>	<b>15,7</b>	<b>10,7</b>
28	Amortissements des immobilisations	5,4	6,1	6,2	6,6
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>22,1</b>	<b>20,8</b>	<b>21,9</b>	<b>17,3</b>

## 5. Recettes d'investissement des SDIS

50

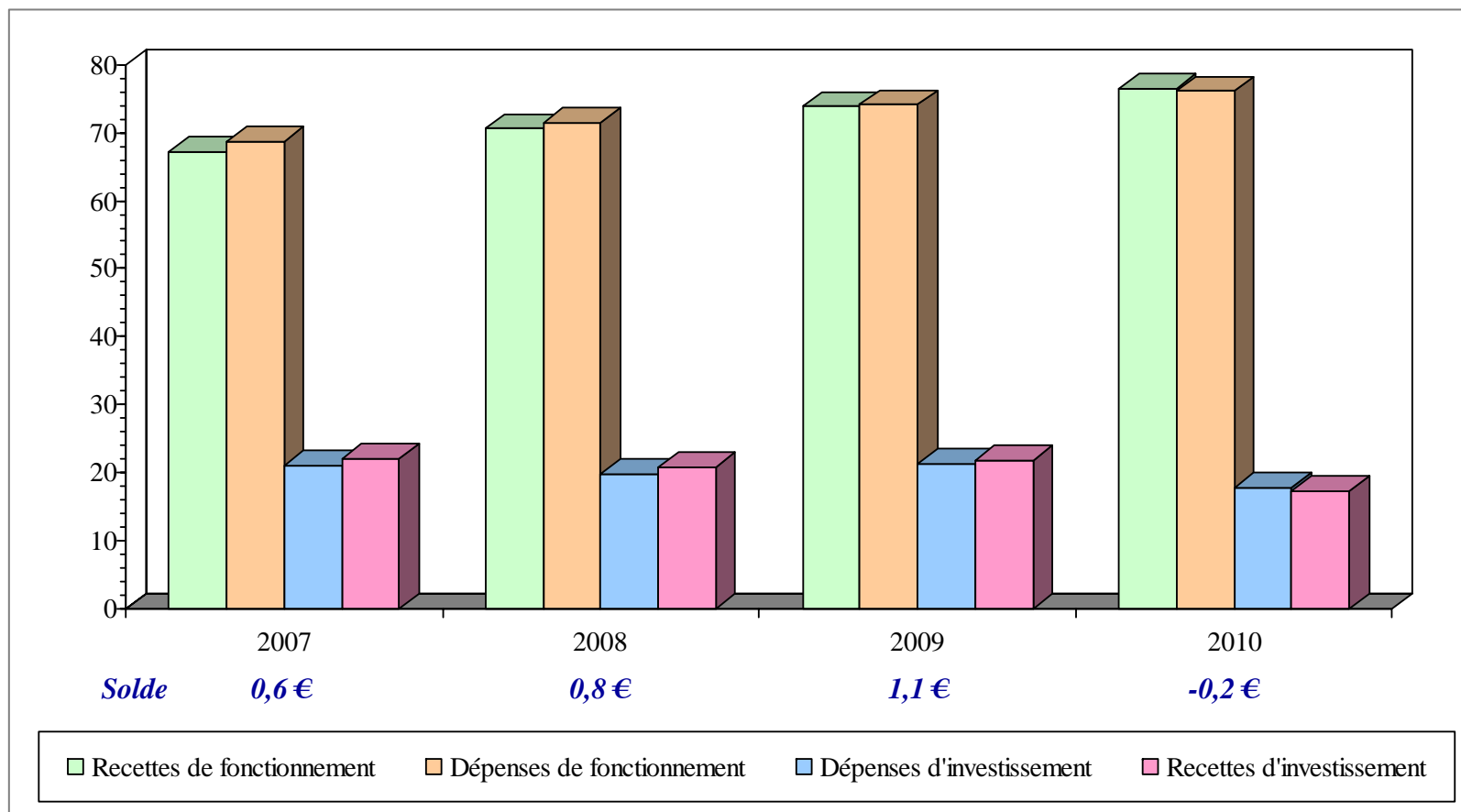


## 5. Recettes d'investissement des SDIS

- Pour financer la rénovation de leurs casernes en même temps que le renouvellement récurrent des matériels, et alors même que leurs capacités d'autofinancement augmentent d'une année sur l'autre (amortissement croissant), les SDIS sont néanmoins conduits à recourir à l'emprunt qui représente désormais 36,8% de leurs recettes d'investissement en 2007.
- La part de l'emprunt devrait croître jusqu'en 2009 (40,9% des Recettes d'investissement) pour ensuite diminuer en 2010 avec un poids de l'ordre de 28,8% en 2010.
- À l'inverse, les opérations se réalisant, l'amortissement des immobilisations augmente de 22,2% sur la période.

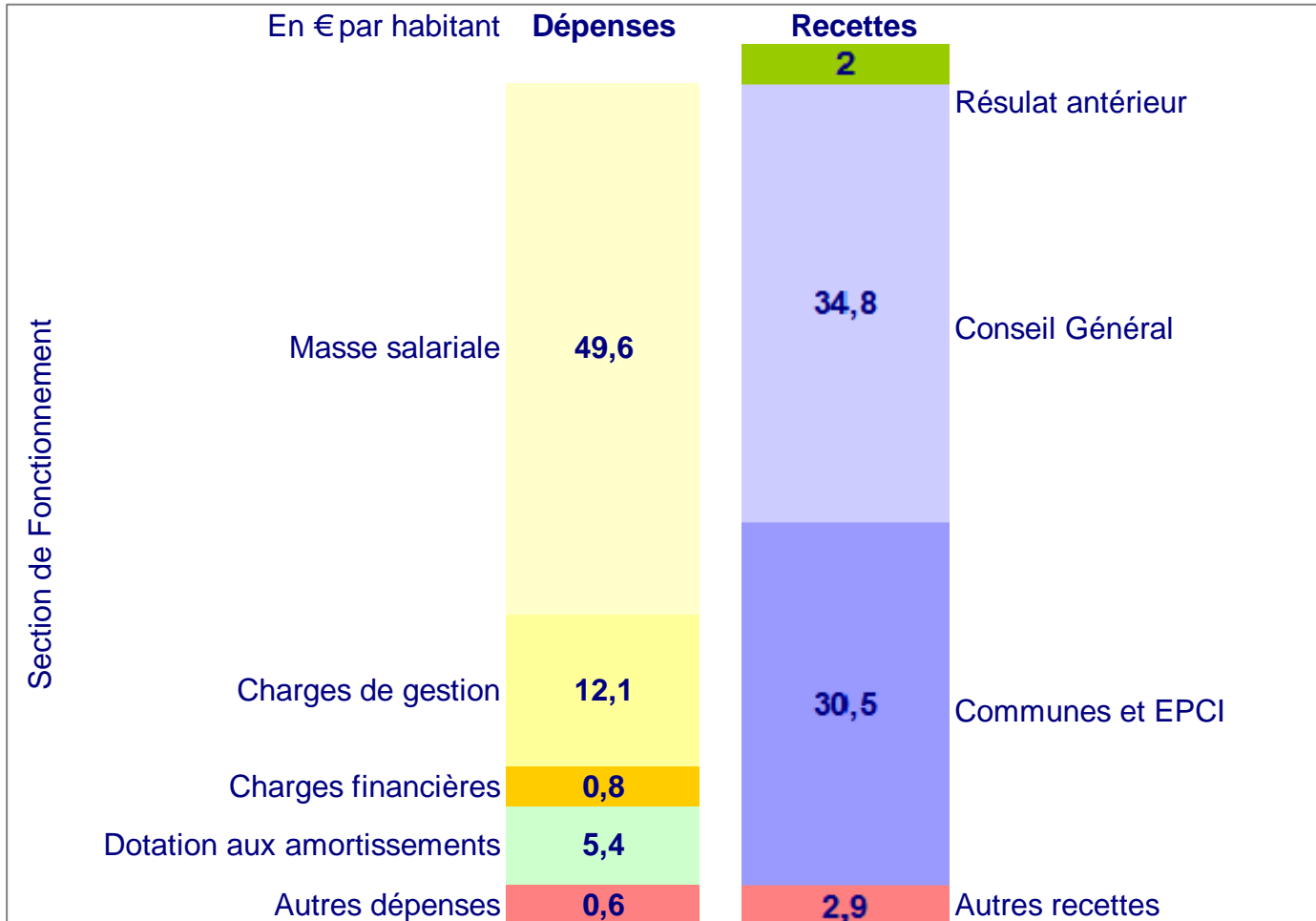
## Équilibre budgétaire (solde de gestion)

52



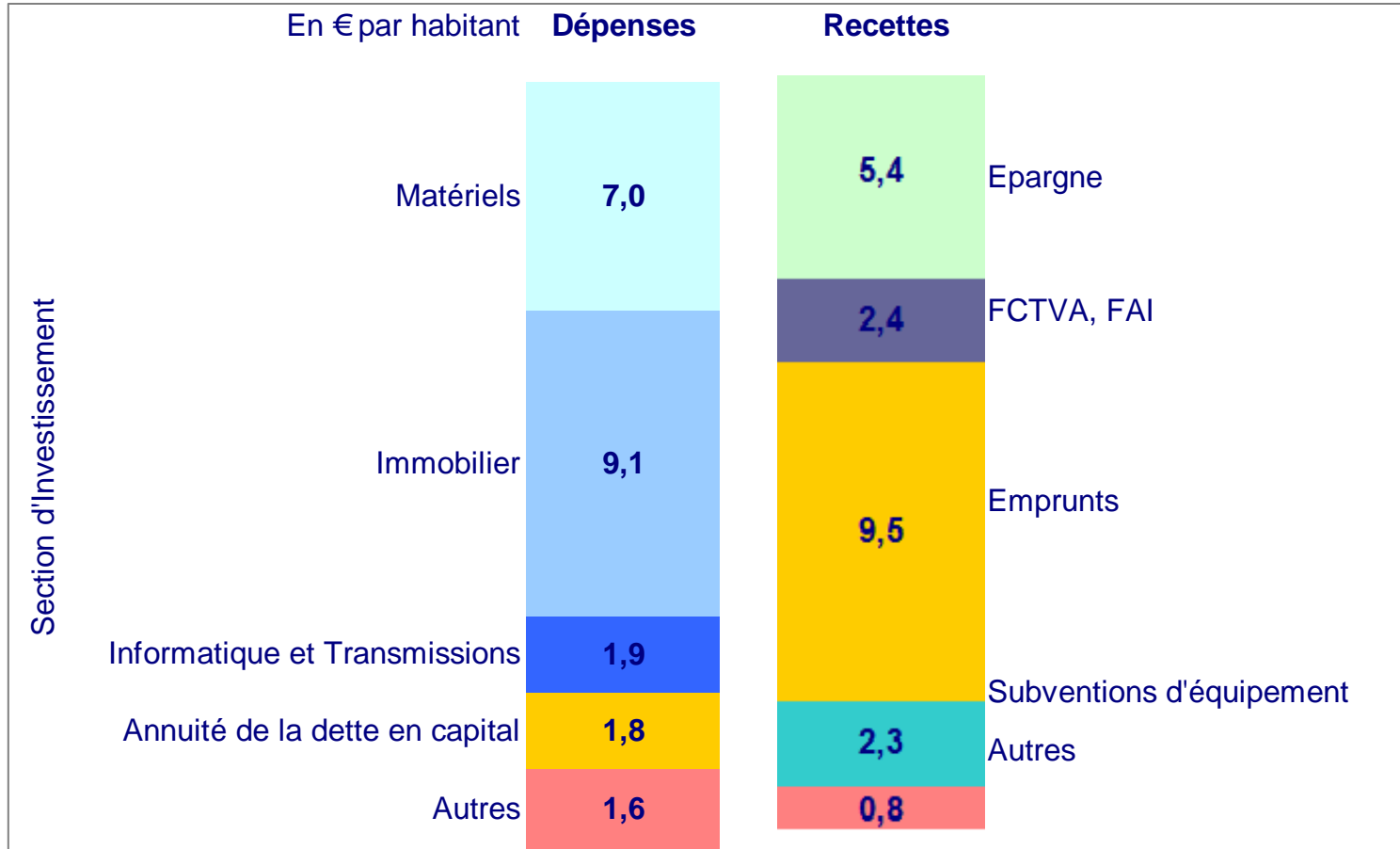
## Le budget type des SDIS (sur 88 SDIS)

53



## Le budget type des SDIS (sur 88 SDIS)

54



## 6. Opérations immobilières

Participation des communes et EPCI aux opérations immobilières du SDIS	Oui	Taux	En cours /à venir Les communes vont être sollicitées	Non
Elles participent... (sur 88 réponses)	<b>44,3% (39 SDIS)</b>			
...en subvention (sur les 39 réponses « oui »)	41,0% (16 SDIS)	<i>De 6 à 90% du montant HT de l'opération, terrain viabilisé</i>	11,4% (10 SDIS)	<b>44,3% (39 SDIS)</b>
...en annuité de dette (sur les 39 réponses « oui »)	23,1% (9 SDIS)			
...selon le cadre conventionnel (sur les 39 réponses « oui »)	25,6% (10 SDIS)			
... selon un cadre délibératif (sur les 39 réponses « oui »)	82,1% (32 SDIS)			

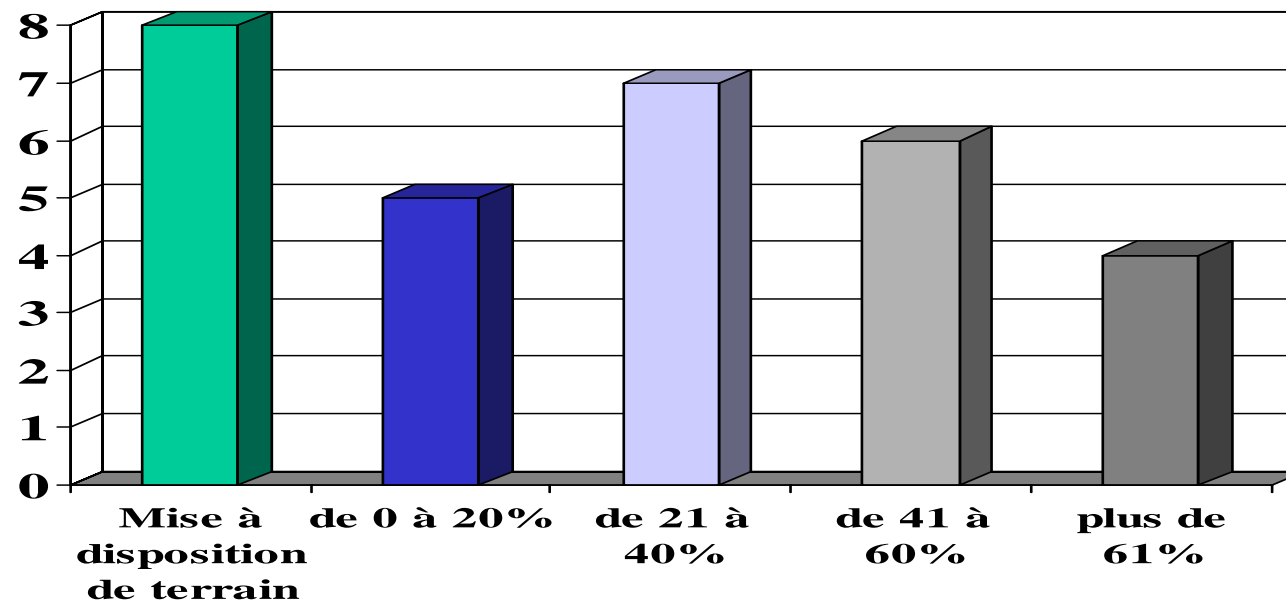
N.B. : Le total des deux types de cadre est supérieur à 100% dans la mesure où 9 SDIS sur les 39 disposent des deux.

- L'enquête fait ressortir la grande hétérogénéité des pratiques d'intervention en matière d'opérations immobilières, tant dans le principe que dans le niveau de participation.
- Certains SDIS ont prévu que les communes participent à l'effort de construction et de rénovation soit dès le transfert des centres, soit ultérieurement par délibération du CASDIS (quand ils n'ont pas les deux options) ; d'autres n'ont rien défini.

## 6. Opérations immobilières

56

30 SDIS ont précisé dans le questionnaire les éléments de financement de l'immobilier (en % du montant HT) par les communes et EPCI





## 7. Dette des SDIS

- L'encours de la dette progresse de + 68% sur la période pour les 39 SDIS ayant renseigné toutes les données nécessaires à la comparaison ci-dessous (52 ont été capables d'indiquer le capital restant dû estimé pour 2010 mais les données d'annuité n'étaient pas complètes).

En K€ Sur 39 SDIS	2007	2008	2009	2010
Encours de la dette	531 592,9	627 565,3	809 696,3	895 068,9
% des RRF ( <i>sur 39 SDIS</i> )	33,5	38,4	47,4	50,5

Montant des annuités	42 696,6	45 099,1	60 509,6	56 011,6
----------------------	----------	----------	----------	----------

- Mais, ce qu'il faut surtout retenir de ce tableau, c'est l'endettement des SDIS, malgré un sensible infléchissement prévu entre 2009 et 2010 sur le montant des annuités.
- À l'horizon 2010, l'encours de la dette représenterait en effet la moitié des recettes de fonctionnement.
- Enfin, l'enquête confirme l'extinction imminente de la dette transférée des communes, les SDIS ne supportant progressivement plus que leurs dettes propres (*ce montant se trouve ainsi divisé par deux sur la période, passant de 14,9 M€ à 7,7 M€ pour les 8 SDIS encore concernés sur ce panel*).

## 8. Contrôle des SDIS

- Les SDIS sont régulièrement contrôlés. Ces trois dernières années, 40 SDIS ont été vus par la DDSC, 24 par la CRC ou la Paierie Départementale.

Contrôles des SDIS (Sur 86 réponses)	Date du dernier contrôle		
	Antérieur à 1996	De 1996 à 2001	Depuis 2001
DDSC	1	0	85
CRC ou Paierie	5	2	79

←

Dont	En 2005	En 2006	En 2007
DDSC	12	13	15
CRC ou Paierie	10	5	9

1. Effectifs 2006 et prospective (questions 75 à 92)
2. Le poste de DAF (questions 93 à 95)
3. Régime de travail des SPP (questions 96 à 114)
4. Éléments opérationnels : gardes et interventions (questions 115 à 129)
5. La masse salariale des SDIS (questions 130 à 141)
6. Éléments de rémunération (questions 144 à 155)
7. Les dispositions particulières (questions 142 et 143, 156 à 176)

## 1. Effectifs 2006 et prospective sur 90 SDIS

- L'effectif 2006 traduit une moyenne de couverture de 6,8 SPP et 31 SPV pour 10.000 habitants.
- La couverture fonctionnelle est de 1,7 PATS pour 10.000 habitants.

<b>2006</b> <i>Hors BSPP et BPPM</i>	<b>SPP</b>	<b>SPV</b>	<b>Total</b>
Officiers	6 282	7 691	13 973
Non Officiers	30 020	158 343	188 363
SSSM	431	10 052	10 483
<b>Total</b>	<b>36 733</b>	<b>176 086</b>	<b>212 819</b>

<b>PATS</b>			<b>Total</b>
<b>Cat.</b>	<b>Adm.</b>	<b>Tech.</b>	
A	472	227	699
B	724	609	1 333
C	4 589	2 689	7 278
<b>9 310</b>			

## 1. Effectifs 2006 et prospective

- L'effectif s'organise autour d'un encadrement moyen de 6,6% d'officiers pour les pompiers et 7,5% de cadre A pour les PATS.
- Avec 13 points d'écart entre la structure d'encadrement des SPP par rapport à celle des SPV.

<b>2006</b> <i>Hors BSPP et BPPM</i>	<b>SPP</b>	<b>SPV</b>	<b>Total</b>
Officiers	<b>17,5%</b>	<b>4,4%</b>	6,6%
Non Officiers	81,3%	89,9%	88,4%
SSSM	1,2%	5,7%	4,9%
<b>Sur un total de</b>	<b>36 853</b>	<b>176 086</b>	<b>212 939</b>

<b>PATS</b>			<b>Total</b>
<b>Cat.</b>	<b>Adm.</b>	<b>Tech.</b>	
A	8,2%	6,4%	7,5%
B	12,5%	17,3%	14,3%
C	79,3%	76,3%	<b>78,2%</b>

## 1. Effectifs 2006 et prospective

- Mais par effet d'échelle inversée, compte-tenu de leur nombre, le rapport par grade est à l'avantage des SPV qui comptent plus de la moitié des officiers. Au global, 82,7% des pompiers sont SPV.
- La filière administrative représente 62,1% des PATS, la catégorie C : 78,2% des PATS.

<b>2006</b> <i>Hors BSPP et BPPM</i>	<b>SPP</b>	<b>SPV</b>	<b>Sur un total de</b>
Officiers	45,6%	54,4%	14 140
Non Officiers	15,9%	84,1%	188 316
SSSM	4,1%	95,9%	10 483
<b>TOTAL</b>	<b>17,3%</b>	<b>82,7%</b>	<b>100%</b>

<b>PATS</b>			<b>Sur un total de</b>
<b>Cat.</b>	<b>Adm.</b>	<b>Tech.</b>	
A	67,5%	32,5%	699
B	54,3%	45,7%	1 333
C	63,1%	36,9%	7 278

## 1. Effectifs 2006 et prospective : Recrutements effectués

- L'année 2006 a été marquée par un net infléchissement des recrutements par rapport à 2005 (-21,4% alors même que la base 2006 compte 3 SDIS de plus qu'en 2005).

<b>2006</b> <i>(pour 89 SDIS)</i>	<b>Direction</b>	<b>CTA</b>	<b>GPT</b>	<b>Centres</b>	<b>Total</b>
SPP officiers	94	8	39	48	189
SPP non officiers	52	61	37	788	938
PATS	398	65	86	20	569
<b>Total</b>	<b>544</b>	<b>134</b>	<b>162</b>	<b>856</b>	<b>1 696</b>
<i>Pour mémo données 2005 (pour 86 SDIS)</i>	<i>857</i>	<i>116</i>	<i>187</i>	<i>998</i>	<i>2 158</i>

- Le tableau rend ainsi compte de la forte mobilité des PATS, principalement en poste à la Direction et des hommes du rang dans les Centres.
- Les officiers ne représentent que 11,1% des recrutements 2006 ; pour moitié postés en DDSIS.
- Plus de la moitié des recrutements prévus (50,5%) va concerner les centres d'incendie et de secours, soit 4,3 % de plus que ce qui était envisagé lors de l'enquête 2006 (46,2%).

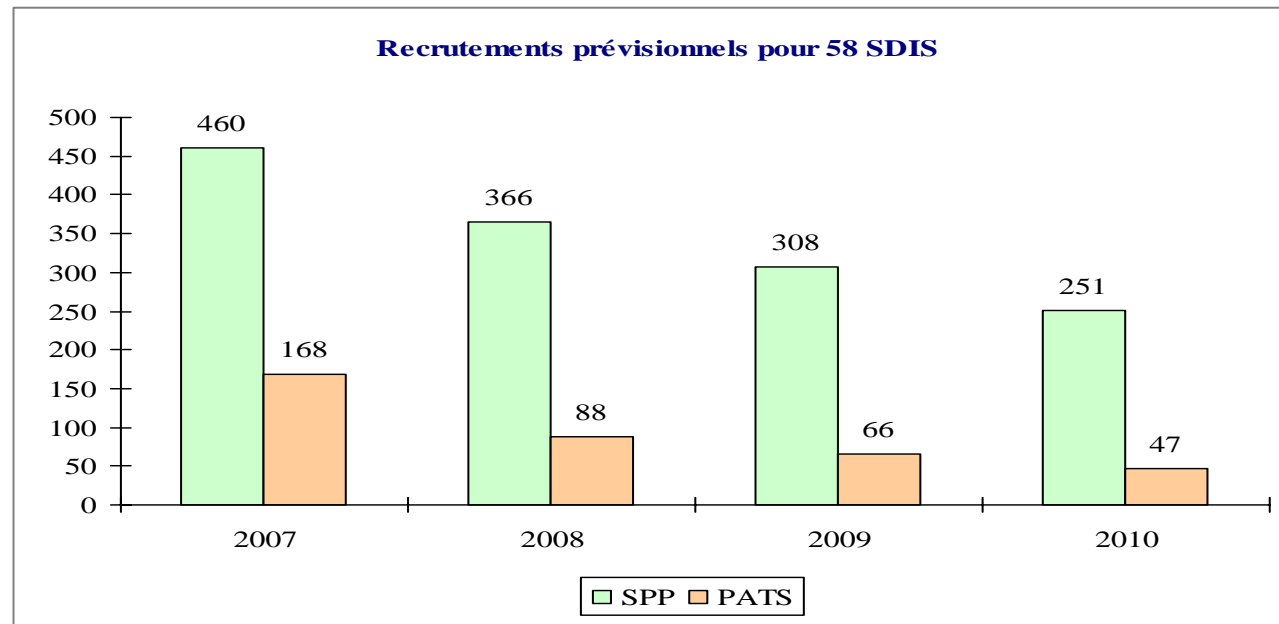
## 1. Effectifs 2006 et prospective

- 58 SDIS ont prévus de créer 1.720 nouveaux postes d'ici 2010 soit 0,5 poste pour 10.000 habitants sur la période.

Postes pourvus 2006	Créations de postes (sur 58 SDIS)	Prévus				Total
		2007	2008	2009	2010	
32 702	SPP	460	366	308	251	<b>1 374</b>
6 575	PATS	168	88	66	47	<b>346</b>
<b>39 276</b>	<b>TOTAL</b>	<b>668</b>	<b>454</b>	<b>374</b>	<b>298</b>	<b>1 720</b>
39 276	Soit en nombre de postes cumulés	39 944	40 398	40 772	41 070	-
Évolution annuelle		-	+1,1%	+0,9%	+0,7%	-



## 1. Effectifs et prospective



- Toutefois, il semblerait que la progression des effectifs se fasse à un rythme plus lent par rapport à ce qui était ressorti dans l'enquête 2006, avec des taux d'évolution annuelle autour de 1% au lieu de 2%.
- Ceci peut s'expliquer par une volonté accrue de maîtriser la masse salariale parallèlement à la mise en place de dispositifs nouveaux qui sont venus l'augmenter (PFR, accords Jacob par exemple).
- On ne peut pas exclure cette hypothèse de progression comme étant une version "basse" de l'évolution probable des effectifs d'autant que le panel de ceux qui ont répondu correspond aux SDIS conventionnés avec le Conseil Général.

## 2. Le poste de DAF

- Sur les 81 SDIS ayant répondu à cette question, 53 ont créé le poste de DAF tel que prévu par la LMSC (65,4%) contre 49 en 2006.
- Parmi ces 53 SDIS, 50 ont pu préciser le statut de leur DAF, qui ont, pour 75,5% d'entre eux, délégation de signature du PCASDIS :

✓ 22 Directeurs territoriaux (41,5%)

✓ 13 Attachés ou attachés principaux (24,5%)

✓ 6 Administrateurs (11,3%)

✓ 5 Lieutenants-Colonels

✓ 2 Colonels

✓ 1 Commandant

✓ 1 Contractuel

**82%** issus des filières  
administratives

**16%** d'officiers

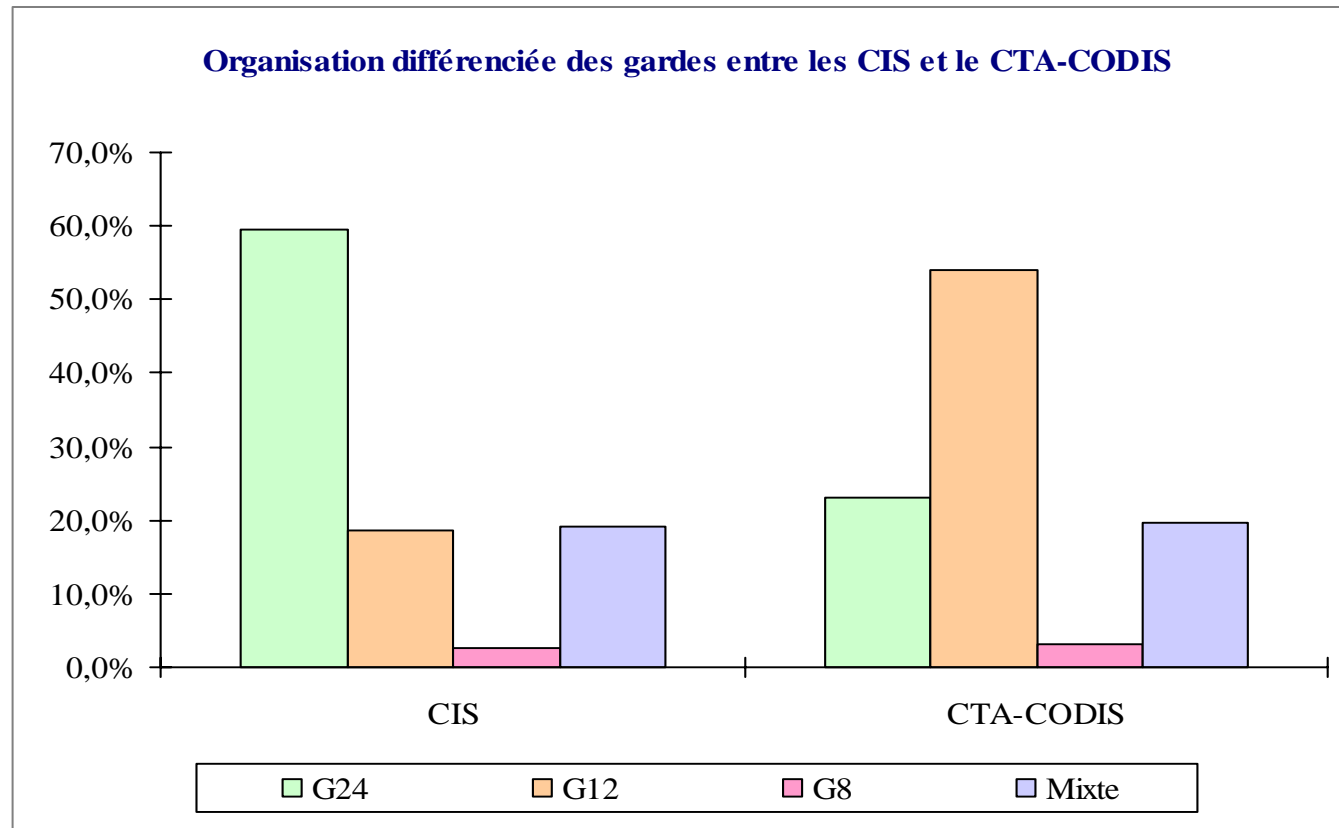
**2%** autre

### 3. Régime de travail des SPP

- Seuls 12 SDIS sur 82 (14,6%) pratiquent exclusivement les gardes de 24 heures en CIS quand 67% du panel proposent différents types de gardes combinées.
- La structure des gardes confirme la différenciation de l'organisation du travail entre les CIS et les CTA-CODIS.
- Les personnels en CIS ou CTA sont très majoritairement sous un régime de 24h mais les régimes mixtes (24h et 12h ou 8h) se développent. Le régime de garde de 8h reste marginal.

En nombre de SPP (82 SDIS)	Exclusivement			G Mixtes	Évolution Prévue (75 SDIS)
	G 24	G 12	G 8		
CIS	12 670	3 961	555	4 072	9 SDIS (12 %)
CTA/CODIS	474	1 108	63	402	
Total	13 144	5 069	618	4 474	
Soit en %	56,4%	21,7%	2,7%	19,2%	

### 3. Régime de travail des SPP



### 3. Régime de travail des SPP

- 59,6% des pompiers des centres de secours de ces 82 SDIS sont sur un mode exclusif de garde en 24h et seuls 9 SDIS envisagent de modifier leur régime de travail.

En % de SPP (82 SDIS)	Exclusivement			G Mixtes	Évolution Prévue (75 SDIS)
	G 24	G 12	G 8		
CIS	59,6%	18,6%	2,6%	19,2%	9 SDIS (12 %)
CTA/CODIS	23,2%	54,1%	3,1%	19,6%	

- On peut rappeler, pour mémoire, que le décret du 31 Décembre 2001 qui introduit le régime d'équivalence entre temps de présence et temps de travail prévoyait une évaluation en 2007. Celle-ci est actuellement en cours au sein d'un groupe de travail de la Conférence Nationale des services d'Incendie et de Secours (CNIS).

### 3. Régime de travail des SPP : le logement

- Dans le cadre de leur service, 24,5% de tous les Sapeurs-Pompiers Professionnels étaient logés en 2006 :
  - ✓ 40,1% d'entre eux le sont en caserne, les autres ailleurs et par nécessité absolue de service. Le logement est en général concédé en contrepartie de temps de travail (gardes ou astreintes supplémentaires),
  - ✓ 36,9% des officiers sont logés et 21,8% des SPP non officiers.

<b>2006</b> <i>(pour 87 SDIS)</i>	<b>En caserne</b>	<b>%</b>	<b>Hors caserne</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
SPP officiers	369	6,0%	1 914	31,0%	2 283	36,9%
SPP non officiers	3 044	10,7%	3 177	11,1%	6 221	21,8%

<b>2006</b> <i>(pour 87 SDIS)</i>	<b>En caserne</b>	<b>En %</b>	<b>Hors caserne</b>	<b>%</b>	<b>Total Pompiers « logés »</b>	
<b>Total</b>	<b>3 413</b>	<b>40,1%</b>	<b>5 091</b>	<b>59,9%</b>	<b>8 504</b>	<b>100%</b>

### 3. Régime de travail des SPP et affectations

➤ En 2006, sur 83 SDIS :

- ✓ 99 SPP étaient en CRO ou CDO (congé de reconversion opérationnelle et de disponibilité opérationnelle)
- ✓ 6.205 SPP étaient affectés en SHR (essentiellement des officiers affectés en direction ou groupement)
- ✓ 1.506 SPP non officiers assuraient des missions hors gardes.

affectation	En 2006 sur 83 SDIS
<b>Entretien des moyens</b>	
Véhicules.	198
Transmission.	53
EPI, habillement.	126
Autres.	215
<b>Entretien des bâtiments</b>	58
<b>Fonctions administratives</b>	856
<b>Total</b>	<b>1 506</b>

## 4. Éléments opérationnels : Gardes et interventions

➤ Le secours à victimes représente 63,4% de l'activité des SDIS.

<b>2006</b> <i>Hors BSPP/BMPM</i> <i>Sur 85 SDIS</i>	<b>Incendies</b>	<b>Secours routiers</b>	<b>Secours à victimes</b>	<b>Divers</b>	<b>Total</b>
Nombre d'interventions	314 341	246 610	1 895 705	536 086	2 992 742
Moyenne sur le panel	3 698	2 901	22 302	6 307	35 208
Part dans l'activité	10,5%	8,2%	63,4%	17,9%	100 %

➤ 23 SDIS adaptent leur garde en fonction de l'activité saisonnière dont 2 à la baisse.

<b>En "hommes"</b> <b>2006</b> <i>(Sur 54 SDIS)</i>	<b>Garde casernée SPP + SPV</b>			<b>Évolution prévue du POJ</b>
	<b>Jour</b>	<b>Nuit</b>	<b>WE &amp; JF</b>	
Période normale	6 496	5 635	6 344	36 SDIS
Période maximale	6 988	5 519	6 702	
Évolution d'une période à l'autre	+7,6%	-2,1%	+5,6%	



#### 4. Éléments opérationnels : gardes et interventions

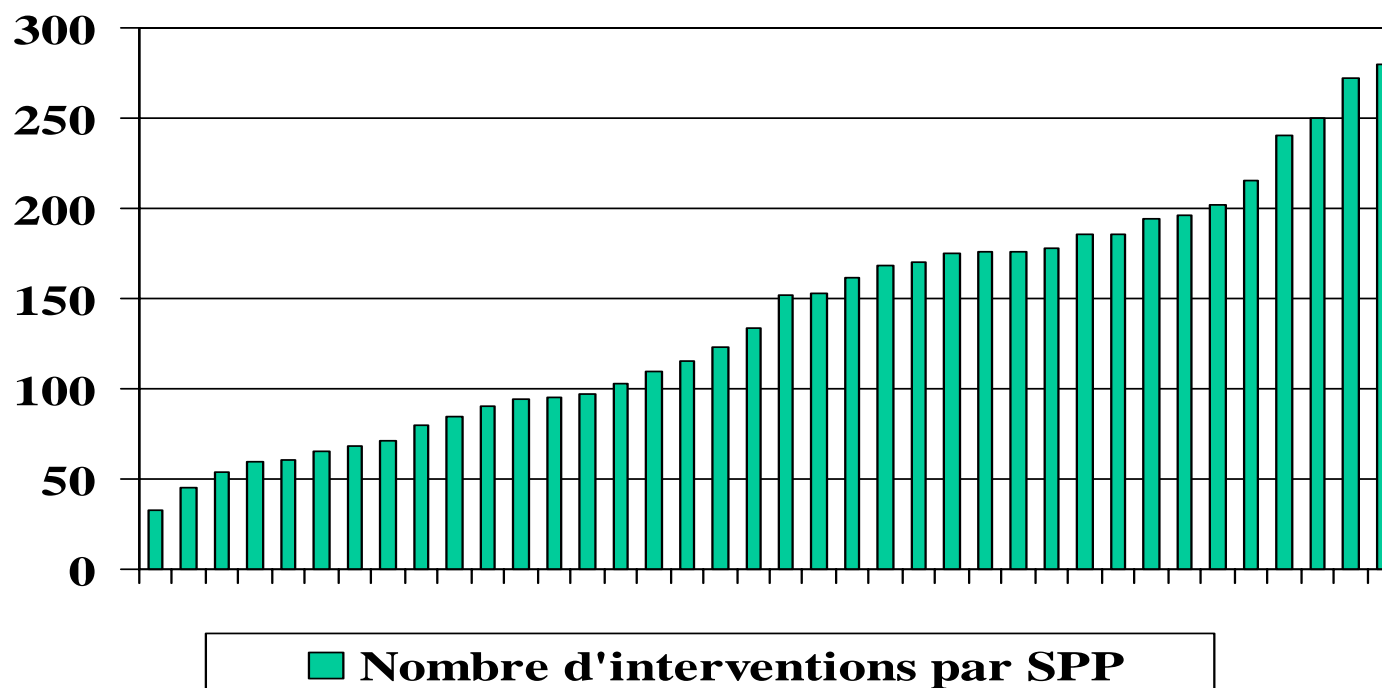
- Les évolutions de potentiel opérationnel sont envisagées dans 36 SDIS mais seulement 12 d'entre eux ont pu en donner une quantification précise.
- On constate que ces SDIS sont des SDIS de départements très peuplés (en général de 1ère catégorie).

<b>Évolution prévue du POJ</b>	<b>Potentiel opérationnel journalier de garde en 2006</b>	<b>Augmentation prévue du POJG sur les SDIS du panel</b>	<b>Évolution en %</b>
Sur 12 SDIS	2 983	251	+8,4%

- Manifestement les évolutions prévues semblent répondre à des enjeux démographiques.

#### 4. Éléments opérationnels : le nombre d'intervention par agent

- On a demandé aux SDIS d'indiquer le nombre d'interventions par an et par SPP. 39 SDIS ont répondu à cette question mais les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence car les modalités de calcul semblent différer d'un SDIS à l'autre (comptabilisation de la totalité des SPP ou seulement ceux en CIS par exemple).
- En moyenne un SPP effectuerait entre une et deux interventions par jour de garde (environ 140 par an).

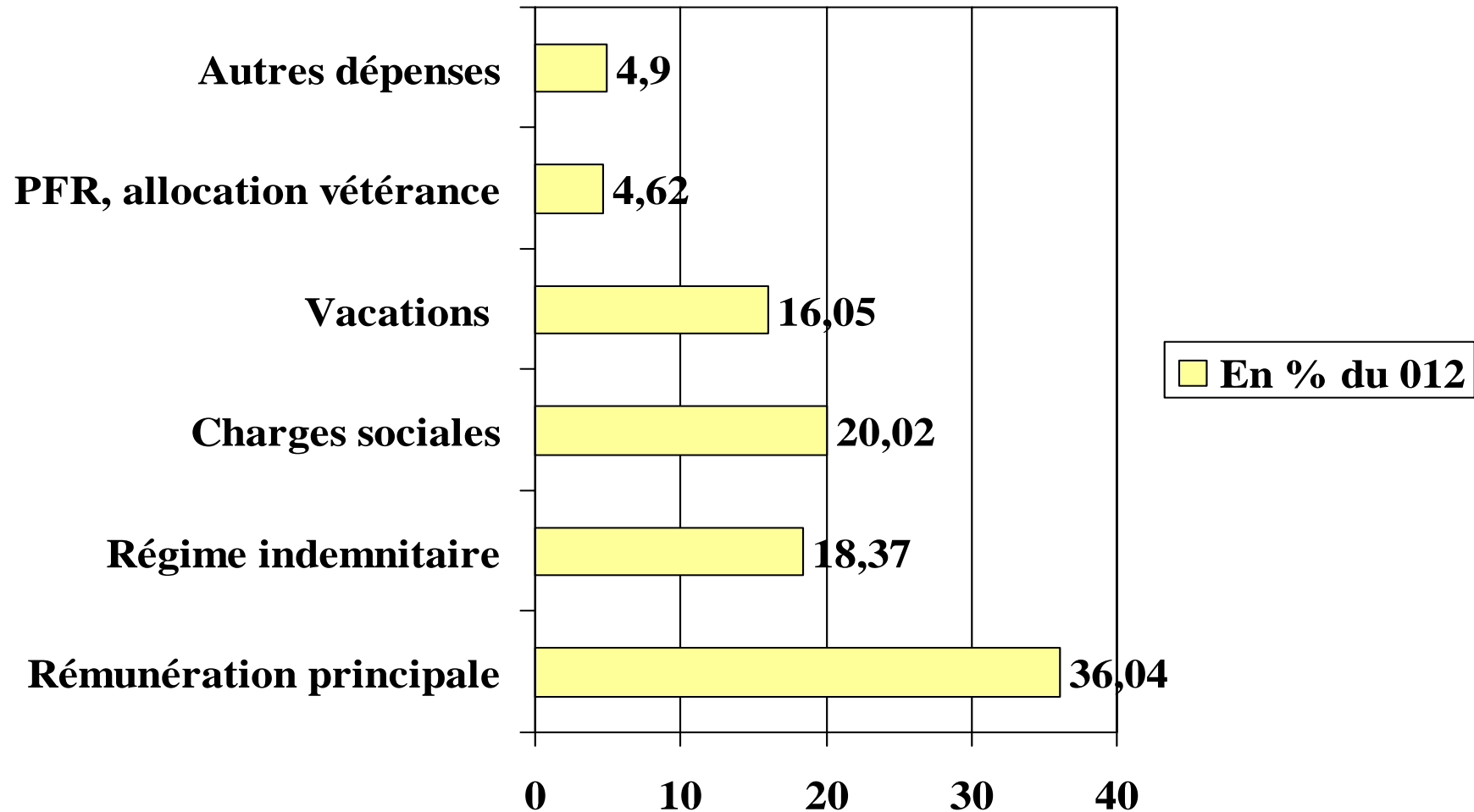


## 5. La masse salariale des SDIS

- Une masse salariale marquée par un montant d'indemnités presque équivalent au poids des charges sociales.

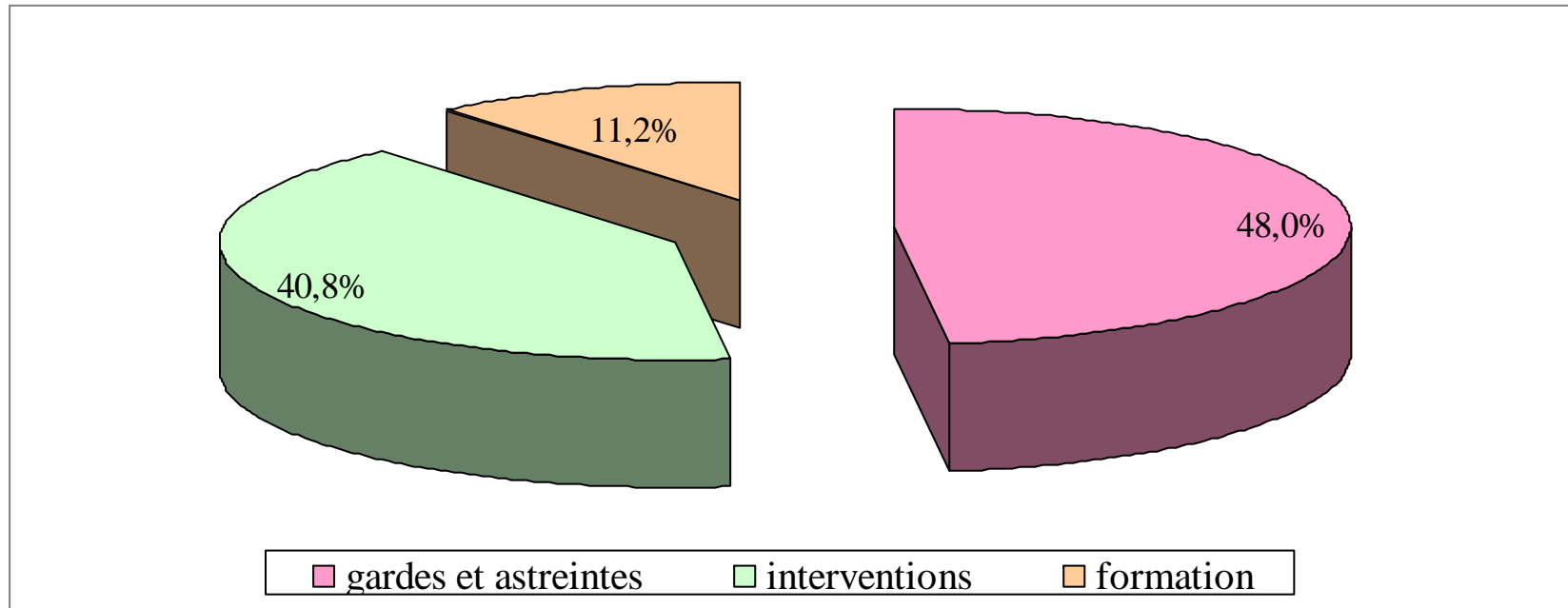
<b>Masse salariale 2006 (sur 88 SDIS)</b>	<b>En K€</b>	<b>En €/ hab.</b>	<b>Part du 012</b>
Personnel titulaire	1 317 112,2	25,0	54,4%
<i>dont rémunération</i>	<i>872 472,8</i>	<i>16,6</i>	<i>36,0%</i>
<i>dont indemnités (RI)</i>	<i>444 639,5</i>	<i>8,4</i>	<i>18,4%</i>
Vacations	388 538,2	7,4	16,1%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	484 686,2	9,2	20,0%
Allocations de vétéranse, de fidélité et PFR	111 859,6	2,1	4,6%
Autres charges du 012	118 525,1	2,2	4,9%
<b>Total des charges globales de personnel</b>	<b>2 420 721,6</b>	<b>45,95</b>	<b>100%</b>

**5. La masse salariale des SDIS**



## 5. La masse salariale des SDIS : détail des vacances

➤ Le détail des vacances sur 66 SDIS montre le poids important du dispositif de Garde et astreintes.



## 5. Les dépenses de personnel des SDIS : PFR et allocations pour les SPV

78

- En 2006, sur 79 SDIS, l'ensemble des allocations de vétéranse, fidélité et la PFR représentait près de 5% de la valeur du compte 012.
- Ce chiffre est à nuancer fortement dans la mesure où ont parfois été payés sur l'année 2006 les montants dus pour 2005 de la PFR.

<b>En K€ Sur 79 SDIS</b>	<b>Allocation de vétérance</b>	<b>Allocation de fidélité</b>	<b>PFR</b>	<b>Total</b>
Montant 2006	29 856,4	1 879,9	73 891,5	105 627,8
Part du 012	1,30%	0,08%	3,23%	4,7%

## 6. Éléments de rémunération

- Dans une grande majorité, les SDIS ont mis en place un régime indemnitaire mais l'IAT des SPP n'est pas mis en œuvre dans 42 SDIS.

En nombre de SDIS ayant mis en place les dispositifs indemnitaires

<b>Taux 2006</b> <i>(Sur 89 SDIS)</i>	<b>IAT / PATS</b>	<b>IAT / SPP</b>	<b>IFTS / SPP</b>	<b>Évolution prévue du RI*</b>
De 0 à 2,99	5	8	13	11
De 3 à 5,99	35	15	13	
De 6 à 8,00	43	11	48	
Non précisé	2	13	8	
<b>Total SDIS avec RI</b>	<b>85</b>	<b>47</b>	<b>82</b>	

\* Sur 66 réponses

## 6. Éléments complémentaires

80

- Les SDIS attribuent en moyenne 2,1 véhicules de fonction sachant que seuls 33% des 82 SDIS ayant répondu à cette question proposent cet avantage.
- À l'inverse, les SDIS disposent en moyenne de 30,7 véhicules de services avec autorisation de remisage à domicile pour les 74 SDIS qui le pratiquent.
- Ces règles internes font l'objet d'une délibération du CASDIS dans 60% des cas, alors que c'est obligatoire (les CRC ou les contrôleurs URSSAF rappellent progressivement tous les SDIS à procéder à des régularisations).



## **7. Les dispositions particulières**

81

- La mise en place de la PFR, qui concerne 165 155 SPV, a occasionné le recrutement de 23 agents en 2006.
- Le nombre de bénéficiaires de la PFR a progressé de 4,3% entre 2005 et 2006 sachant que 8,4% de ces SPV sont aussi SPP dans le même SDIS.
- En effet, pour 60,5% des SDIS, les SPP peuvent assurer des vacations de volontaire dans le même CIS, avec un temps de repos obligatoire pour 77,5% d'entre eux.
- À noter que 38 SDIS sur les 49 qui permettent le « double engagement » imposent un repos de sécurité.

## 7. Les dispositions particulières

- Pour 96,3 % des SDIS, les SPV peuvent être amenés à assurer entre 5 à 75% des gardes casernées en CIS.
- 96% des SDIS rencontrent des difficultés de disponibilité de leurs SPV en journée contre “seulement” 20% les nuits, week-end et jours fériés.
- La réponse apportée à cette contrainte est basée sur la mise en place :
  - ✓ d’astreintes programmées (dans 77,8% des cas),
  - ✓ de gardes casernées de SPP (51,4%),
  - ✓ de plan de recrutement de SPP (31,9%),
  - ✓ de plusieurs de ces solutions combinées (48,6%).

## 7. Les dispositions particulières : les vacances

- Les taux de rémunération des gardes casernées varient en fonction à la fois des grades et des périodes quand elles ne sont pas fixées invariablement en jour ou nuit, quels que soient le grade ou la période.
- Pour les astreintes, le consultant note que quatre SDIS disent ne pas les rémunérer (2 SDIS dont un pour cause de suppression du dispositif d'astreintes) ou sont à taux 0 (2 SDIS).

Part des SDIS appliquant le taux maximum	Astreinte 9%	Garde casernée 75%		
		Jour	Nuit	WE & JF
	55,6%	52,4%	21,4%	35,7

## 7. Les dispositions particulières : les taux de vacations

- Taux appliqués en nombre et % du panel sur 86 SDIS.

<b>Taux 2006</b>	<b>Astreintes</b>	
0 à 2,99	11	12,8%
3 à 5,99	13	15,1%
6 à 9,00	62	72,1%

<b>Taux 2006</b>	<b>Garde Jour</b>		<b>Garde Nuit</b>		<b>Garde WEJF (sur 80 SDIS)</b>	
0 à 35	1	-	1	-	3	3,7%
35 à 66	36	41,9%	61	70,9%	36	45,0 %
67 à 100	49	57,0%	24	27,9%	35	43,8 %
Supérieur à 100	-	-	-	-	6	7,5 %

- La plupart des SDIS appliquent le taux maximum pour les astreintes (9%).
- Pour les gardes, le système appliqué par les SDIS apparaît beaucoup plus complexe, certains SDIS différenciant des gardes actives et des gardes simples, certains semblant appliquer des taux supérieurs à la réglementation (décret 96-1004) que ce soit la nuit ou le WE.

## 7. Les dispositions particulières

### Les accords Jacob

- L'impact financier de l'application des accords Jacob dans les SDIS est estimé par 55 d'entre eux à plus de 8 millions d'Euros minimum pour une année pleine, répartis tel que :
  - ✓ 1.860 K€ pour les PATS (soit 23% du coût global),
  - ✓ 6.241 K€ pour les SPP (estimation en base 2006).
- Ce surcoût en fonctionnement n'inclut pas les autres mesures récentes comme la NBI.
- Il représente 0,3 Euros de dépense supplémentaire par habitant.

## 7. Les dispositions particulières

### Prévention

- En dehors des interventions d'urgence, les SDIS interviennent sur des missions très précises comme la prévention.
- Il s'agit d'une mission d'état, d'assistance relative aux normes de sécurité au moment de la conception des établissements recevant du public. La mission est décrite à l'Article L 1424-3 du CGCT\*. Les pompiers agissent sous l'autorité du Maire ou du Préfet.
- À l'heure actuelle, pour les 79 SDIS ayant répondu à cette question, **900 agents** sont affectés à cette mission de prévention, dont 69,4 % sont des SPP et 30,6% des PATS.
- Rapporté à la population, l'effectif de prévention équivaut à un agent pour 49.419 habitants.

\* Cette mission est complétée par un volet dit de prévision consistant à doter le SDIS de moyens d'information permettant la prise de décision et une action à la fois rapide et adaptée.

1. Centres et Groupements (questions 177 à 186, question 190)
2. Équipements de l'établissement (questions 187 à 189)
3. Effets de la LMSC (questions 191 à 195)

## 1. Centres et Groupements

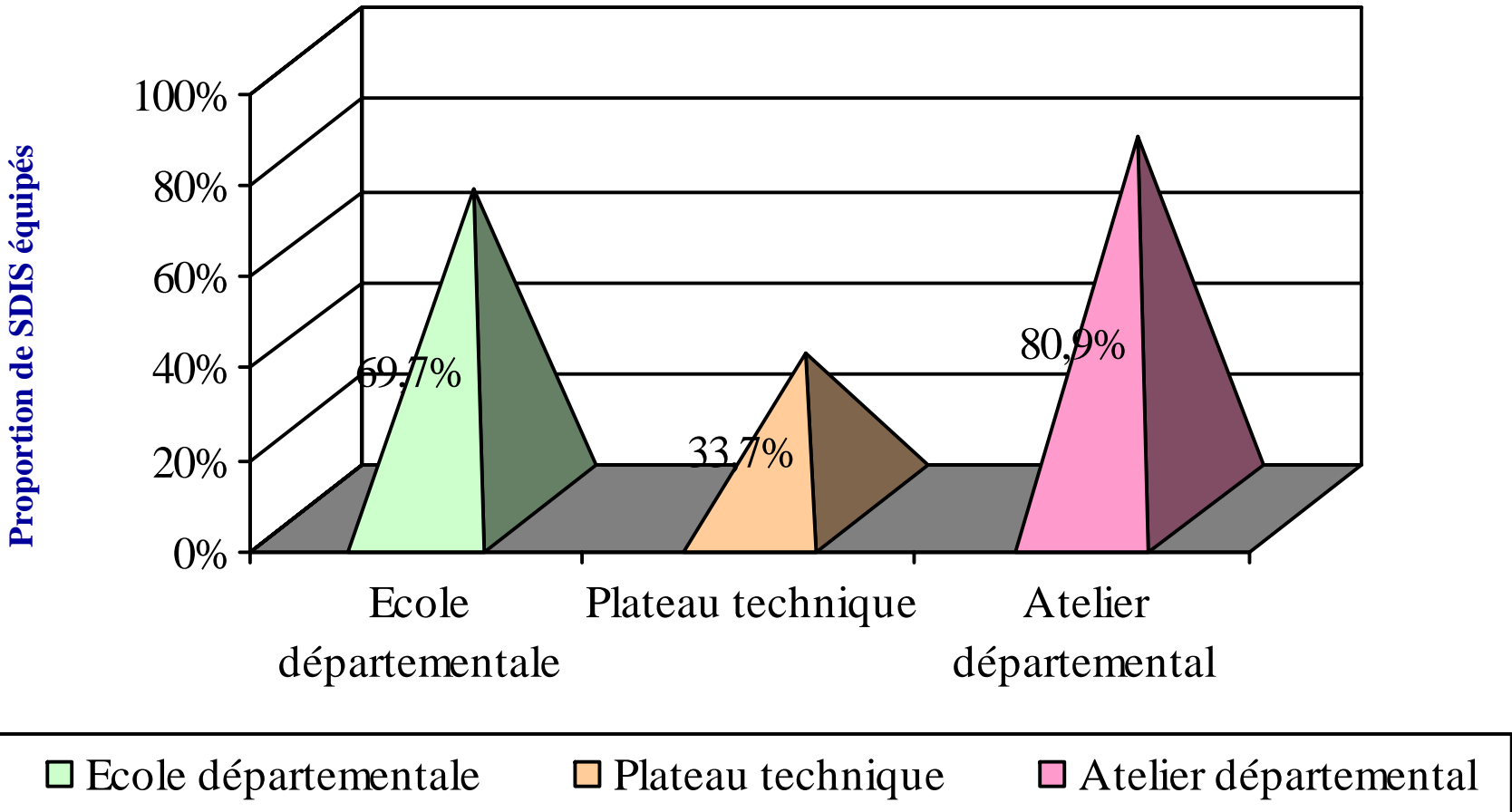
- Les SDIS s'organisent en moyenne sur 3 groupements territoriaux.
- La propriété des centres de secours est répartie comme indiquée ci-dessous :

Propriété Sur 89 SDIS	Communes et EPCI	Conseil Général	SDIS
CSP	<b>63%</b>	<b>2%</b>	<b>35%</b>
CS	<b>72%</b>	<b>1%</b>	<b>27%</b>
CPI	<b>91%</b>	<b>NS</b>	<b>9%</b>
Total de centres (sur 6446 centres)	<b>81%</b>	<b>1%</b>	<b>18%</b>

- 20 SDIS envisagent la poursuite de l'intégration de nouveaux CPI représentant au moins 3 224 SPV affectés dans des CPI non encore intégrés, ce qui confirme que la départementalisation n'est pas encore achevée.



## 2. Équipements des établissements



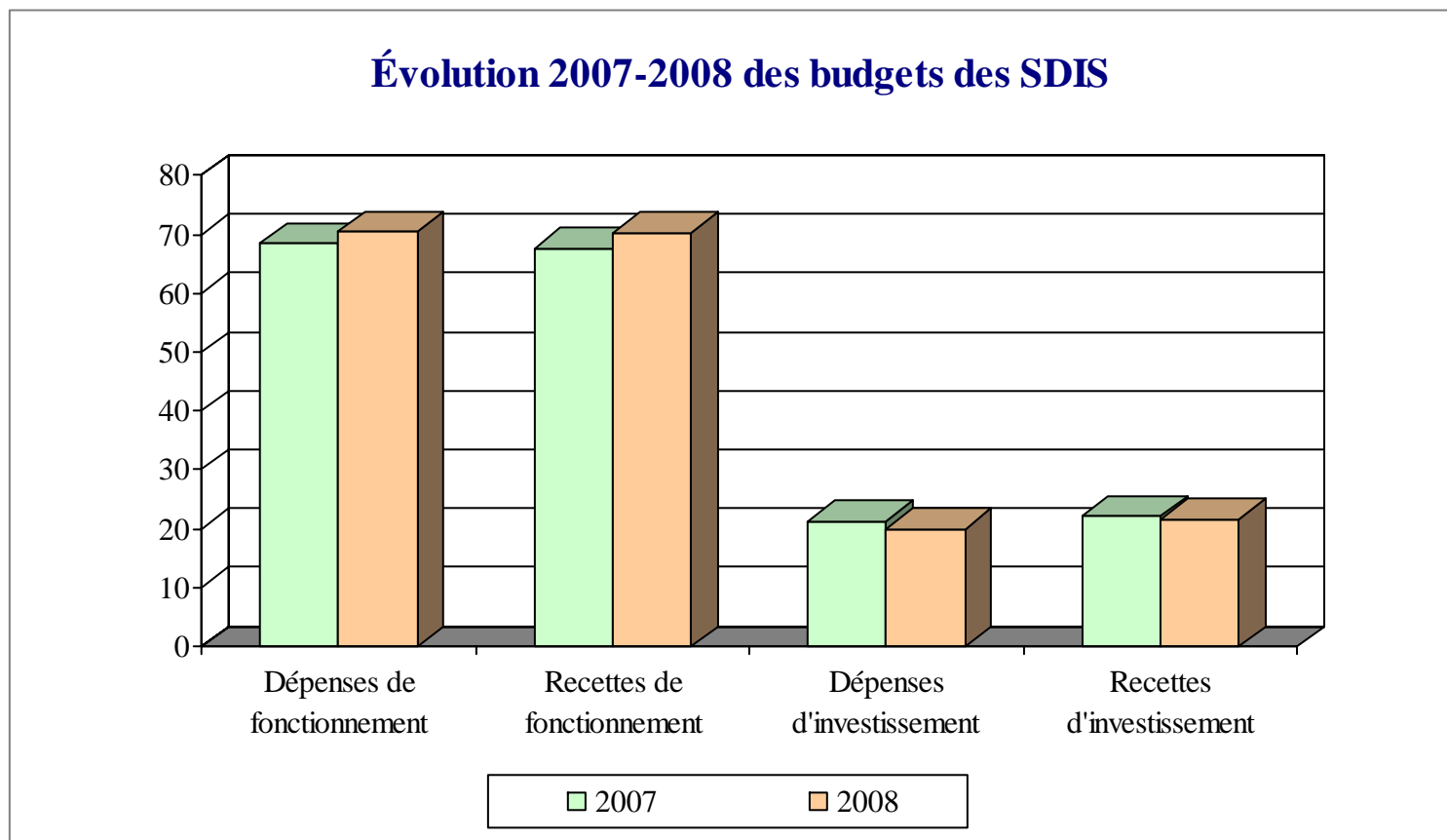
### 3. Effets de la Loi de Modernisation de la Sécurité Civile (LMSC)

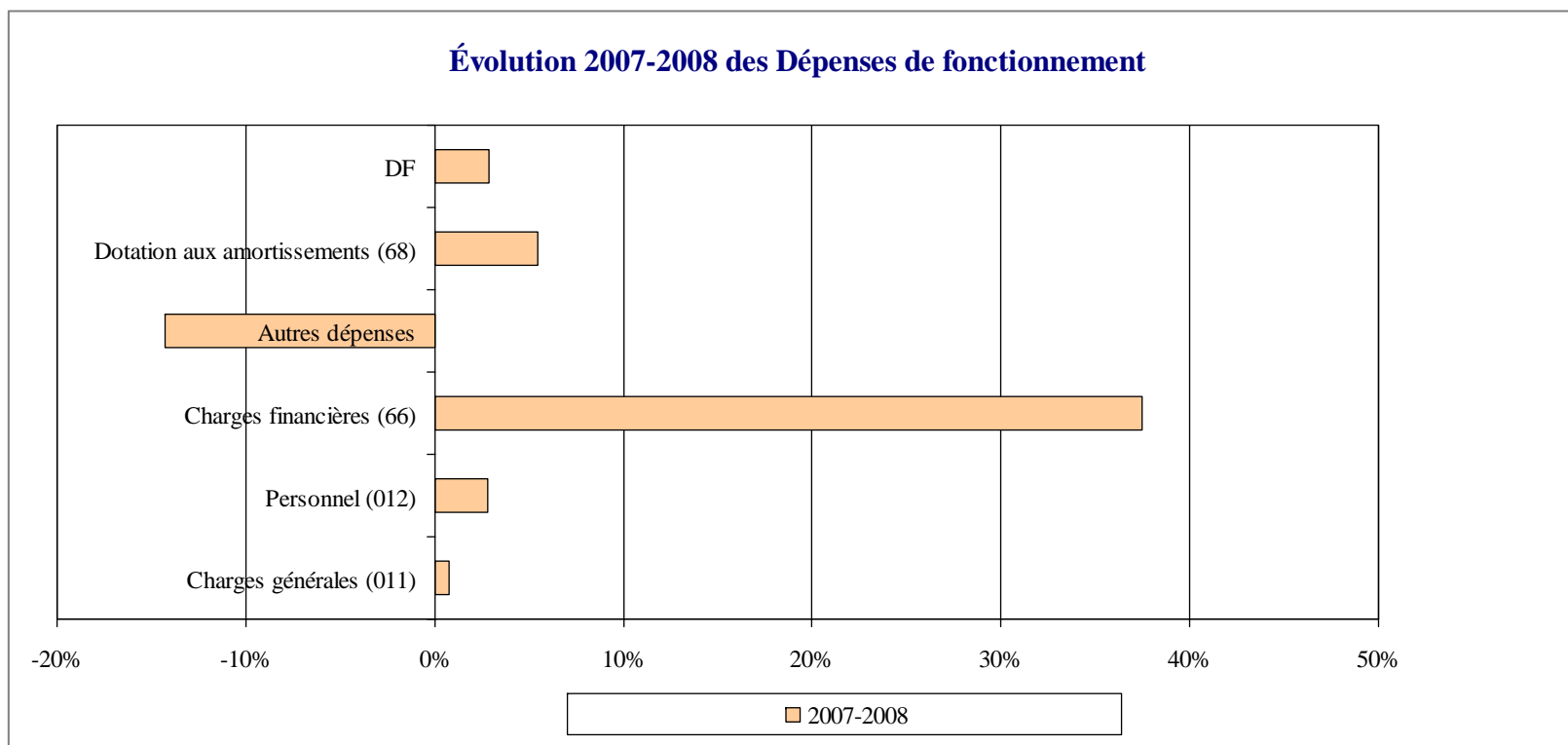
90

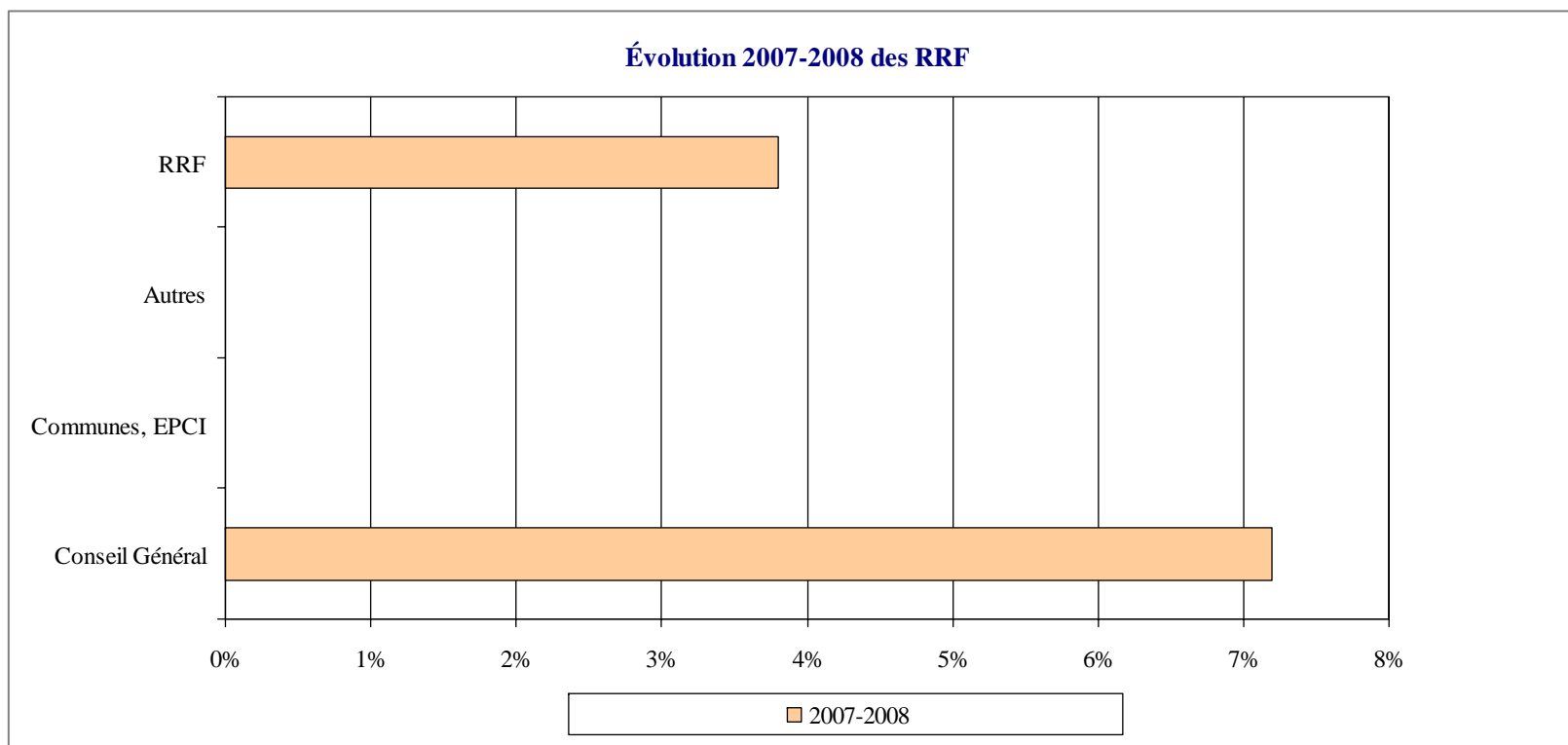
- Seulement 22,1% des SDIS (19 sur 86) indiquent l'existence dans leur département de réserves communales de sécurité civile, parmi ceux-ci, seuls 3 SDIS font état de conventions avec les communes pour la gestion de ces réserves.
- 20,9% des SDIS ont eu l'occasion en 2006 de prendre en charge des opérations de secours au sens de l'article 27 de la LMSC (financement par le SDIS d'opérations réalisées par un autre SDIS) pour un montant estimé en dépenses de 238.792 euros quand celles-ci ne sont pas compensées.
- Enfin, seuls 7 SDIS adhèrent à un EPIDIS (pour mémoire, il n'y en avait aucun dans l'enquête 2006).

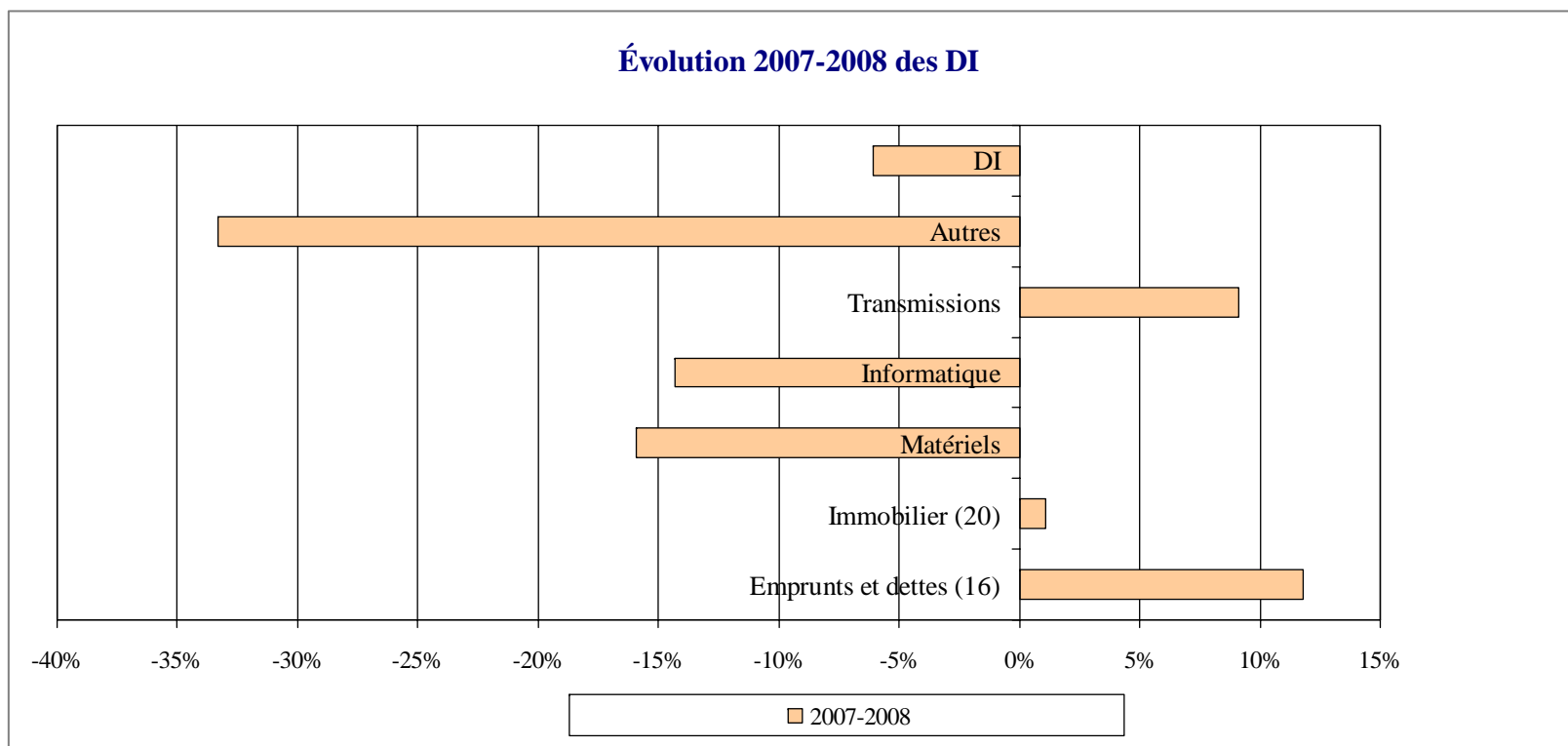
**Enquête annuelle 2007 des SDIS**  
**Volet n° 2**  
**Annexes A, B, C et D - Synthèse par séries complètes**

- Sur les 91 SDIS ayant participé à l'enquête nationale 2007 :
  - ✓ 58 SDIS ont systématiquement répondu à toutes les questions financières pour 2007 et 2008,
  - ✓ 38 l'ont fait jusqu'en 2009,
  - ✓ 32 jusqu'en 2010 (mais 40 l'ont fait pour le fonctionnement et 39 pour l'investissement ce qui a conduit au traitement des données tel qu'indiqué dans le rapport de synthèse).
- Fait surprenant, tous ces SDIS ne sont pas nécessairement conventionnés avec leur Conseil Général.
- 53% des SDIS de la série 1 le sont, contre 50 et 44% pour les deux autres séries.
- L'analyse par période sériée (2007-2008, 2007-2009 et 2007-2010) permet néanmoins de confirmer les tendances générales observées en prospective.
- Ont été retranscrits dans les présentes annexes les graphiques d'évolution du budget, décomposés ensuite par section, en dépenses et en recettes.
- Il ne s'agit pas ici de rentrer dans le détail mais bien de montrer, à l'échelle des SDIS ayant permis cette analyse, quelles peuvent être les tendances clefs sur la période observée et le cas échéant de réfléchir à des axes d'amélioration.
- On pense notamment aux pistes de mutualisation entre le SDIS et le Conseil Général dans une logique d'économies d'échelles ou de complémentarité de compétences, sur certains domaines.
- Il faut rappeler ici que 48 SDIS ont déjà engagé cette démarche.

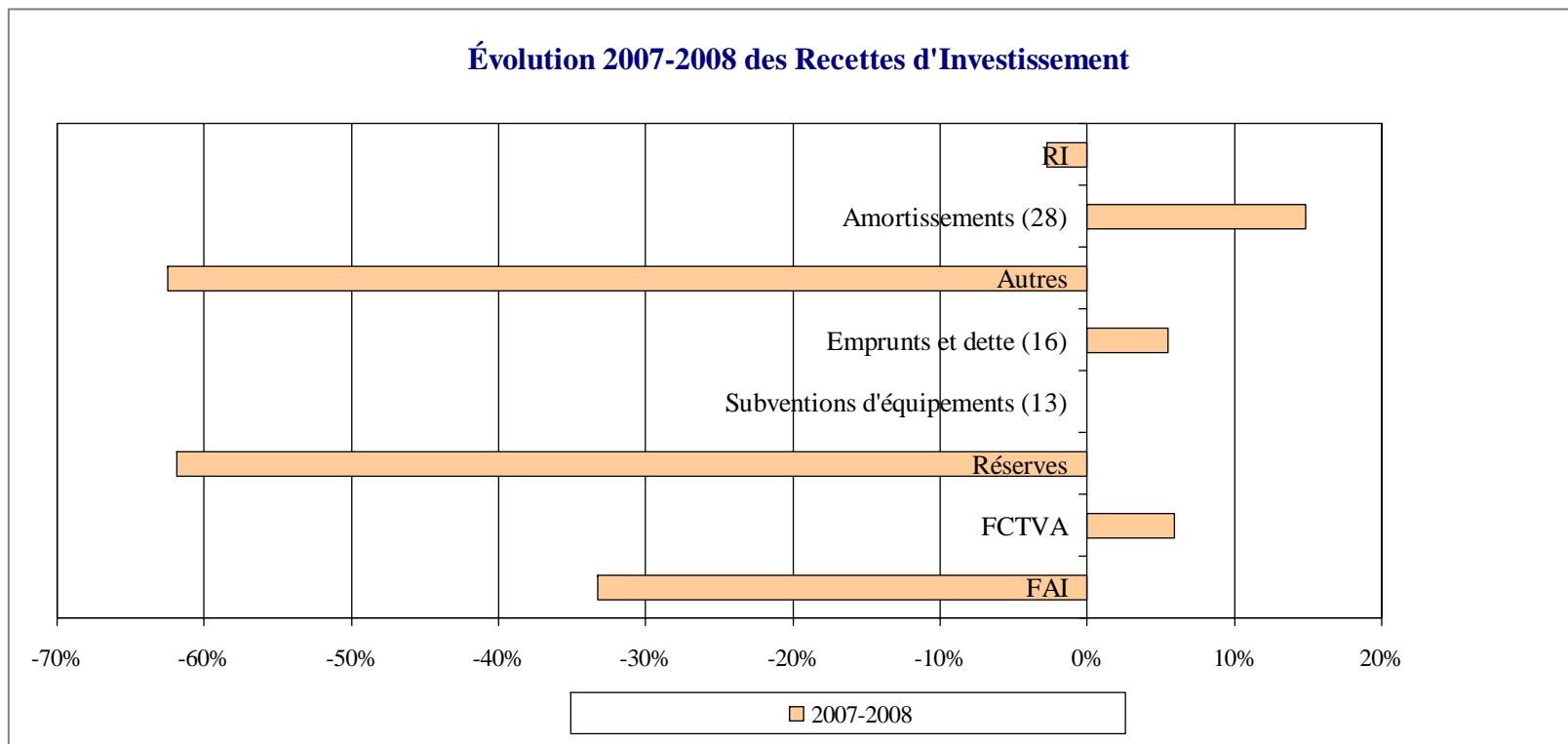


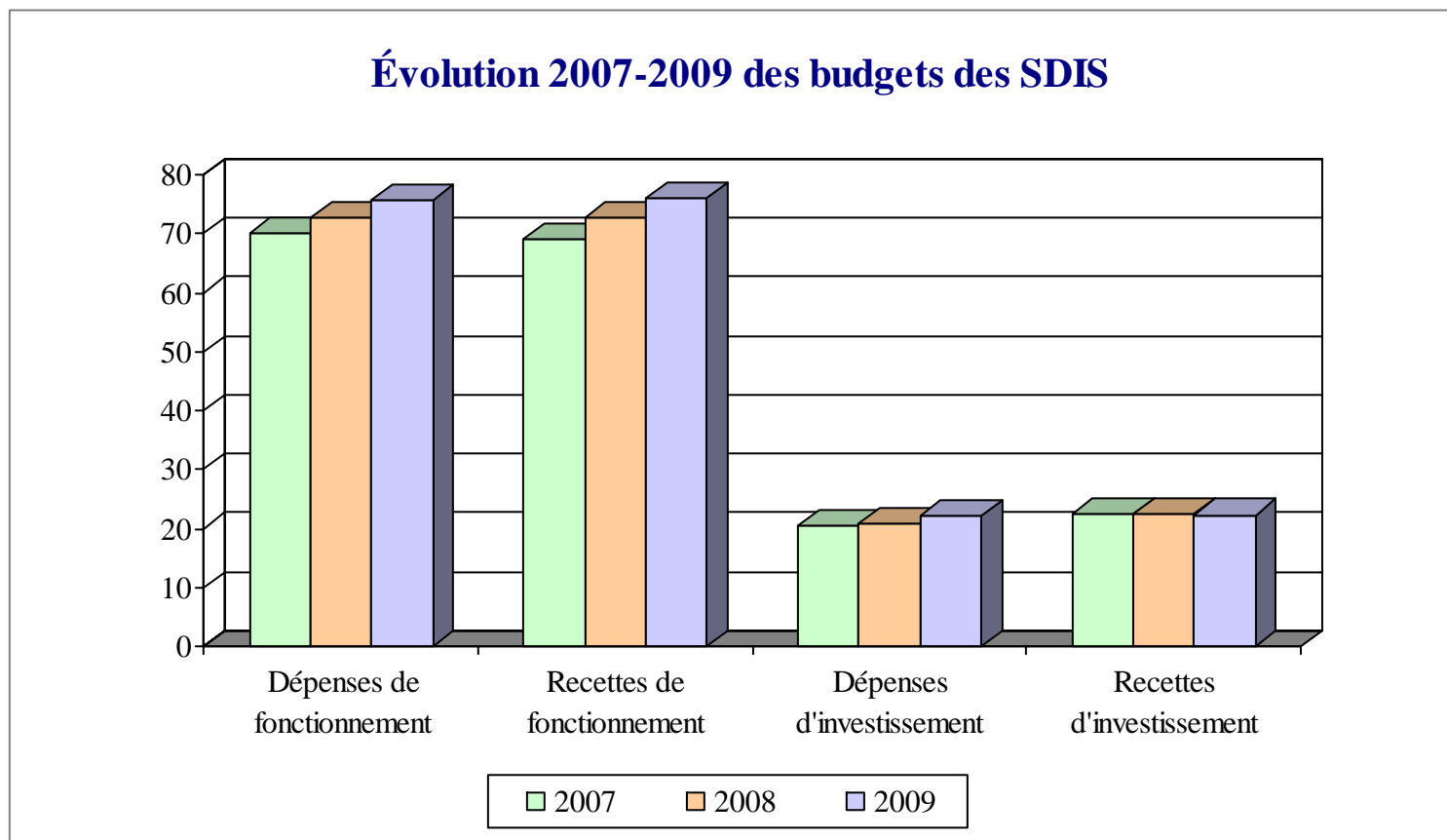








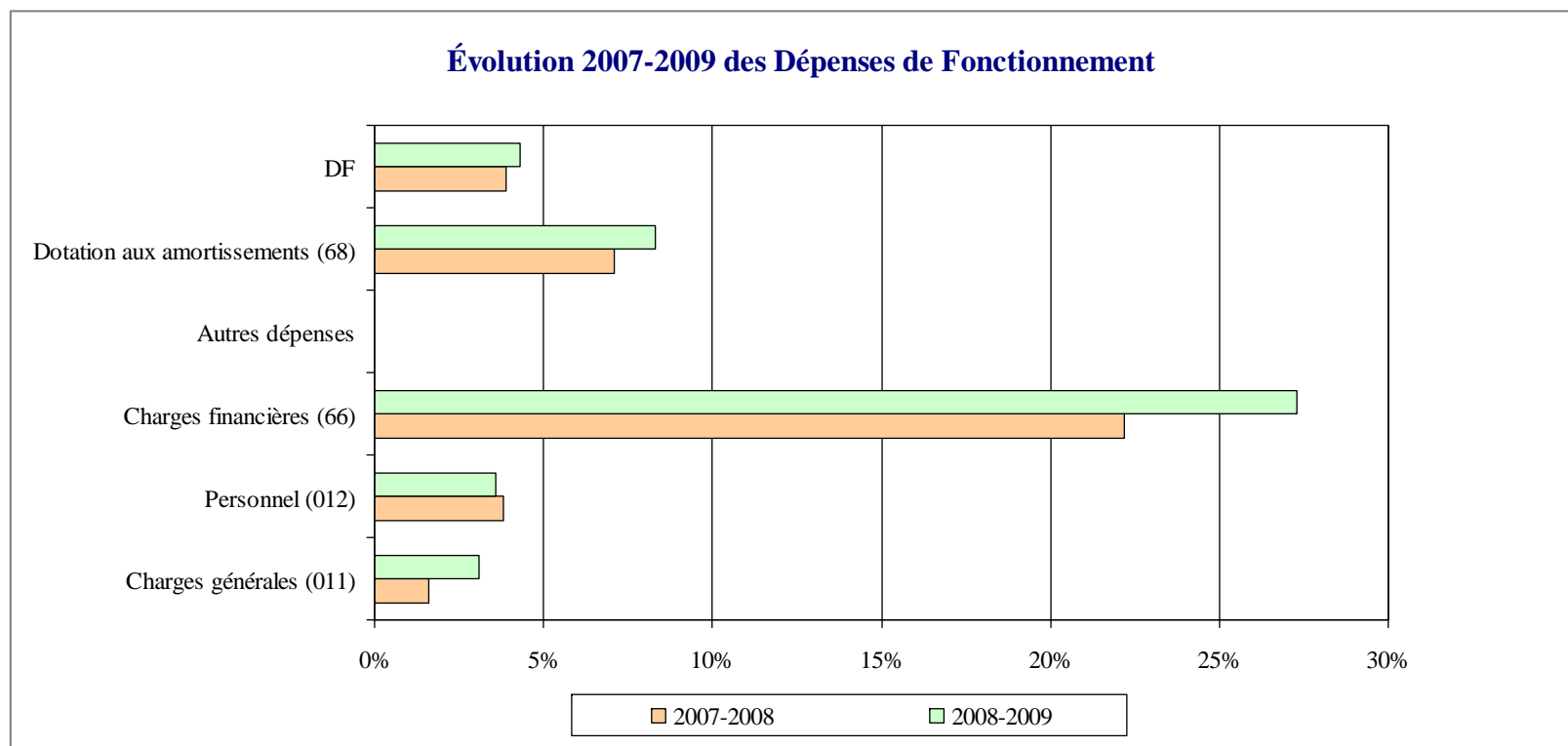




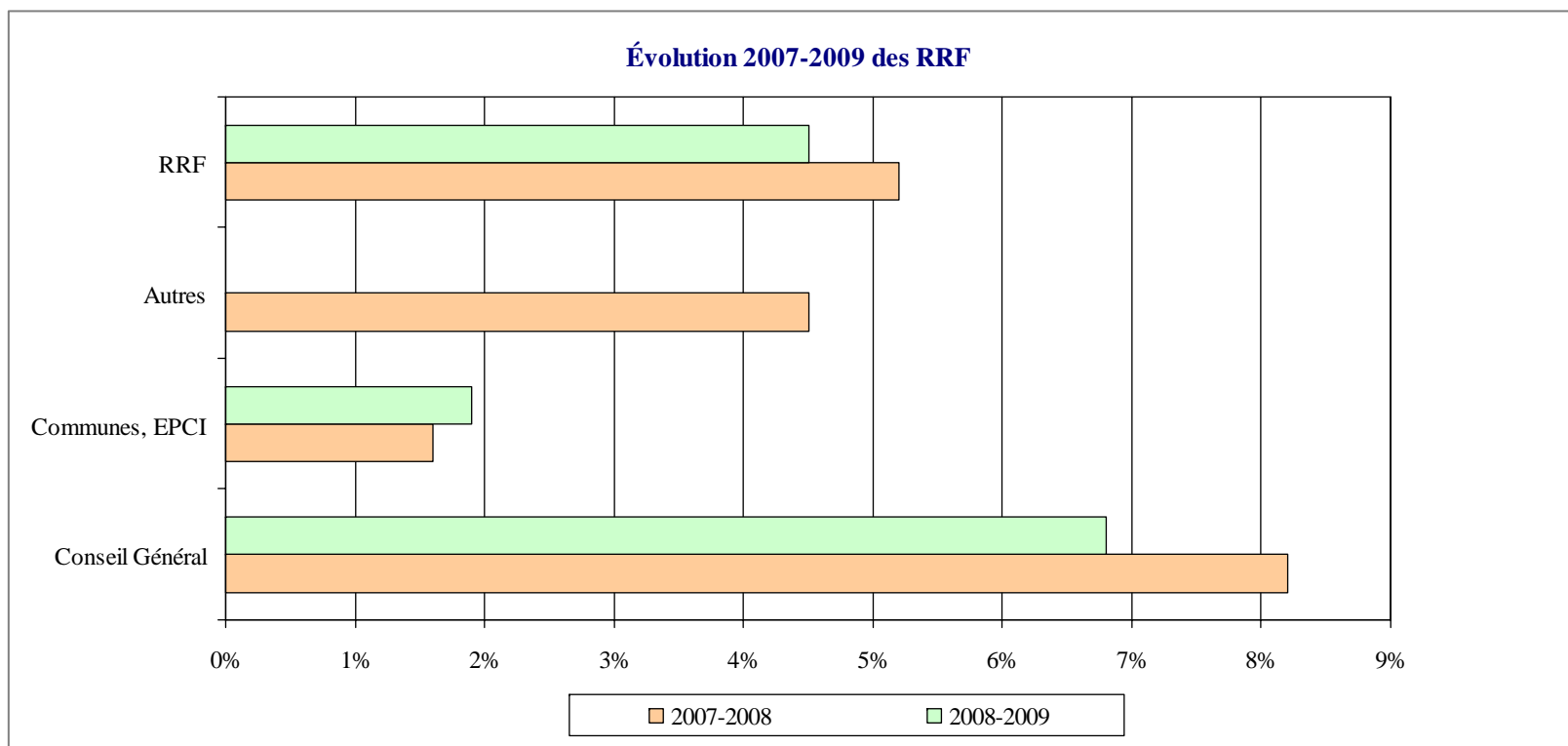
## Annexe B : Série 2007-2009

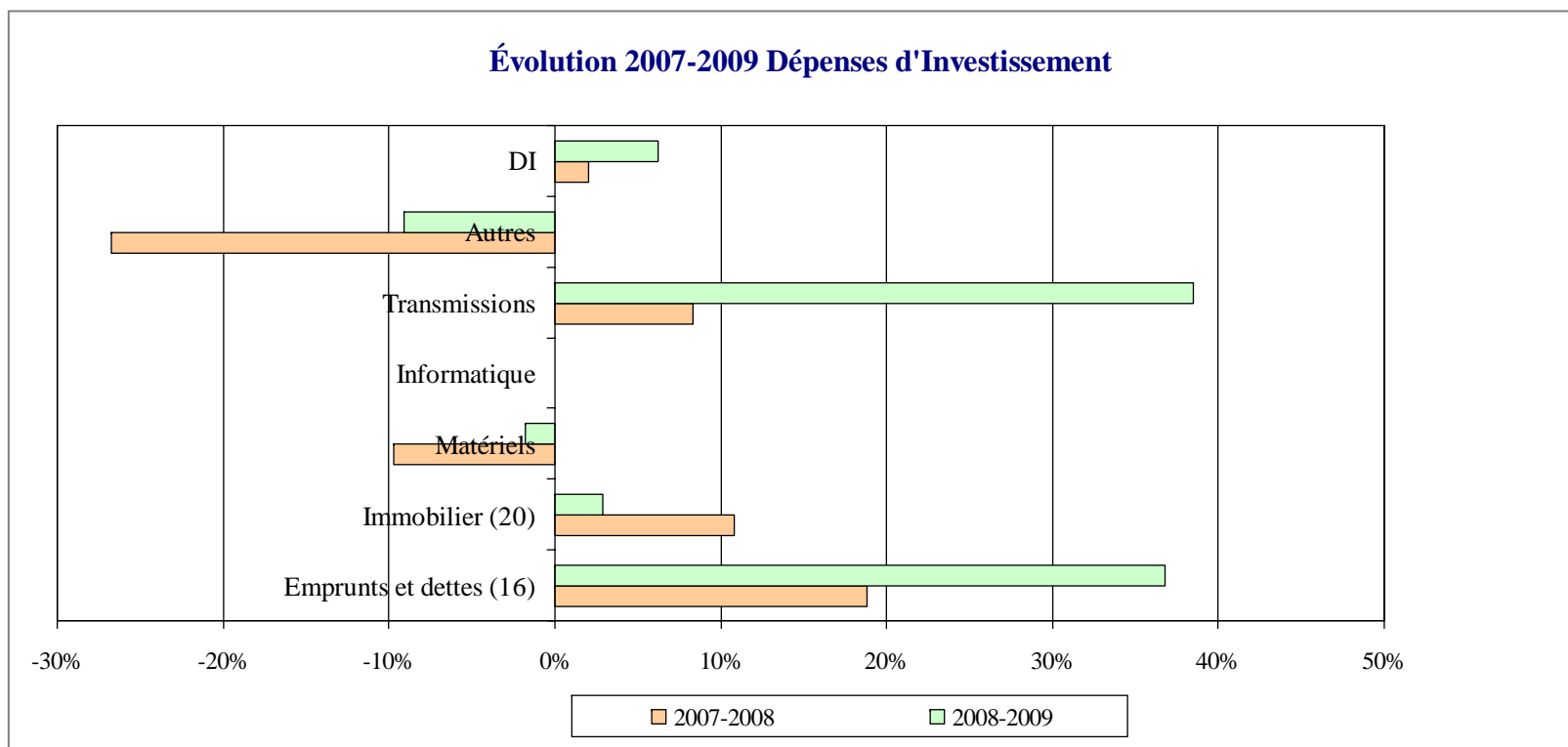
### Les charges financières progressent encore en 2009

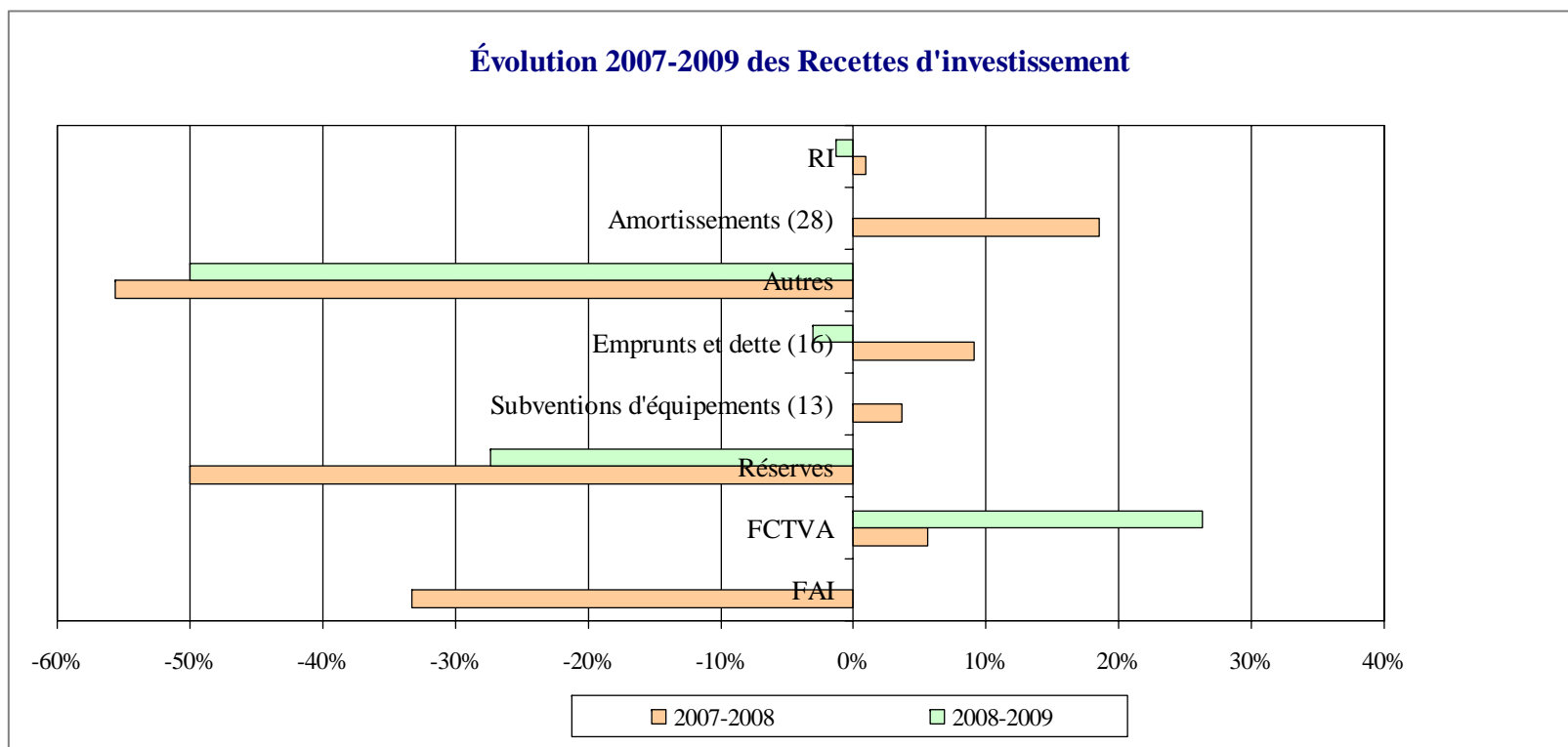
99

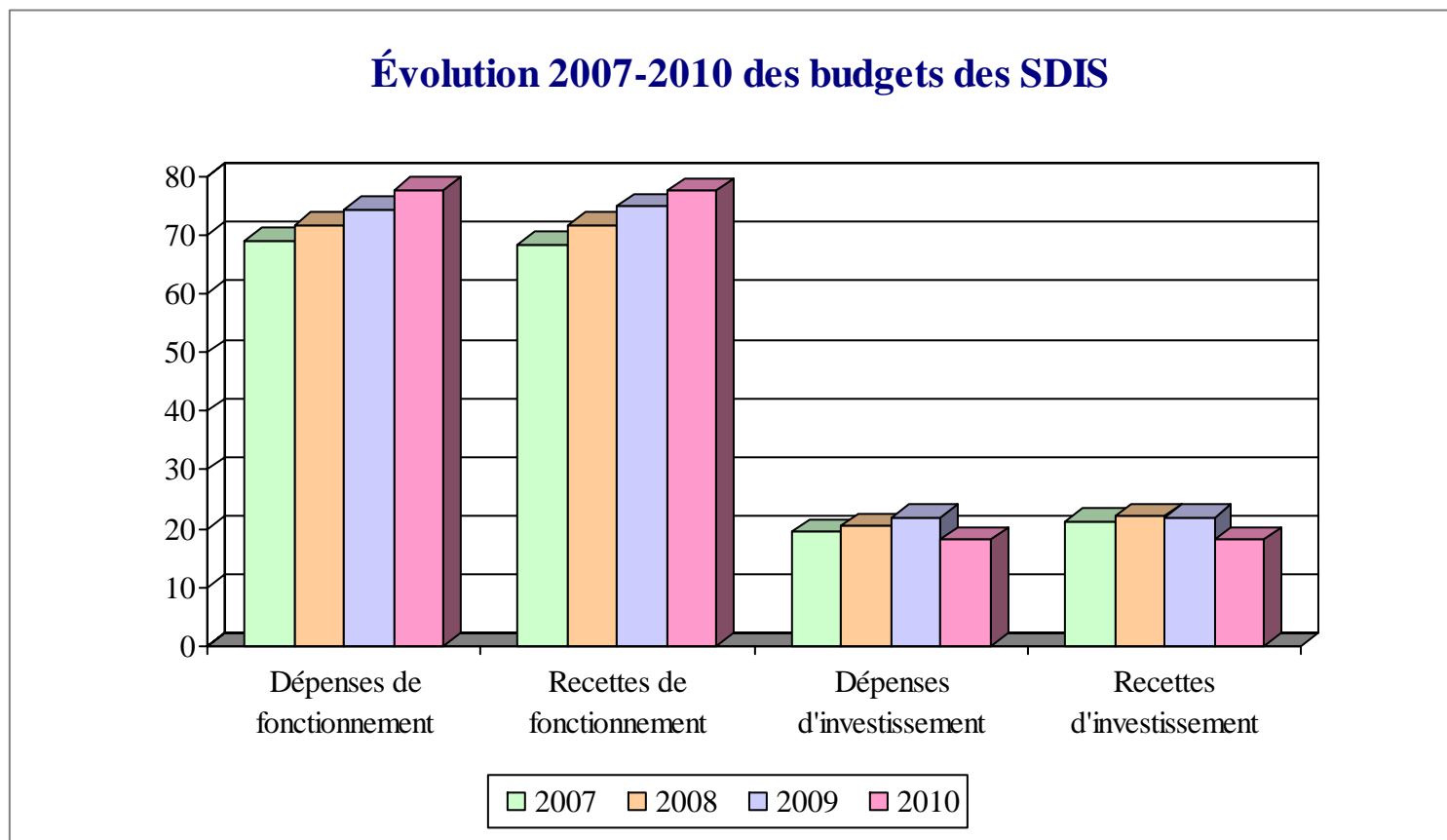


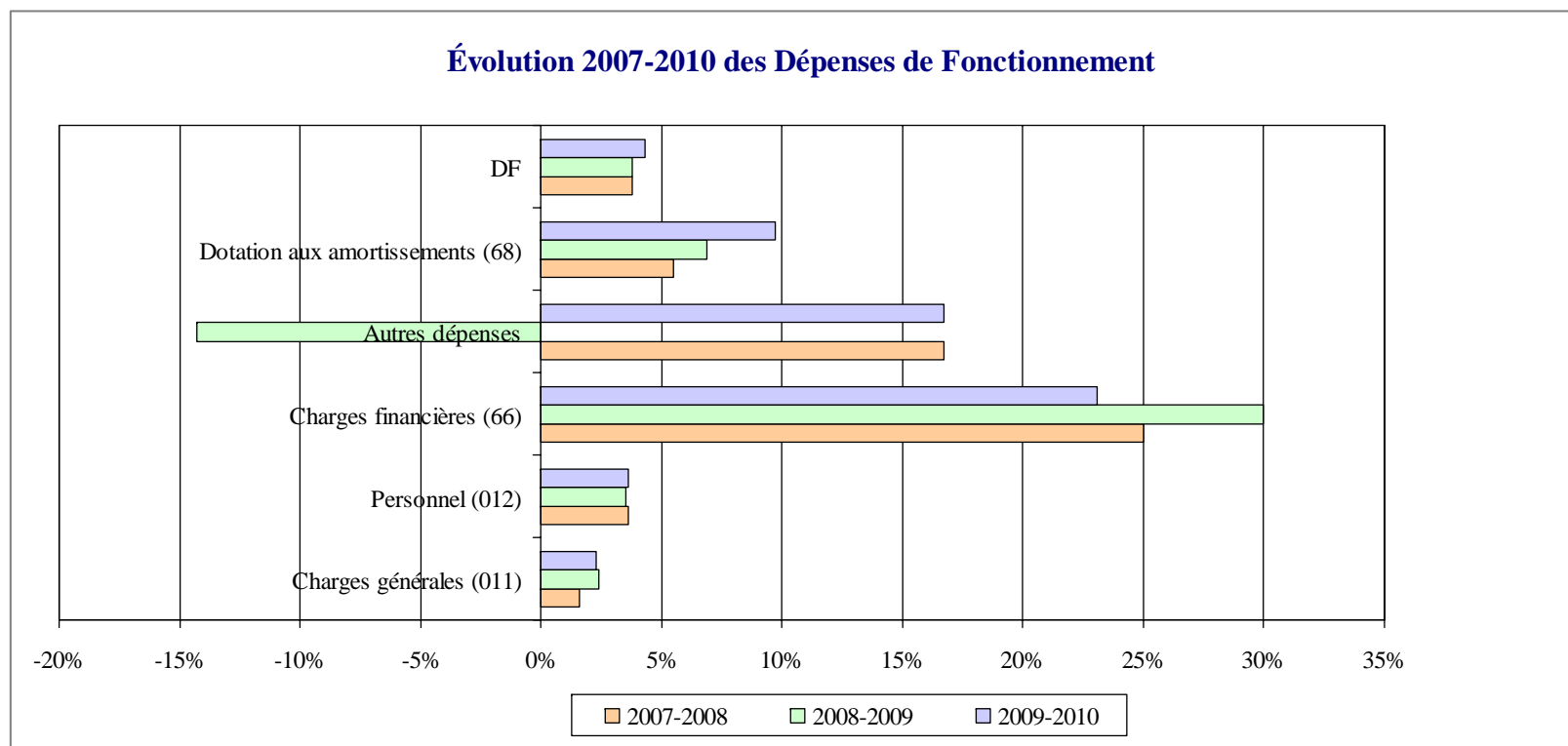
Le Conseil Général supporte seul l'évolution des SDIS





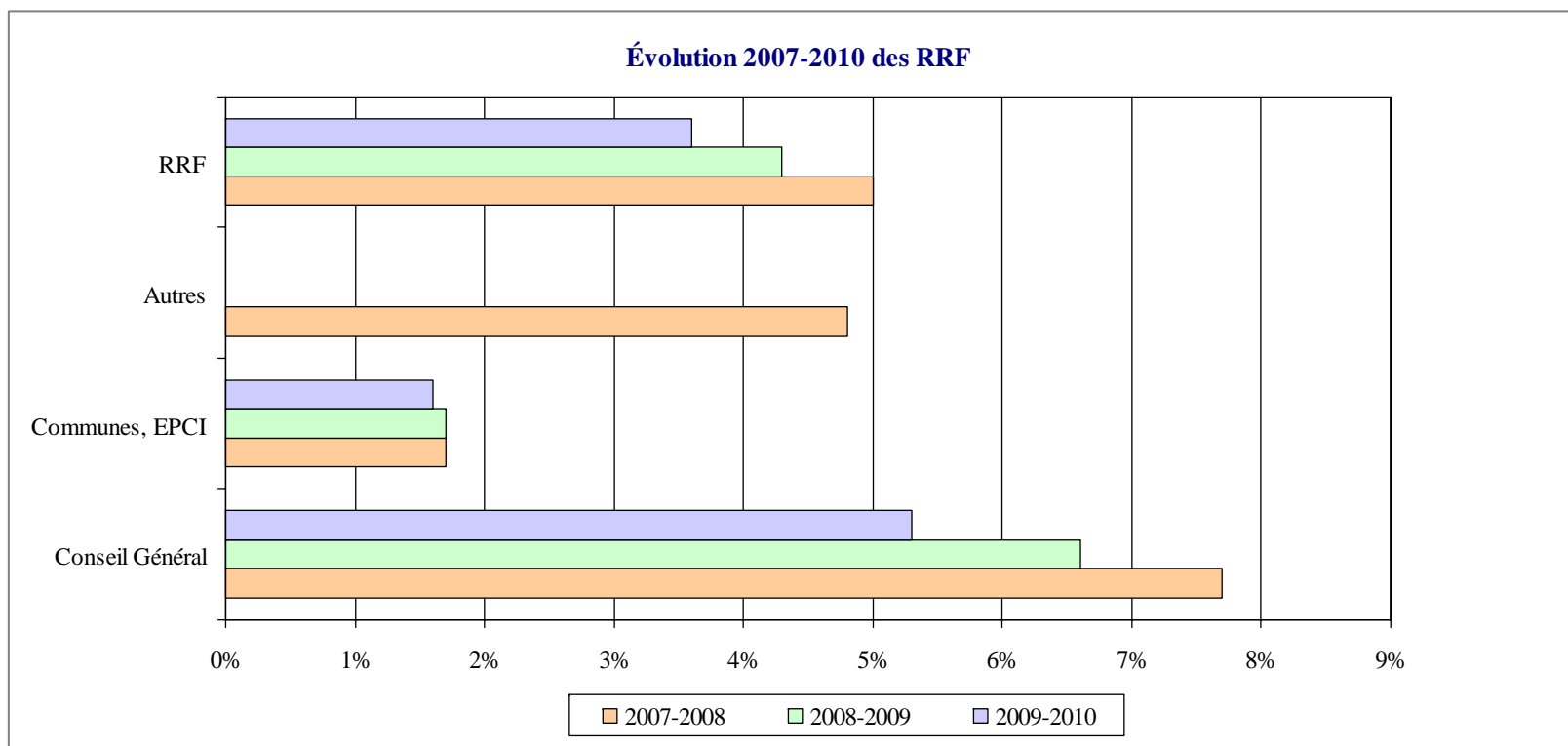


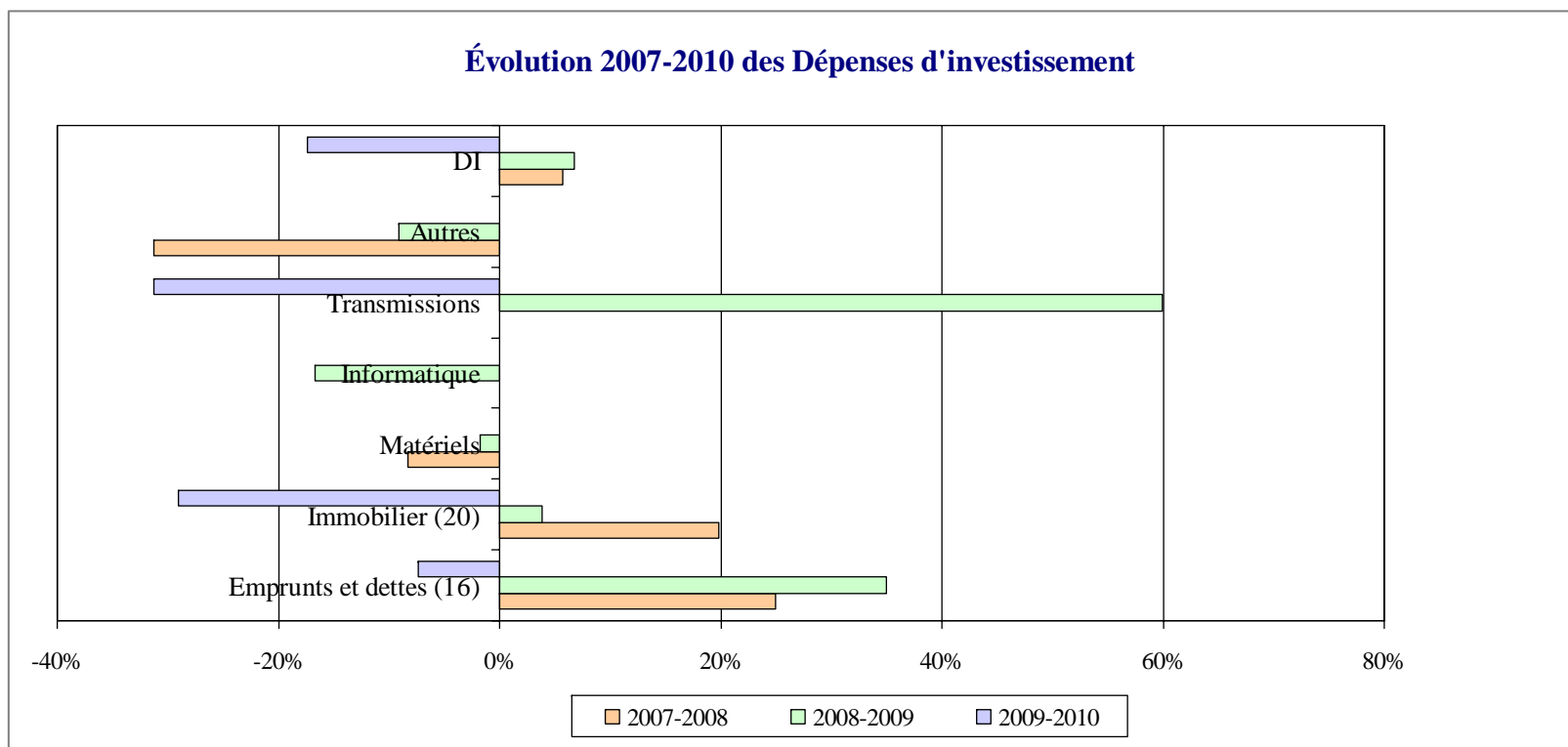


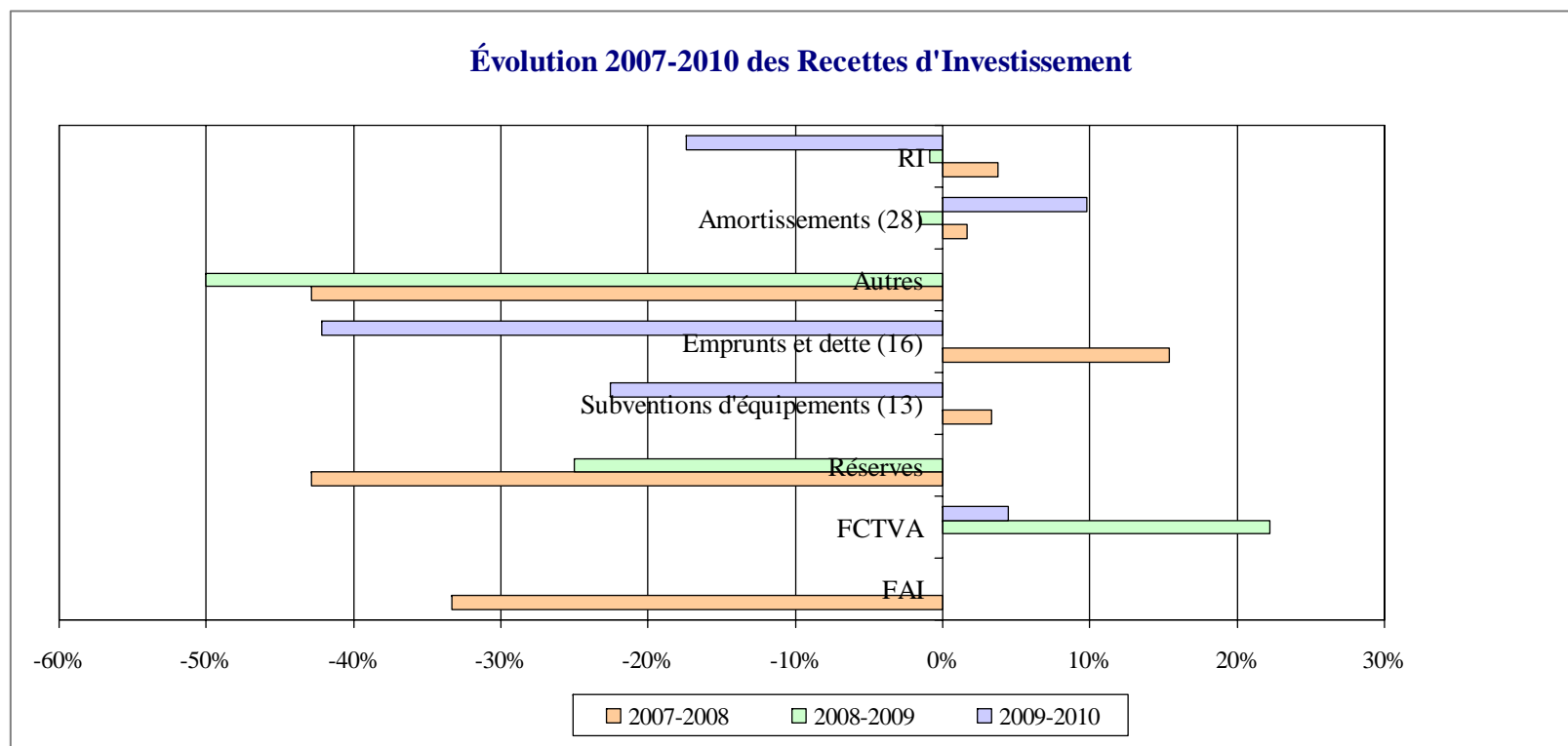




La progression des recettes est assurée par le Conseil Général







- L'évolution annuelle, autour de 4% pour les dépenses de fonctionnement, témoigne d'une gestion rigoureuse et marque une inflexion sensible par rapport à ce qui était observé pour les SDIS il y a encore peu de temps.

<b>Évolution annuelle</b>	<b>2008/07</b>	<b>2009/08</b>	<b>2010/09</b>
DF	3,8%	3,8%	4,3%
RRF	5,0%	4,3%	3,6%
DI	5,7%	6,8%	-17,4%
RI	3,8%	-0,9%	-17,4%

- Les tendances les plus marquées relèvent :
- ✓ d'une très bonne maîtrise des charges de personnel, mais des charges générales aussi,
  - ✓ de la montée en puissance et l'infléchissement des investissements autour de l'année pivot 2009,
  - ✓ avec pour conséquence principale et "conjointe" la forte progression des charges financières en même temps qu'une évolution significative des amortissements,
  - ✓ les évolutions sont essentiellement supportées par les Conseils Généraux, à défaut de ressources propres suffisantes.

### Les finances en 2007 et la prospective

1. Le SDIS a-t-il revu en 2006 les critères de répartition des contributions des communes et intercommunalités ? (Oui / Non)
2. Avant le 1<sup>er</sup> juin 2007, le SDIS et le CG ont-ils établi une convention pluriannuelle (Art. 59 Loi MSC, Art. L1424-35 du CGCT) ? (Oui / Non)
3. Si non, indiquez si celle-ci est en cours d'établissement et sur quelle durée elle pourrait être établie (indiquez les années).
4. Si oui, remplissez les années connues ou correspondantes à la durée de la convention.
- **Le montant des dépenses de fonctionnement estimées pour :**
5. Total en € des dépenses réelles de fonctionnement pour 2007, 2008, 2009, 2010.
  6. Dont le montant du Compte 012 (prévision) pour 2007, 2008, 2009, 2010.
  7. Dont le montant du Compte 011 (prévision) pour 2007, 2008, 2009, 2010.
  8. Dont le montant des intérêts de la dette Compte 66 (prévision) pour 2007, 2008, 2009, 2010.
  9. Dont les autres dépenses (Comptes 65, 67) prévues pour 2007, 2008, 2009, 2010.
10. Le montant de la dotation aux amortissements et provisions (Compte 68) prévue.
  11. Dont provision.
  12. Dont amortissement.
- **Prévision ou estimation des futures recettes de fonctionnement du SDIS**
13. Total Recettes Réelles de Fonctionnement (prévision).
14. Contribution globale du Conseil Général (fonctionnement).
15. Le CG a-t-il individualisé le montant correspondant à la part “État” de la PFR (Art. L 33, 34-7-1 du CGCT) ? Si oui, indiquez le montant pour 2007.
16. Contribution des communes et EPCI.

17. Autres recettes de fonctionnement (y compris atténuation de charges).
  18. Dont recettes venant de l'État pour prise en charge des colonnes de renfort (Loi MSC).
  19. Dont recettes venant des conventions avec les hôpitaux et l'ARH.
  20. Dont recettes venant des conventions avec les sociétés autoroutières.
  21. Dont recettes venant des conventions avec les aéroports.
22. Avez-vous eu pour 2006 des difficultés de recouvrement des sommes dues par l'ARH ? Si oui, indiquez le montant.
23. Reprise du résultat en recettes de fonctionnement.

➤ *Dépenses d'investissement*

24. Total des dépenses réelles d'investissement.
25. Matériels incendie et de secours (Comptes 21561, 21562 et 21568).
26. Immobilier (études, travaux en cours, terrains et équipements).
27. Informatique (logiciels et matériels).
28. Transmissions
  29. Dont programme Antarès (si déjà évalué).
30. Autres dépenses d'investissement (études, renouvellement mobilier et divers).
31. Annuité de dette en capital (indiquez le total hors ligne de trésorerie et hors emprunt revolving).
  32. Dont dette pour communes et EPCI.
  33. Dont dette propre (neutraliser les produits de trésorerie).

➤ *Recettes d'investissement*

34. Total des recettes d'investissement
35. Recettes d'amortissement (Compte 28)
36. Autofinancement complémentaire (affectation du résultat)
37. FAI (prévision)
38. FCTVA (prévision)
39. Emprunt
40. Subventions du Conseil Général
41. Subventions des communes
42. Subvention État
43. Autres subventions (Europe, Région)
44. Autres recettes d'investissement

**Information sur le financement des opérations immobilières**

45. Les communes et EPCI participent-ils en 2006 au financement des opérations immobilières ?
  46. Si oui, selon quel taux moyen (indiquer éventuellement une fourchette) ?
  47. Si oui, s'agit-il d'une intervention prévue par les conventions de transfert ?
  48. Si oui, s'agit-il d'une intervention prévue par une délibération du CASDIS ?
  49. Si oui, les communes et EPCI participent-ils en annuité de dette (intérêt et capital) ?
  50. Si oui, les communes et EPCI participent-ils en subvention ? (pourcentage moyen)
  51. Si non, le CASDIS envisage-t-il de solliciter les communes et EPCI à l'avenir ?
  52. Si oui à la question 51, à quel taux moyen le CASDIS envisage-t-il de solliciter les communes et EPCI ?

### Information sur la dette

- 53. Capital restant du au 31.12
  - 54. Dont dette propre du SDIS.
  - 55. Dont dette des communes et EPCI.

### Relations avec le Conseil Général

- 56. Avez-vous établi des espaces de coopération avec le Conseil Général ?
  - 57. Remarques
  - 58. Sur l’atelier départemental ?
  - 59. Remarques
  - 60. Sur le CTA (gestion commune alerte, route, social, autre) ?
  - 61. Remarques
  - 62. Sur les achats (groupement de commande par exemple) ?
  - 63. Remarques
  - 64. Sur les RH (formation des personnels) ?
  - 65. Remarques
  - 66. Sur d’autres domaines ?
  - 67. Remarques
- 68. Etes-vous en relation directe avec le Conseil Général pour votre trésorerie ?
  - 69. Remarques
- 70. Etes-vous en relation directe avec le Conseil Général pour vos négociations de prêts ?
  - 71. Remarques

### Information sur le contrôle de gestion

- 72. Fournissez-vous de manière régulière (plusieurs fois par an) des tableaux de bord au Conseil Général ? (Nombre)
- 73. De quand date le dernier contrôle de la CRC ?
- 74. De quand date la dernière inspection de la DDSC ?



### Les ressources humaines

- 75. SPP : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
  - 76. Dont Officiers : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
  - 77. Dont non Officiers : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
- 78. SPV : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
  - 79. Dont Officiers : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
  - 80. Dont non Officiers : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
- 81. SSSM : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
  - 82. Dont SPP : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
  - 83. Dont SPV : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
- 84. Volontaires civils : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
- 85. PATS : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
- 86. Dont administratifs (Cat. A, B, C) : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
- 87. Dont techniques (Cat. A, B, C) : Total postes réellement pourvus au 31.12.2006
- 88. Nombre de recrutements effectués en 2006 (hors remplacement de départ en retraite) : DD, CTA-Codis, Groupements territoriaux, CIS
  - 89. Dont SPP Officiers : DD, CTA-Codis, Groupements territoriaux, CIS
  - 90. Dont SPP non Officiers : DD, CTA-Codis, Groupements territoriaux, CIS
  - 91. Dont PATS : DD, CTA-Codis, Groupements territoriaux, CIS
- *Créations de postes nouveaux envisagés (hors remplacement de départ en retraite)*
- 92. SPP (2007, 2008, 2009, 2010, Total)
- 93. PATS (2007, 2008, 2009, 2010, Total)

### Les ressources humaines (suite)

93. Avez-vous créé le poste de DAF au sein du SDIS tel que prévu par la Loi MSC ?
94. Si oui, indiquez le grade de celui qui occupe le poste au 31.12.06 (par ex : administrateur ou Lt Colonel).
95. Si oui, a-t-il délégation de signature du Président du CASDIS ?
- ***Le régime de travail : les personnels SPP***
96. Pour les personnels de CIS ?
  - Nombre de pompiers en gardes de 24h uniquement.
  - Nombre de pompiers en gardes de 12h uniquement.
  - Nombre de pompiers en gardes de 8h uniquement.
  - Nombre de pompiers en cycle mixte.
  - Indiquer si possible le nombre de gardes de 8h, de 12h et de 24h.
97. Pour les personnels du CTA/CODIS (Indiquer le nb moyen de garde)
  - Nombre de pompiers en gardes de 24h uniquement.
  - Nombre de pompiers en gardes de 12h uniquement.
  - Nombre de pompiers en gardes de 8h uniquement.
  - Nombre de pompiers en cycle mixte.
  - Indiquer si possible le nombre de gardes de 8h, de 12h et de 24h.
98. Avez-vous prévu de modifier le régime de travail des SPP (hors mesures législatives éventuelles) ?
99. Si oui, quel régime de travail allez-vous choisir ?
100. Quel est le nombre de personnels SPP en SHR ?
101. Quel est le temps de travail (en heures) annualisé pour les PATS ?

### Les ressources humaines (suite)

102. Quel était le nombre de SPP logés en 2006 ?

103. Dont Officiers en caserne

104. Dont Officiers hors caserne

105. Dont non Officiers en caserne

106. Dont non Officiers hors caserne

107. Nombre d'agents en CDO ou CRO au 31.12.2006.

108. Nombre de SPP affectés à des missions hors garde (hors officiers) en ETP

109. Dont entretien des moyens

110. Véhicules

111. Transmissions

112. EPI, Habillement

113. Dont entretien des bâtiments

114. Dont fonctions administratives

➤ **Éléments opérationnels**

Nombre de SPP + SPV à la garde casernée par jour en période normale

115. Jour (semaine)

116. Nuit

117. Week-end et jours fériés

Nombre de SPP + SPV à la garde casernée par jour en période maximale (été ou hiver pour SDIS de montagne)

118. Jour (semaine)

119. Nuit

120. Week-end et jours fériés

### Les ressources humaines (suite)

121. Avez-vous prévu une évolution de ce potentiel opérationnel à la garde pour les 3 prochaines années (suite à la révision du SDACR, par exemple) ?
122. Si oui, combien de gardes de 24h envisagez-vous d'établir en + ou en - (indiquez une fourchette) ?
  - **Nombre d'interventions en 2006**
    123. Incendie
    124. Secours routiers
    125. Secours à victime
    126. Interventions diverses
    127. Total
128. Pouvez-vous indiquer le nombre moyen d'interventions par SPP de votre SDIS ?
129. Pouvez-vous indiquer le nombre d'heures d'intervention correspondant pour 2006 ?
  - **Éléments détaillés de la masse salariale**
    130. Dépenses totales de personnel sur le Compte 012 au CA 2006
    131. Traitements (Compte 64111)
    132. Régime indemnitaire (Comptes 64118 et 64113)
    133. Charges sociales (Comptes 6451, 6453 et 6454)
    134. Vacances (total des comptes 64141 et 64148)
      135. Dont interventions
      136. Dont gardes et astreintes
      137. Dont formation
    138. Vacances SSSM (Compte 64146)
    139. Montant de l'allocation de vétéran
    140. Montant de l'allocation de fidélité
    141. Montant de la PFR
    142. Nombre d'allocataires à l'AV et à l'AF en 2006

### Les ressources humaines (suite)

143. Avez-vous recruté des effectifs pour la mise en place de la PFR ? Si oui, indiquez le nombre en ETP.
- *Éléments de rémunération et leurs compléments*
144. Avez-vous mis en place les IAT dans votre SDIS ?
145. Pour les PATS ?
146. À quel coefficient maxi pour un adjoint administratif ?
147. Pour les SPP ?
148. À quel coefficient maxi pour un major ?
149. Avez-vous mis en place les IFTS ?
150. À quel coefficient maxi pour un capitaine ?
151. Avez-vous prévu une évolution du régime indemnitaire dans la convention pluriannuelle ?
152. Combien de véhicules de fonction sont attribués dans votre SDIS ?
153. Combien de véhicules de service avec remisage à domicile ?
154. Le CASDIS a-t-il délibéré sur ces points ?
155. Si oui, indiquez l'année de délibération
- *Dispositions particulières aux SPV*
156. Nombre de SPV déclarés pour la PFR au 31.12.05
157. Nombre de SPV déclarés pour la PFR au 31.12.06
158. Sur ce nombre, combien sont SPP dans votre département ?
159. Dans votre SDIS, un SPP peut-il être SPV sur le même CIS pour des fonctions opérationnelles ?
160. Imposez-vous un repos de sécurité entre les temps de garde pour les SPP ayant un double engagement de SPP-SPV (entre une garde SPP et une garde SPV) ?
161. Les SPV assurent-ils des gardes casernées en CIS ?
162. Quelle proportion de gardes est assurée par les SPV ? (uniquement gardes physiques casernées, donnez un % indicatif).

### Les ressources humaines (suite)

163. Avez-vous des difficultés de disponibilité de SPV en journée, en semaine ?

164. Avez-vous des difficultés de disponibilité la nuit, le week-end et les jours fériés ?

Si oui, à une des 2 questions, comment répondez-vous à ce problème ?

165. Par des astreintes programmées ?

166. Par de la garde casernée de SPP ?

167. Par du recrutement de SPP ?

168. Quel taux de vacation le CASDIS a-t-il retenu pour les astreintes (maxi 9%) ?

169. Quel taux le CASDIS a-t-il retenu pour les gardes casernées (maxi 75%) ?

170. Taux des gardes de jour

171. Taux des gardes de nuit

172. Taux de week-end

173. Accord Jacob : Impact des accords Jacob pour les PATS sur le 012 en année pleine (estimation en K€)

174. Accord Jacob : Impact des accords Jacob pour les SPP sur le 012 en année pleine (estimation en K€)

175. ETP consacrés à la prévention : Nombre de SPP affectés en ETP à la prévention

176. ETP consacrés à la prévention : Nombre de PATS affectés en ETP à la prévention

### Organisation

#### ➤ *Les implantations géographiques en 2006*

177. Nombre de groupements territoriaux

Dont CSP (ou équivalent)

178. Propriété des communes et EPCI

179. Pleine propriété du SDIS

180. Propriété du Conseil Général

Dont CS (ou équivalent)

181. Propriété des communes et EPCI

182. Pleine propriété du SDIS

183. Propriété du Conseil Général

Dont CPI (ou équivalent)

184. Propriété des communes et EPCI

185. Pleine propriété du SDIS

186. Propriété du Conseil Général

187. Disposez-vous dans votre SDIS d'une école départementale ?

188. Disposez-vous dans votre SDIS d'un plateau technique départemental ?

189. Disposez-vous dans votre SDIS d'un atelier départemental pour vos véhicules ?

190. Nombre de SPV non encore intégrés qui pourraient encore l'être dans les 3 prochaines années (estimation)

### Organisation

#### ➤ *Les effets de la Loi MSC*

191. Existe-t-il dans votre département des réserves communales de sécurité civile ?
192. Si oui, avez-vous signé des conventions avec les communes pour leur gestion (Art. 31 Loi MSC) ?
193. Votre SDIS a-t-il pris en charge des opérations de secours dans les conditions de l'Art. 27 Loi MSC ?
194. Si oui, indiquez le montant de 2006
195. Votre SDIS adhère-t-il à un EPIDIS ?
196. Merci d'avoir rempli ce questionnaire et d'indiquer le temps approximatif que vous avez mis pour le remplir.